

# S'IMPLIQUER DANS LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT

UNE BOÎTE À OUTILS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La boîte à outils est publiée par un consortium de la société civile à l'intention des acteurs intéressés à s'impliquer dans le Fonds vert pour le climat (FVC)



# **S'IMPLIQUER DANS LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT**

**UNE BOÎTE À OUTILS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

La boîte à outils est publiée par un consortium de la société civile à l'intention des acteurs intéressés à s'impliquer dans le Fonds vert pour le climat (FVC)

## Auteurs

**Christine Lottje** (Consultante indépendante spécialisée dans le financement climatique)

**Jean Paul Brice Affana** (Conseiller en politiques sur le financement climatique et le développement, Germanwatch)

**David Eckstein** (Conseiller en politiques sur le financement climatique et les investissements, Germanwatch)

**Lutz Weischer** (Chef d'équipe - Politiques internationales sur le climat, Germanwatch)

## Conception et mise en page:

Monika Schmitt, [www.fachwerkdesign.de](http://www.fachwerkdesign.de)

## Édition:

Jennifer Susanne Winter

## Traduction:

Pauline Ebelle Bessoka

Juillet 2020

## Germanwatch – Office Bonn

Kaiserstrasse 201, D-53113 Bonn, Germany

Téléphone +49 (0)228 / 60492-0, Fax -19

[www.germanwatch.org](http://www.germanwatch.org)

## Contact:

Jean Paul Brice Affana | [affana@germanwatch.org](mailto:affana@germanwatch.org)

## Avec l'appui du:

Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU), à la suite d'une décision du Parlement allemand.

La boîte à outils originale en anglais, a été publiée en juillet 2019 ici:

[www.germanwatch.org/en/16694](http://www.germanwatch.org/en/16694)

Order-Number: 19-2-05e

## Avertissement

*Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas celles du ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire, ni celles des diverses organisations et institutions qui ont contribué à son contenu. Les auteur(e)s sont seul(e)s responsables du contenu de cette publication.*

## Remerciements

L'élaboration de cette boîte à outils est le fruit d'une formidable collaboration entre plusieurs organisations, institutions, experts et parties prenantes que nous sommes heureux de remercier ci-dessous. Cette publication n'aurait pas pu voir le jour sans leurs conseils et leur soutien indéfectible.

Cette boîte à outils est publiée dans le cadre du projet « La préparation des OSC au Fonds vert pour le climat – focus sur l'Afrique ». Nous tenons tout d'abord à remercier le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU), qui a accordé un généreux financement au projet par le biais de l'Initiative internationale sur le climat (ICI), à la suite d'une décision du Parlement allemand.

Par ailleurs, nous tenons à remercier les partenaires stratégiques du projet susmentionné, qui ont abattu un travail remarquable aux côtés de Germanwatch en vue de l'élaboration de la boîte à outils: CARE International et ses bureaux au Kenya, Ghana et Malawi et, bien évidemment, l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT) au Maroc, l'Action pour l'Environnement et le développement du Tiers-monde (ENDA Energie) au Sénégal, l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA) au Kenya, le Réseau de la société civile sur le changement climatique (CISONECC) au Malawi et l'Initiative Kasa au Ghana.

Nous remercions tout particulièrement les personnels dévoués de ces organisations partenaires qui ont mis à contribution leurs connaissances et leurs expériences pour la réussite de cette œuvre collective. Il s'agit notamment de Sven Harmeling (Responsable de la politique mondiale sur le changement climatique et la résilience, CARE International), Emmanuel Seck (Gestionnaire de programmes, ENDA Energie), Said Chakri (Coordinateur de projet, AESVT), Samir Abderrafi (Directeur, AESVT), Julius Ng'oma (Coordinateur national, CISONECC), Joseph Njoka (Chef de projet, CISONECC), Crispus Mugambi (Expert en changement climatique, CARE Kenya), et Chibeze Ezekiel (Coordinateur du Groupe de travail sur l'environnement et le changement climatique, Initiative Kasa). En outre, nous tenons à remercier Peter Bruun Clausen (précédemment Conseiller en politiques, CARE Ghana) et Julius Karanja Mbatia (précédemment Assistant de programme, PACJA).

De même, nous sommes reconnaissants du travail des examinateurs externes qui ont consacré leur précieuse expertise et beaucoup de temps à cette publication. Nous tenons à remercier Liane Schalatek (Directrice adjointe, Fondation Heinrich Böll - Amérique du Nord), Erika Lennon (Avocate principale, Centre pour le développement du droit international de l'environnement (CIEL), Niranjali Amerasinghe (précédemment Associée principale, Institut des ressources mondiales, WRI), Tunga Bhadra Rai (Coordinateur national, Fédération népalaise des nationalités autochtones, NEFIN), Helen Biangalen-Magata (Chargée de communication, Tebtebba). Nous remercions également David Kerkhofs (Coordinateur de programme, Humana), Maria Kaufmann (Professeure adjointe, Université Radboud), Elin Lorimer (Cheffe de projet, Indigo développement et changement) et Tara Daniel (Responsable des programmes, Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, WEDO).

Enfin, nous tenons à remercier Mara Buchstab, Pia Jorks, Till Eichler (Germanwatch) et David Ryfisch (Chef d'équipe - Politiques internationales sur le climat, Germanwatch) pour leur soutien. Tous nos remerciements vont également à toutes les organisations et à tous les réseaux qui ont contribué à ce travail en fournissant des études de cas qui illustrent leur engagement en matière de changement climatique et de financement climatique dans le monde.



<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre 1: À propos du Fonds vert pour le climat</b>	<b>8</b>
Quelle est l'origine du FVC?	8
Quels sont les objectifs du FVC?	8
Quelle est la structure du FVC?	10
Quels sont les politiques et les mécanismes clés du FVC?	11
Quel est le point de vue du FVC sur l'implication de la société civile?	11
<b>Chapitre 2: L'implication des OSC dans le FVC</b>	<b>14</b>
Quelle est l'importance de l'implication des organisations de la société civile dans le FVC?	14
Comment les OSC peuvent-elles s'impliquer dans le FVC?	14
► <b>Outil:</b> GCFWatch – un portail en ligne administré par les OSC pour le suivi des activités financées par le FVC et ses décisions politiques	10
► <b>Étude de cas:</b> Le renforcement des capacités de la société civile sur le FVC	17
<b>Chapitre 3: Les structures et les politiques du FVC</b>	<b>20</b>
Le Conseil d'administration et le Secrétariat du FVC	20
Comment le Conseil du FVC interagit-il avec la société civile?	20
Qu'est-ce que le Conseil d'administration du FVC?	23
► <b>Étude de cas:</b> S'impliquer dans le FVC pour demander un financement climatique « sensible au genre »	25
<b>Chapitre 4: Les Autorités nationales désignées (AND) et les points focaux (PF) - Les structures institutionnelles nationales du FVC</b>	<b>27</b>
Qu'est-ce qu'une AND ou un point focal?	27
Comment fonctionne le Programme de préparation et de soutien préparatoire?	32
Quels sont les défis actuels auxquels font face les AND?	34
► <b>Étude de cas:</b> La plateforme des OSC de l'ODD 13 au Ghana – Faire entendre la voix de la société civile sur le FVC	35
<b>Chapitre 5: Les Entités accréditées (EA) et les Entités d'exécution (EE) - Les structures de mise en œuvre du FVC</b>	<b>38</b>
Qu'est-ce qu'une Entité accréditée?	38
Comment se déroule le processus d'accréditation des entités?	41
Quel soutien le FVC offre-t-il pour l'obtention de l'accréditation?	42
Quels sont les défis actuels du processus d'accréditation?	42
► <b>Étude de cas:</b> L'accompagnement du projet du Fonds pour l'adaptation par la société civile au Sénégal	44
<b>Chapitre 6: La chaîne de traitement des projets et des programmes du FVC</b>	<b>46</b>
L'élaboration des demandes de financement et des notes conceptuelles	46
Quelles sont les principales caractéristiques du portefeuille des projets et des programmes du FVC?	46
Comment élaborer une proposition de projet ou de programme du FVC?	51
Quels sont les défis actuels de la chaîne de traitement des projets et des programmes du FVC?	54
► <b>Outil:</b> Des consultations communautaires comme un moyen d'implication local dans les projets de financement climatique	56
► <b>Étude de cas:</b> L'élaboration d'une note conceptuelle pour le FVC au Bangladesh	57
<b>Chapitre 7: La mise en œuvre des projets et des programmes financés par le FVC</b>	<b>60</b>
Quelles sont les principales étapes de la mise en œuvre des projets et des programmes?	60
Quelles sont les mesures à prendre en cas de problème pendant la mise en œuvre?	61
► <b>Étude de cas:</b> La société civile accompagne l'adaptation communautaire en Afrique du Sud	63
<b>Chapitre 8: Le suivi et évaluation des projets et des programmes financés par le FVC</b>	<b>65</b>
Comment se déroule le suivi et évaluation dans le cadre du FVC?	65
Quelles sont les limites du Cadre de suivi du FVC?	66
Quelle est l'importance du suivi et évaluation participatif pour la société civile?	66
► <b>Outil:</b> Un outil de suivi des projets et des politiques du Fonds pour l'adaptation par les OSC	69
► <b>Outil:</b> Le suivi des projets d'atténuation par les OSC	72
► <b>Étude de cas:</b> L'évaluation indépendante d'un projet du Fonds pour l'adaptation par les OSC en Équateur	73
► <b>Étude de cas:</b> « Bolukiluki » - un système de suivi local pour les projets REDD+ en RDC	74
► <b>Outil:</b> KoBo - un outil potentiel pour la collecte de données sur les projets du FVC	75
<b>Conclusion et prochaines étapes pour l'implication des OSC</b>	<b>77</b>
Les ressources utiles pour la société civile sur le FVC	80
Liste des schémas	81
Liste des encadrés	81
Liste des tableaux	81
Crédits photos	81
Liste des abréviations	82
Les acteurs de la mise en œuvre du projet « La préparation des OSC au FVC »	84

# INTRODUCTION

” *Le danger évident et immédiat que fait peser le changement climatique signifie que nous ne pouvons pas assurer notre prospérité en brûlant des combustibles. Nous sommes déjà beaucoup trop dépendants des combustibles fossiles. Nous devons absolument trouver une nouvelle voie durable vers l’avenir que nous voulons.*

Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général des Nations unies.

Pour les pays en développement, l’adaptation au changement climatique et la réalisation d’une croissance économique à faible intensité de carbone sont essentielles pour parvenir à un développement durable. Au sein des pays, les communautés les plus vulnérables ont un besoin urgent d’appui financier pour accroître leur résilience aux impacts actuels et futurs du changement climatique. Le Fonds vert pour le climat (FVC), ci-après dénommé le « Fonds », est l’une des principales institutions de financement de l’architecture du financement climatique mondial en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l’Accord de Paris. Conçu pour soutenir les efforts considérables en vue de l’adaptation au changement climatique et de son atténuation, le FVC a commencé à financer des projets et des programmes dans les pays en développement à travers le monde en 2015.

Le FVC devrait être un important canal de distribution d’une part importante des 100 milliards USD du financement climatique annuel que les pays développés se sont engagés à mobiliser d’ici 2020. Ces fonds proviendront d’une variété de sources publiques, privées et novatrices à travers de multiples canaux.

L’objectif global du Fonds, tel que défini dans son Instrument de gouvernance, est de contribuer à l’atteinte de l’objectif ultime de la CCNUCC en promouvant le changement de paradigme en faveur de trajectoires de développement sobres en carbone et résilientes face au changement cli-

matique. Ses investissements en faveur du climat s’inscrivent dans le contexte du développement durable et garantissent d’autres avantages sur le plan économique, social, environnemental et du développement en adoptant une approche sensible à l’égalité des genres et à d’autres considérations en matière des droits de l’Homme. Afin d’atteindre son objectif, le FVC aide les pays en développement, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, à limiter ou à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s’adapter aux impacts du changement

climatique.

## Encourager l’implication de la société civile

Si le FVC vise à atteindre son objectif, il est primordial que les organisations de la société civile (OSC) des pays en développement et des pays développés jouent un rôle essentiel dans ses processus. Lorsque les OSC participent à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l’évaluation des projets financés par le FVC, il est plus probable que les résultats escomptés, les besoins locaux et les objectifs du Fonds seront atteints grâce à cet engagement. Les OSC peuvent choisir des voies différentes pour s’impliquer activement dans le FVC. Elles peuvent:

- ▶ Renforcer les capacités des autres OSC, organisations locales et institutions nationales impliquées dans le FVC;
- ▶ Faciliter le dialogue sur les activités financées par le FVC et revendiquer leur rôle d’acteurs clés dans les activités nationales;
- ▶ Mener des activités de plaidoyer et apporter de manière constructive des contributions techniques à l’élaboration des politiques et des cadres du FVC; et faire profiter de leur expertise lors des discussions internationales;
- ▶ Suivre et évaluer de manière critique les projets et les programmes sur le terrain afin de mesurer les progrès accomplis et les impacts potentiels des activités du FVC au sein des communautés vulnérables;

- Faire partie des structures de mise en œuvre des projets et d'autres événements financés par le FVC.

Des exemples encourageants de l'engagement de la société civile dans le FVC ont contribué à façonner sa gouvernance et ses impacts jusqu'à présent. Cependant, de nombreuses OSC ont encore une connaissance très limitée du Fonds. Les autres OSC qui ont la capacité ou les connaissances nécessaires pour participer à ses activités au niveau international, régional, national et/ou infranational ne s'impliquent pas suffisamment de manière active.

### Pourquoi élaborer une boîte à outils sur la préparation de la société civile au FVC?

Encourager et renforcer la préparation de la société civile au FVC est devenu une étape nécessaire pour contribuer à la réussite du Fonds. Cette boîte à outils vise à fournir aux acteurs de la société civile et à leurs organisations,

ainsi qu'à toute autre partie intéressée par le FVC, des informations, des connaissances et des conseils pertinents sur la manière de s'impliquer dans le Fonds. Les deux premiers chapitres donnent un aperçu du FVC et des possibilités d'implication des OSC.

Le troisième chapitre fait une présentation détaillée des principales structures et politiques de l'institution, tandis que les autres chapitres portent sur le fonctionnement du cycle d'élaboration, de planification, de mise en œuvre et de suivi des projets et des programmes dans le cadre du FVC. Tout au long de la boîte à outils, de nombreux exemples d'outils pratiques et d'études de cas d'acteurs de la société civile impliqués dans le changement climatique et le financement climatique à travers le monde sont présentés afin d'inspirer et d'encourager les OSC qui souhaiteraient s'engager dans le FVC à différents niveaux.

## Structure et aperçu général de la boîte à outils

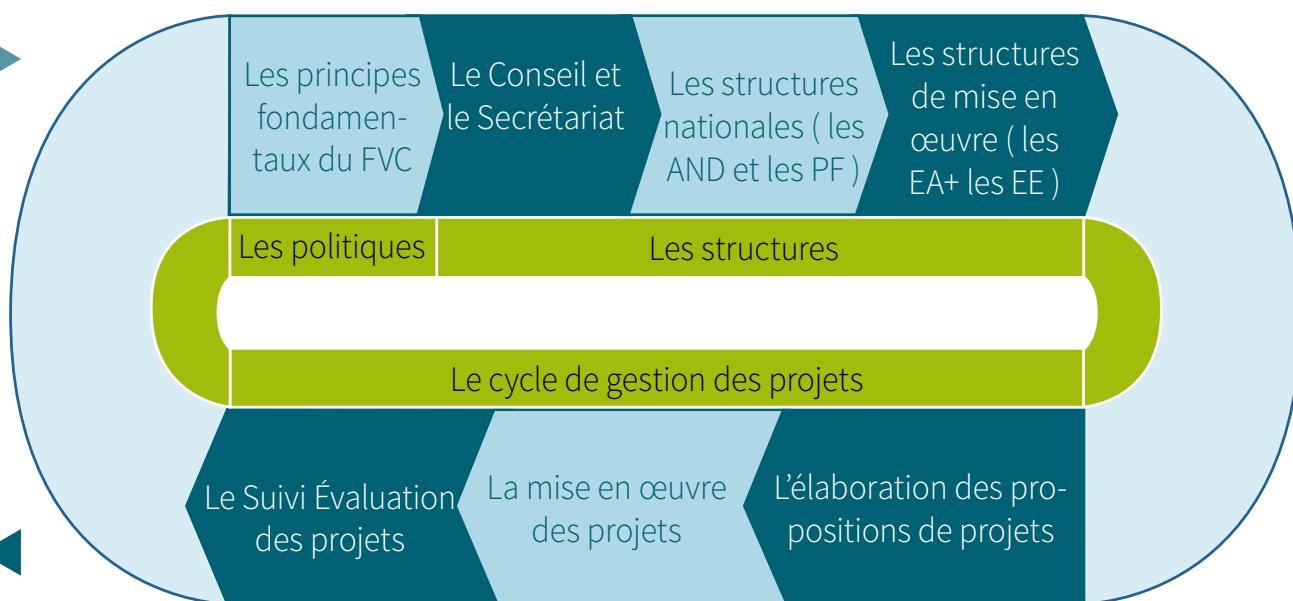


Schéma 1: La structure et l'aperçu général de la boîte à outils

## A PROPOS DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT

### Quelle est l'origine du FVC?

A la veille de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (CdP15) en décembre 2009 à Copenhague, un accord politique a été conclu pour créer le Fonds vert pour le climat comme un nouveau fonds au sein de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Cet accord a été formalisé un an plus tard lors d'un autre sommet sur le climat (CdP16) à Cancún en 2010. Après l'élaboration et l'adoption d'un Instrument de gouvernance en 2011, qui définit les objectifs et les modalités de fonctionnement du Fonds, le Conseil d'administration et le Secrétariat du FVC ont pris leurs fonctions en 2012 à l'effet d'établir les règles de procédure concrètes du Fonds pour sa mise sur pied et son fonctionnement. A la fin de 2014, le processus de mobilisation des ressources initiales (IRM) du FVC a levé 10,3 milliards USD auprès des pays contributeurs, principalement des pays développés. Plus tard, en 2015, le FVC a commencé à octroyer des accréditations aux premières organisations et à approuver les premières demandes de financement. Depuis lors, le Fonds est opérationnel et fonctionne pleinement.

### Quels sont les objectifs du FVC?

Comme indiqué au paragraphe 2 de l'Instrument de gouvernance, l'objectif général du FVC est de promouvoir « un changement de paradigme en faveur des voies de développement sobres en émissions de carbone et résilientes face au changement climatique, en offrant aux pays en développement un appui dans leur action visant à limiter ou à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux incidences des changements climatiques ». Le FVC a donc été créé pour financer une action climatique ambitieuse. Ceci implique un changement radical de politiques, de procédures et des demandes de financement avec une vision au-delà des investissements déjà consentis par les mécanismes multilatéraux existants et d'autres fonds de lutte contre le changement climatique.

Un autre objectif du FVC est de répondre spécifiquement aux besoins urgents des pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Par conséquent, le Fonds vise à répartir son financement à parts égales entre l'atténuation et l'adaptation. Dans le cadre de l'adaptation, il a pour but de consacrer au moins 50% de son financement aux pays en développement



Schéma 2: Le portefeuille global du FVC (site Internet du FVC)

Les pays en développement qui bénéficient du financement climatique peuvent obtenir le financement du FVC de deux façons par le biais des entités accréditées:

**L'accès direct:** des institutions nationales ou régionales (du secteur public et privé) des pays en développement peuvent être autorisées à soumettre des demandes de financement directement au FVC.

**L'accès international:** les pays bénéficiaires peuvent soumettre des demandes de financement par le biais des entités accréditées internationales telles que:

- ▶ Les grandes organisations multilatérales comme les institutions des Nations unies ou les banques multilatérales de développement (BMD),
- ▶ Les institutions bilatérales des pays développés comme la GIZ ou la KfW,
- ▶ Les institutions du secteur privé telles que des banques commerciales.

Encadré 1: Les modalités d'accès au financement du FVC

qui sont particulièrement vulnérables, tels que les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays africains (voir schéma 2). En outre, le Fonds a créé la Facilité pour le secteur privé (PSF) qui est une voie spécifique pour le renforcement de l'engagement du secteur privé et la mobilisation des financements supplémentaires pour ses projets et ses programmes liés au climat.

Une autre caractéristique essentielle du FVC est l'appropriation par le pays et l'approche impulsée par le pays qui

place les pays en développement au centre de la définition des priorités et des procédures nationales de financement du FVC. Ceci inclut la mise en place d'une modalité d'accès direct pour les pays en développement en plus d'un accès international, qui est devenue la procédure normale pour la plupart des financements de lutte contre le changement climatique. L'accès direct permet aux institutions nationales de solliciter directement un financement de leurs projets auprès du FVC après avoir acquis le statut d'Entités accréditées (EA) auprès du Fonds.





## Quelle est la structure du FVC?

La structure du FVC s'étend du niveau international au niveau national (voir schéma 3).

Au niveau international, le Fonds est dirigé par:

- ▶ Le Conseil d'administration: composé de 24 membres avec une représentation égale entre les pays développés et les pays en développement (et un siège réservé pour les PEID et un pour les PMA - pays les moins avancés) qui se réunissent au moins deux fois par an et décident des politiques et des stratégies nécessaires, de l'accréditation des entités et de l'allocation de fonds aux entités de mise en œuvre des activités du FVC, entre autres.
- ▶ Le Secrétariat: C'est l'organe indépendant de coordination du Fonds, responsable des activités quotidiennes. Il rend compte au Conseil d'administration et soutient également son travail et ses activités.

Au niveau national, le FVC opère par le biais de divers acteurs et d'institutions variées, notamment:

- ▶ Les Autorités nationales désignées (AND) ou points focaux nationaux: Ce sont les principaux points de contact institutionnels du Fonds dans un pays. L'AND ou le PF a la responsabilité de coordonner l'engagement et les processus nationaux portant sur les activités financées par le Fonds ainsi que l'implication des parties prenantes. Lorsqu'un pays ne possède pas (encore) une AND, une personne peut être désignée temporairement pour agir comme point focal du FVC.
- ▶ Les Entités accréditées (EA): Ce sont des organisations nationales, régionales ou internationales accréditées auprès du Fonds afin d'élaborer et de soumettre des demandes de financement pour des projets ou des programmes, et de mettre en œuvre celles qui sont approuvées dans les pays en développement.
- ▶ Les Entités d'exécution (EE): Il s'agit d'institutions nationales, gouvernementales, non gouvernementales ou privées choisies par les entités accréditées pour soutenir la mise en œuvre des activités financées par le FVC.

Les acteurs engagés dans la mise en œuvre des activités du Fonds au niveau national, tels que les AND ou les EA, doivent rendre compte au Secrétariat et au Conseil d'administration à des degrés divers. Les EA sont responsables devant le Secrétariat sur leur capacité à se conformer aux

règles et aux procédures du FVC. Il en est de même pour les AND et les PF par rapport au financement pour la préparation. Cependant, le Secrétariat et le Conseil d'administration n'exercent aucune fonction de contrôle lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre des lignes directrices pour l'appropriation par le pays. D'autre part, le Secrétariat rend compte au Conseil d'administration et reçoit de ce dernier des orientations. Le FVC, dans son ensemble, rend compte à la Conférence des Parties à la CCNUCC et reçoit les directives de cette dernière.

## La structure du FVC



### Niveau international

### Niveau national

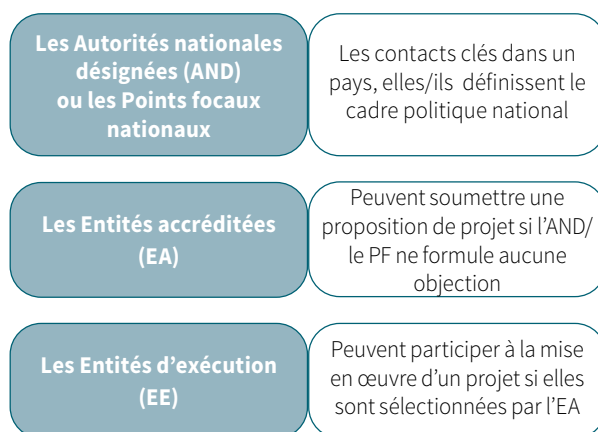


Schéma 3: La structure du FVC (propre illustration)

## Quels sont les politiques et les mécanismes clés du FVC?

Le FVC dispose de nombreuses politiques qui régissent le fonctionnement des projets, des programmes et des activités qu'il finance. Les plus pertinentes pour les OSC sont celles qui définissent les principaux enjeux et offrent des possibilités d'interaction avec les structures et les procédures du FVC. Il existe trois principales politiques qui servent de cadre pour les droits de l'Homme et qui traduisent à la fois une garantie (« ne porter aucun préjudice ») et un impératif (« faire le bien ») pour les activités du Fonds.

Il s'agit de la Politique environnementale et sociale qui vise à réglementer la protection contre les risques environnementaux et sociaux des projets et des programmes financés. Les deux autres politiques sont la Politique sur l'égalité des genres, qui vise à promouvoir efficacement l'approche genre afin de réaliser des actions plus équitables et durables pour le climat, et la Politique des peuples autochtones, qui aide le Fonds à protéger spécifiquement les peuples et les communautés autochtones contre les effets négatifs de ses projets et ses activités, et à favoriser leur accès au financement.

En outre, le FVC dispose de plusieurs politiques qui visent à améliorer sa transparence et sa redevabilité, et offrent d'importantes possibilités à la société civile d'interagir avec ses différents organes et diverses structures. La Politique de divulgation de l'information (IDP) vise le plus haut degré de transparence dans les activités du FVC à travers la diffusion efficace et proactive de l'information aux parties prenantes et à un public plus large. Les Lignes directrices pour l'appropriation par les pays et l'approche impulsée par le pays définissent des rôles précis et identifient des opportunités pour tous les acteurs pertinents impliqués dans la mise en œuvre des activités du FVC (AND, PF et EA), y compris les dispositions pour l'implication des parties prenantes. Les Lignes directrices pour la participation des observateurs incluent l'accréditation des organisations observatrices et la participation des observateurs aux réunions du Conseil d'administration, notamment des observateurs actifs.

Enfin, il est tout aussi important de noter que le FVC dispose d'un ensemble de trois mécanismes de redevabilité indépendants avec des politiques qui garantissent respectivement la transparence, la redevabilité, l'intégrité et la qualité de ses activités et ses procédures. Le Mécanisme indépendant de recours (IRM) est un mécanisme de plainte pour les impacts négatifs potentiels des projets et des activités du FVC.

L'Unité indépendante d'intégrité (IUU) supervise et examine toutes les questions relatives à la fraude et à la corruption ainsi qu'à la mise en œuvre d'une Politique de protection des dénonciateurs et des témoins. L'Unité indépendante d'évaluation (IEU) assure le suivi et l'évaluation des portefeuilles des programmes et des projets du FVC.

## Quel est le point de vue du FVC sur l'implication de la société civile?

Le paragraphe 71 de l'Instrument de gouvernance du FVC reconnaît l'importance de la contribution et de la participation des différentes parties prenantes. Il demande au Conseil d'administration du Fonds de « développer des mécanismes pour promouvoir la contribution et la participation des parties prenantes, y compris les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les groupes de populations vulnérables, les femmes et les peuples autochtones à la conception, au développement et à la mise en œuvre des stratégies et des activités devant être financées par le Fonds ».

Cette mission n'a été que partiellement exécutée jusqu'à présent, car d'importantes lignes directrices pour l'amélioration de la participation des parties prenantes sont toujours absentes. Il s'agit notamment des politiques sur la participation des observateurs, sur l'égalité des genres et l'inclusion sociale.

Toutefois, sa prédominance dans l'Instrument de gouvernance montre que le Fonds est conscient que la réussite efficace de son ambitieuse mission dépend de l'implication d'un plus grand nombre de parties prenantes dans ses travaux et ses réalisations.





## L'IMPLICATION DES OSC DANS LE FVC

### Quelle est l'importance de l'implication des organisations de la société civile dans le FVC?

Dans la structure organisationnelle multi-niveaux du FVC, les OSC sont indispensables de diverses façons. Elles peuvent contribuer à tenir les instances du FVC responsables de leurs objectifs et de leurs politiques. Ceci permet de conférer une plus grande crédibilité aux résultats. Elles peuvent faire pression pour que les communautés vulnérables soient intégrées dans les processus nationaux et internationaux du FVC afin qu'elles expriment leurs doléances et leurs besoins. Par ailleurs, les organisations de la société civile peuvent soutenir l'élaboration des demandes de financement adaptées aux contextes sociaux, culturels et politiques locaux.

Elles peuvent identifier et soutenir les synergies en s'appuyant sur des leçons tirées d'autres fonds de financement climatique grâce aux réseaux de la société civile vastes et diversifiés qui sont actifs dans le monde entier. L'implication de la société civile peut contribuer à la mise en œuvre de projets et de politiques du FVC d'une manière plus légitime, efficace et moins coûteuse.

### Comment les OSC peuvent-elles s'impliquer dans le FVC?

En dépit des défis actuels, notamment la complexité des textes du FVC et de ses modalités d'application, l'accès limité à la connaissance et aux informations du FVC et le manque de capacités ou de ressources pour s'y impliquer, les organisations de la société civile ont plusieurs possibilités de s'engager dans les activités et les processus du FVC. Les OSC ont un rôle essentiel à jouer en mettant leurs connaissances, leur expérience et leur expertise du terrain au service du FVC et de ses politiques, et en menant un plaidoyer en faveur des demandes de financement ambitieuses qui profitent réellement aux communautés les plus vulnérables et marginalisées.

Les OSC peuvent contribuer à garantir que les ressources du Fonds atteignent les communautés bénéficiaires en demandant des comptes aux entités de mise en œuvre, mais aussi en exigeant la transparence, la bonne gestion des ressources du FVC et de meilleurs résultats. De même, elles peuvent trouver des moyens de s'impliquer dans la mise en œuvre de ces activités aux niveaux infranational, national, régional et international.

### Le renforcement des capacités et la sensibilisation

Une tâche primordiale est le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux sur le FVC. Il s'agit des OSC, mais aussi des institutions gouvernementales, des AND, des EA, des EE et d'autres acteurs. En menant des activités de renforcement des capacités pour approfondir les connaissances des parties prenantes sur des modalités du FVC, les OSC peuvent se positionner comme un acteur clé engagé dans les activités et les processus du Fonds. Une combinaison de différents mécanismes de renforcement des capacités peut comprendre des réunions et des ateliers qui réunissent des personnes d'horizons différents afin de favoriser l'apprentissage mutuel.

Ceci peut être accompagné par la diffusion d'informations spécifiques et plus approfondies sur le FVC par le biais des publications, des sites Internet ou des bulletins d'information. Les OSC peuvent utiliser divers canaux de communication pour la sensibilisation et différents outils pour le renforcement des capacités sur le Fonds. Grâce à leur travail, elles peuvent être des défenseurs du financement climatique multilatéral dans leurs pays, leurs régions ou même à l'échelle mondiale. Ceci pourrait contribuer à faire mieux connaître le FVC et être essentiel pour façonner une opinion publique positive et un soutien national pour le Fonds, mais aussi susciter l'intérêt de nouvelles parties prenantes et de potentiels pays donateurs.

### La facilitation et le dialogue – la formulation des revendications des OSC

Dans de nombreux pays, la programmation au niveau du pays et le renforcement de l'appropriation sur le FVC sont toujours en cours, notamment pour les activités de préparation au FVC. Ceci offre aux OSC l'occasion de participer à ces processus et de s'impliquer dans la détermination des priorités nationales en rapport avec le FVC ou de soutenir l'élaboration des programmes pays qui permettent l'harmonisation des priorités stratégiques avec le Fonds.

Les OSC peuvent s'engager et interagir avec diverses autorités et institutions nationales qui mettent en œuvre les activités financées par le FVC. Elles peuvent mener le plaidoyer pour l'accès direct en faveur des EA éligibles. Dans certains cas, Elles peuvent être autorisées à contribuer aux révisions annuelles du portefeuille du FVC dans les pays ou à participer à des processus consultatifs avec d'autres acteurs concernés.

### **Le plaidoyer – fournir des apports techniques et accroître les demandes d'ordre politique**

La société civile peut mener le plaidoyer pour la qualité des demandes de financement à soumettre au FVC en exprimant ses préoccupations auprès des AND, des PF ou des EA et en utilisant différentes possibilités pour influencer la manière dont le financement du FVC est utilisé. Le plaidoyer peut viser par exemple:

- ▶ La formulation et la mise en œuvre des politiques fiables et solides du FVC qui mettent un accent particulier sur la divulgation d'informations, la transparence, les droits de l'Homme, l'inclusion sociale, l'égalité des genres et l'implication des parties prenantes. Les OSC peuvent faire pression sur les AND et leur demander de mettre en œuvre ces politiques au niveau national. Dans certains domaines comme celui de l'implication des parties prenantes, où le FVC ne fait que des recommandations, car ils relèvent de l'appropriation par le pays, les OSC peuvent exiger des normes supérieures aux AND ou PF.
- ▶ L'accréditation des entités d'accès direct dans leur pays ou leur région, afin de bénéficier de l'appropriation par le pays et des capacités nationales. Les OSC peuvent mener un plaidoyer de manière stratégique pour une augmentation du nombre d'entités d'accès direct et recommander de potentielles entités à leurs AND dans le cadre de cette modalité.
- ▶ L'élaboration des projets et des programmes du FVC ambitieux et de haute qualité au cours de laquelle les OSC peuvent collaborer avec les EA, les AND et d'autres acteurs nationaux pour faire une évaluation critique dans le but de savoir si les demandes de financement contribueront réellement aux objectifs du Fonds. Elles peuvent contenir des avis et les contributions de diverses parties prenantes, y compris les avis de ceux qui sont directement affectés par les activités proposées. En outre, les OSC peuvent mener le plaidoyer pour que les EA accordent à ces communautés et aux parties prenantes, notamment la société civile, l'accès à toutes les structures établies (groupe, panel ou comité) en charge de l'élaboration des propositions de projet. Ceci va permettre de prendre en compte leurs opinions, expertise, connaissances et expériences dans les activités financées par le FVC, et de définir leurs rôles ainsi que ceux des autres acteurs dans les phases de mise en œuvre et de suivi, et par conséquent, de renforcer l'appropriation.



### **Le suivi – accompagner la mise en œuvre et suivre les résultats**

La société civile peut jouer un rôle décisif et constructif dans le suivi de la mise en œuvre des projets et des programmes du FVC, mais aussi évaluer leurs résultats. Dans ce rôle, les OSC nationales peuvent collaborer avec les OSC internationales qui interviennent dans le FVC et travailler avec d'autres acteurs de la région afin de partager des connaissances et des expériences. En outre, elles peuvent contrôler l'implication des parties prenantes dans ces activités et évaluer si elles:

- ▶ Réalisent les objectifs fixés par le Fonds et ciblent les groupes les plus vulnérables;
- ▶ Respectent les politiques du Fonds et leurs propres plans de gestion environnementale et sociale;
- ▶ Intègrent les plans d'action et les stratégies en matière d'égalité des genres afin de promouvoir une participation significative des parties prenantes;
- ▶ Fournissent des informations en temps opportun, dans les langues locales et par des canaux accessibles; et
- ▶ Offrent une possibilité de déposer des plaintes pour les communautés qui sont affectées par les activités financées par le FVC.

Elles peuvent faire pression sur les AND ou les PF pour qu'ils ne délivrent pas une lettre de non-objection aux demandes de financement problématiques qui sont susceptibles de nuire aux communautés locales, qui n'ont pas mené des consultations adéquates avec les parties prenantes pendant leur élaboration, ou celles qui ne répondent pas aux critères du FVC. Elles peuvent également informer les AND ou les PF lorsque les choses ne se déroulent pas comme prévu pendant la phase de mise en œuvre.

### La mise en œuvre – devenir un acteur clé du FVC

Les EA peuvent coopérer avec les OSC pour mettre en œuvre des projets ou des programmes du FVC. Dans ce cas, les EA peuvent impliquer les OSC en tant qu'entité d'exécution (EE) dans la mise en œuvre afin d'apprendre de l'expertise, des compétences, des connaissances spécifiques ou de l'expérience de terrain des OSC. Dans d'autres cas, les OSC peuvent être recrutées pour fournir des services spécifiques dans un projet ou un programme du FVC en tant que partenaire de prestation. De plus, elles peuvent faire une demande d'accréditation auprès du FVC pour devenir elles-mêmes des EA à condition de satisfaire aux exigences du Fonds, notamment aux normes fiduciaires, environnementales et sociales. Ceci nécessite généralement un investissement substantiel de ces OSC, mais peut faire partie d'une stratégie à long terme pour accéder au financement climatique et à de nouvelles capacités et des connaissances. Dans ce cas, les OSC doivent cependant être conscientes que cela peut créer un conflit d'intérêts potentiel qui peut limiter leur capacité à jouer d'autres rôles essentiels dévolus à la société civile.

### Le renforcement de la coordination des OSC du niveau local au niveau international

L'accompagnement du FVC à différents niveaux nécessite une implication à long terme et une coordination de haut niveau en raison de sa complexité et de ses aspects techniques. Une base solide pour une mise en réseau et une coordination efficaces entre les OSC qui ont une expertise et des horizons différents, peut permettre aux organisations locales et nationales de faire profiter de leur connaissance des circonstances locales spécifiques et de leurs rapports avec les communautés locales et d'autres institutions na-

tionales. Elles peuvent donner de la crédibilité aux efforts de plaidoyer international et influencer directement les activités et les projets du FVC grâce à leur implication et au partage des connaissances acquises auprès de la communauté internationale. Les organisations internationales soutiennent souvent les groupes locaux et nationaux en apportant leur expertise et leurs ressources afin d'utiliser les connaissances et le savoir-faire pour influencer les politiques et les cadres du FVC. Ainsi, les OSC peuvent tirer profit de leurs forces respectives et améliorer, en retour, leur propre efficacité.

### Des exemples de réussite du Groupe international des OSC au sein du FVC

A sa huitième réunion à la Barbade en octobre 2014, le Conseil d'administration du FVC a examiné et adopté des politiques en matière de contributions pour la mobilisation des ressources initiales du Fonds. Tandis que plusieurs membres des pays développés étaient d'avis de permettre aux pays contributeurs d'orienter leurs engagements financiers vers certains secteurs ou domaines thématiques (exemple: le secteur privé ou les projets d'atténuation uniquement), la société civile a réussi à faire pression contre cette option et a bénéficié du soutien de plusieurs membres des pays en développement. Pour finir, et malgré une certaine insistance, le Conseil a adopté l'annulation des paragraphes évoquant le ciblage des contributions dans lesdites politiques avant d'approuver la décision.

La société civile a également réussi à empêcher l'approbation de la demande de financement « Biomass Energy Programme in the South Pacific » (le Programme énergie par la biomasse dans le Sud du Pacifique) introduite par la Banque coréenne de développement (KDB) à la vingtième réunion du Conseil. Des OSC ont procédé à une étude du projet et ont trouvé plusieurs sérieux problèmes, notamment le calcul de la référence de base qui aurait plutôt augmenté les émissions de CO<sub>2</sub> au lieu de les réduire. La société civile a aussi fermement exprimé ses préoccupations à certains membres du Conseil, et solennellement rendu public une lettre conjointe rejetant l'approbation de la demande. Finalement, la KDB a retiré la demande.



Encadré 2: Des exemples de réussite du Groupe international des OSC au sein du FVC

## GCFWatch - un portail en ligne administré par les OSC pour le suivi des activités financées par le FVC et ses décisions politiques

La promotion de la participation efficace de diverses parties prenantes au FVC nécessite des environnements favorables et des structures existantes qui peuvent faciliter un tel engagement. La question du financement climatique et la compréhension du FVC peuvent être très complexes pour les acteurs de la société civile, et limiter ainsi les rôles qu'ils peuvent jouer pour rendre le financement du FVC accessible et efficace. C'est la raison pour laquelle l'élaboration d'outils simples et utiles, qui aident les OSC à faire partie du FVC, est d'une importante capitale.

Pour répondre à cette nécessité, de nombreuses OSC ont mutualisé les efforts et mis sur pied le GCFWatch, un portail en ligne administré par la société civile, qui permet de partager des informations sur les projets, les programmes et d'autres activités financés par le FVC, de suivre les politiques et les décisions du Conseil d'administration du Fonds, de contrôler les engagements financiers des pays, et de promouvoir et accélérer la préparation de la société civile au Fonds. En outre, le portail facilite la compréhension des OSC sur les processus et les modalités du FVC, et contribue à l'apprentissage en équipe entre les différents acteurs impliqués. En suivant régulièrement les progrès réalisés dans le pays par rapport aux activités financées par le Fonds, GCFWatch fournit des informations pertinentes, des connaissances, des mises à jour et d'autres contenus qui sont diffusés auprès de la société civile et d'autres parties prenantes du FVC. Les principales caractéristiques de GCFWatch sont:

- ▶ **Le suivi de projets** qui porte essentiellement sur le suivi des différentes demandes de financement approuvées par le Conseil d'administration du FVC lors de ses réunions et contient les décisions politiques et d'autres **documents** importants du Fonds;
- ▶ **La section ressources** où des publications utiles et pertinentes pour la préparation des OSC peuvent être consultées et téléchargées gratuitement, à l'instar d'un recueil des interventions écrites par des OSC et élaborées lors des réunions du Conseil d'administration;

- ▶ Les définitions des **termes clés** utilisés dans la terminologie du FVC pour améliorer leur compréhension, et
- ▶ **L'actualité et les articles de blog** sur les évolutions récentes relatives au FVC y sont régulièrement publiés.

Compte tenu de la nécessité d'une approche coordonnée dans le partage des informations, des connaissances, du renforcement des capacités, des échanges en équipe et des opportunités d'engagement dans le Fonds, le portail en ligne, administré par les OSC, dispose d'un Comité directeur qui supervise sa coordination et veille à sa mise en œuvre. Les membres de ce comité sont des représentants d'OSC bien connues des pays développés et en développement telles que l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA), le Réseau de la société civile sur le changement climatique (CISONECC), Aksi!, le Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL), l'Institut des ressources mondiales (WRI), ActionAid, CARE International, Germanwatch, BothENDS et Tebtebba. En outre, un Comité consultatif, composé principalement de Centres régionaux d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, d'Amérique du Nord et d'autres régions, facilite les activités de sensibilisation et la génération de contenus devant être publiés dans le portail. Ces Centres sont hébergés par des OSC qui agissent comme points focaux du portail dans leurs régions. L'objectif poursuivi est que les OSC puissent atteindre les parties prenantes susceptibles d'aider à analyser les projets et les politiques du FVC afin d'alimenter les processus décisionnels du Conseil, et de compiler les informations essentielles de leurs régions concernant les activités du Fonds. Toute OSC ou partie prenante intéressée par le FVC et qui recherche un renforcement de capacités pour son engagement et sa préparation peut contacter les Centres.

Depuis son lancement, GCFWatch a bénéficié du soutien de la Fondation Heinrich Böll, de l'Institut pour le climat et le développement durable des villes (iCSC) et du ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU) par le biais de Germanwatch.



Pour plus d'informations sur GCFWatch, rendez-vous sur le site:

[www.gcfwatch.org](http://www.gcfwatch.org)



## Le renforcement des capacités de la société civile sur le FVC

Dans de nombreux pays, les processus nationaux sur le FVC passent à la vitesse supérieure. Beaucoup de choses sont réalisées avec les EA actives au FVC, le financement international de l'adaptation, les différents projets et programmes climatiques financés à travers des entités multilatérales ainsi que la préparation au FVC et le soutien préparatoire acheminé par l'intermédiaire des AND ou des PF. Pourtant, très souvent, il n'y a pas d'implication inclusive des parties prenantes à améliorer la compréhension du fonctionnement et des processus du FVC et, par conséquent, promouvoir un accès équitable aux ressources du Fonds. De plus, dans de nombreux pays, les OSC ne disposent que de très peu de connaissances sur le FVC et une stratégie nationale d'engagement des OSC n'existe pas.

Pour combler ce vide, le projet « La préparation des OSC au Fonds vert pour le climat (FVC) – focus sur l'Afrique » vise à renforcer les capacités existantes des OSC et à consolider l'engagement des acteurs de la société civile dans les processus du FVC aux niveaux national, régional et international.

- ▶ Au **Kenya**, Care International et l'Alliance panafricaine pour la justice climatique ont organisé une série d'ateliers de deux jours sur le renforcement des capacités à Kisumu, Mombasa et Nairobi à l'effet de sensibiliser et de partager les connaissances sur les structures et les modalités du FVC dans le pays. Au cours de ces ateliers, des discussions en plénière et en petits groupes ont contribué au partage d'informations sur le Fonds à l'aide des infographies simplifiées et des dépliants. Par ailleurs, les participants ont été édifiés sur diverses ressources en ligne (à l'instar de GCFWatch) qui partagent régulièrement des informations relatives au FVC.
- ▶ Au **Malawi**, les activités du CISONNECC dans le projet étaient axées sur le réseautage et le renforcement des capacités. Un atelier national sur l'évaluation de l'état d'avancement du FVC au Malawi s'est avéré être un forum important pour le réseautage, la coordination, la collaboration et le partage d'informations entre les OSC, les partenaires au développement tels que le PNUD, le milieu universitaire et les médias. Il a permis d'établir des canaux de communication efficaces avec les institutions gouvernementales et les autorités de mise en œuvre du FVC telles que les AND, les EA potentielles et d'autres parties prenantes dans le domaine du financement climatique au Malawi. La création d'une liste de diffusion par courrier électronique pour les OSC a également contribué à améliorer le partage d'informations concernant le FVC avec les OSC.
- ▶ Au **Maroc**, l'Association des enseignants des sciences de la vie et de la terre (AESVT) a organisé des ateliers

nationaux de renforcement des capacités pour les représentants des OSC et a également entrepris la sensibilisation sur le financement climatique au niveau régional, notamment à Marrakech, Tanger Tétouan, Al Hoceima et dans la région de Souss Massa qui comprennent des sites (potentiels) pour des projets de financement climatique. En outre, l'Association a réalisé une étude sur l'EA, l'Agence de développement agricole (ADA), et organisé des réunions de dialogue avec l'AND.

Grâce à ces engagements dans le FVC au niveau national, les OSC ont accompli des progrès considérables dans la sensibilisation sur le Fonds, la création des cadres et des plateformes nationales pour les OSC, et entamé un dialogue avec leurs AND, PF et entités de mise en œuvre respectives. Tout ceci est capital pour les processus nationaux du FVC.

### Les leçons apprises

1. L'intensification de la participation effective des OSC aux processus nationaux du FVC et leur engagement avec les AND, les EA et d'autres entités accréditées est une activité primordiale dans les processus de préparation au niveau national.
2. La première étape de l'engagement des OSC est le renforcement des capacités et le partage d'informations. Il importe de ne pas perdre de vue que les activités de partage des connaissances et d'échange d'expériences ne devraient pas se limiter à la zone urbaine. Elles doivent aussi s'étendre dans les zones rurales et au niveau communautaire où de nombreuses OSC sont actives.

### Les recommandations

1. Compte tenu de la complexité des structures et des opérations du FVC, les sessions d'apprentissages et de partages doivent être conçues pour favoriser un débat franc et ouvert, et encourager l'apprentissage mutuel par des acteurs d'horizons divers et d'expertises différentes. Il faut saisir l'opportunité de la tenue des événements nationaux et internationaux pour interagir avec le gouvernement et les parties prenantes de la société civile sur le FVC.
2. Il faut utiliser différents canaux pour diffuser des informations. Les ateliers constituent un outil de choix pour la tenue d'un dialogue direct et l'instauration de la confiance entre les acteurs. La promotion de l'utilisation des médias sociaux pour le partage des informations du FVC peut être une solution rentable qui permet d'atteindre rapidement un plus grand public.



#### Contacts:

- \_ Julius Ng'oma, Coordinateur national, Réseau de la société civile sur le changement climatique (CISONNECC), Malawi [www.cisonneccmw.org](http://www.cisonneccmw.org)
- \_ Crispus Mugambi Njeru, Spécialiste du changement climatique, CARE International au Kenya [www.care.or.ke/](http://www.care.or.ke/)
- \_ Saïd Chakri, Coordinateur national, Association des enseignants des sciences de la vie et de la terre (AESVT), Maroc [www.aesvt-maroc.org](http://www.aesvt-maroc.org)



## LES STRUCTURES ET LES POLITIQUES DU FVC

### Qu'est-ce que le Conseil d'administration du FVC?

Le FVC est dirigé par un Conseil d'administration qui est indépendant et responsable de la supervision de la gestion du Fonds. Le Conseil fonctionne sous la direction de la Conférence des Parties (CdP) à la CCNUCC à laquelle il rend compte. En d'autres termes, la CdP reçoit un rapport annuel du FVC, et formule en retour des orientations au Fonds que le Conseil et le Secrétariat doivent prendre en considération.

Le Conseil d'administration est un organe non permanent; ce qui signifie qu'il ne siège pas tous les jours, mais se réunit plutôt périodiquement, comme nous le verrons plus loin, pour exécuter ses travaux. Les membres du Conseil changent régulièrement, car ils sont élus pour un mandat de trois ans et sont éligibles pour un nouveau mandat au cas où ils sont choisis par leur groupe d'intérêts. Le Conseil est composé de 24 membres, dont chaque moitié représente de façon égale les pays développés et les pays en développement, soit 12 sièges pour chacune des deux catégories. Chaque membre du Conseil a un suppléant qui a le droit de participer aux réunions du Conseil, mais sans droit de vote. Lorsqu'un membre du Conseil est absent, le membre suppléant respectif participe aux délibérations du Conseil en son nom avec droit de vote.

Les groupes d'intérêts respectifs, ou les groupes régionaux au sein des groupes d'intérêts, tels que définis par les Nations unies, désignent les membres et les membres suppléants du Conseil du FVC. Les membres des pays en développement sont sélectionnés de manière à assurer un équilibre entre toutes les régions concernées et les autres instances au sein de leur groupe d'intérêts. Il s'agit de trois membres de la région Asie-Pacifique, trois des États africains, trois d'Amérique latine et des Caraïbes, un des petits États insulaires en développement (PEID), un des pays les moins avancés (PMA), et un membre d'un pays en développement qui n'appartient pas aux groupes d'intérêts ou aux groupes régionaux désignés.

En outre, un membre fait la rotation entre les pays en développement inclus dans les groupes d'intérêts ou groupes régionaux répertoriés. Le paragraphe 13 de l'Instrument de gouvernance stipule également que le Conseil d'administration sera dirigé par deux co-présidents, l'un représentant un pays développé et l'autre représentant un pays en développement, tous deux élus par leur groupe d'intérêts pour un mandat d'un an.

### Quelles sont les tâches spécifiques du Conseil d'administration?

En tant qu'organe non résident, le Conseil d'administration mène ses travaux avant et pendant ses réunions, qui servent de cadre officiel de prise de décisions. Le Manuel de procédures autorise les membres du Conseil de se réunir en personne au moins deux fois par an au siège du Secrétariat du Fonds à Songdo, République de Corée, ou dans un autre lieu convenu à l'avance. De plus, des réunions régulières peuvent être tenues par vidéoconférence ou téléconférence au cours desquelles, comme pour les réunions physiques, le Conseil d'administration peut prendre des décisions.

Lors des réunions, les membres du Conseil prennent des décisions selon une approche consensuelle. Le Manuel de procédures prévoit que le Conseil élabore des procédures pour l'adoption des décisions au cas où tous les efforts pour parvenir à un consensus seraient épuisés. Ainsi, au mois de juillet 2019, le Conseil d'administration est parvenu à un accord sur une procédure de vote et, par conséquent, en l'absence de consensus, certaines décisions peuvent être votées lors des réunions par le Conseil, c'est-à-dire une seule voix pour chaque membre (un membre suppléant ne votant que si un membre du Conseil est absent lors du vote).

**Une liste complète des membres et des membres suppléants du FVC** au titre du mandat 2019-2021 se trouve ici:

<https://tinyurl.com/yxcurk5r>

Les différents groupes d'intérêts du Conseil sont:

- ▶ Les Pays en développement issus des États africains
- ▶ Les Pays en développement issus des États d'Asie et du Pacifique
- ▶ Les Pays en développement issus des États d'Amérique et des Caraïbes (LAC)
- ▶ Les Pays en développement issus des pays les moins avancés (PMA)
- ▶ Les Pays en développement issus des petits États insulaires en développement (PEID)
- ▶ Les Pays en développement qui ne figurent pas dans les groupes d'intérêts et les groupes régionaux mentionnés dans le paragraphe 3 du Manuel de procédures du Conseil
- ▶ Les Pays développés

Encadré 3: Les membres du Conseil d'administration et les suppléants du FVC

Les membres du Conseil remplissent les tâches spécifiques suivantes, lors de leurs réunions:

- ▶ Décider de nouvelles politiques, stratégies et cadres nécessaires ou évaluer ceux qui existent;
- ▶ Approuver les nouvelles Entités accréditées (EA) qui peuvent bénéficier d'un financement du FVC;
- ▶ Approuver de nouvelles demandes de financement pour les projets et les programmes;
- ▶ Examiner les travaux du Secrétariat et des Unités indépendantes du Fonds, et
- ▶ Prendre des décisions sur d'autres questions pertinentes, telles que la désignation d'un Directeur exécutif du Fonds; l'approbation des évaluations, des budgets et des plans de travail; l'admission d'organisations observatrices de la société civile et du secteur privé; la nomination des responsables tels que les membres du Panel d'accréditation (AP) et du Groupe consultatif technique indépendant (iTAP); la désignation des chefs des Unités indépendantes, la définition des points à l'ordre du jour de chaque réunion, entre autres tâches.

### **Quelles sont les structures d'appui au travail du Conseil d'administration?**

Le Manuel de procédures permet au Conseil d'administration du FVC de créer des comités composés des membres et/ou des membres suppléants du Conseil. Ils assistent le Conseil dans sa prise de décisions et travaillent de façon indépendante sous l'autorité et l'orientation globales du Conseil. Il s'agit des comités suivants:

- ▶ Le Comité des accréditations: fournit au Conseil des orientations stratégiques sur les questions liées à l'accréditation;
- ▶ Le Comité du budget: fixe des orientations sur les questions liées aux affaires administratives, financières et budgétaires;
- ▶ Le Comité d'audit et d'éthique: donne des directives sur les questions de conflits d'intérêts, de confidentialité, d'éthique et d'intégrité, de gestion financière, d'approvisionnement et d'autres fonctions d'audit dévolues au Conseil d'administration;
- ▶ Le Comité d'investissement: donne des orientations sur les questions liées aux critères et aux indicateurs d'investissement;

- ▶ Le Comité de gestion des risques: fournit des directives sur la gestion des risques et la conformité du FVC, ses politiques sous-jacentes, ses lignes directrices et ses outils, tels que le Cadre de gestion des risques (RMF).

Il convient de noter que ces comités exécutent leurs travaux par l'échange de courriels, les conférences téléphoniques ou physiques, par exemple en marge des réunions du Conseil du FVC ou d'autres événements de la CCNUCC. Ils ont généralement un nombre égal de membres des groupes d'intérêts des pays développés et des pays en développement qui siègent au Conseil d'administration, et choisissent eux-mêmes un Président.

Le Conseil peut également créer, à titre permanent ou temporaire, des groupes techniques et des groupes d'experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Appuyés par des experts techniques externes indépendants, ils ne remplissent généralement que des fonctions consultatives, et assistent ainsi le Conseil à prendre des décisions sur des questions spécifiques. Les deux principaux groupes permanents sont:

- ▶ Le Panel d'accréditation (AP): Composé de six membres, il assiste le Conseil sur les questions relatives à l'accréditation des entités du FVC. Le Panel d'Accréditation a la responsabilité de mener une évaluation indépendante des propositions d'accréditation conformément à ses termes de référence et son mandat.
- ▶ Le Groupe consultatif technique indépendant (iTAP): Composé de six membres ayant une vaste expertise technique spécialisée, l'iTAP assiste le Secrétariat et le Conseil en effectuant des évaluations techniques indépendantes et l'examen des demandes de financement par rapport aux critères d'investissement du FVC, et il formule des recommandations claires. L'évaluation et les recommandations de l'iTAP relatives à toutes les propositions de projets et de programmes sont publiées avant les réunions du Conseil d'administration.

En outre, le Conseil peut décider de mettre en place des groupes consultatifs spécialisés, par exemple le Groupe consultatif sur le secteur privé (PSAG), qui conseille le FVC sur l'engagement et la mobilisation des financements du secteur privé dans ses activités et comprend certains membres désignés du Conseil. D'autres groupes consultatifs peuvent être créés par le Secrétariat pour soutenir, par exemple, la mise en œuvre d'une politique principale à l'instar du Groupe consultatif des peuples autochtones dont la mise en place était prévue en 2019.

### Les unités indépendantes

Il existe trois unités indépendantes dont la mise en place est régie par l'Instrument de gouvernance. Elles sont chargées de promouvoir la transparence et la redevabilité de toutes les activités du Fonds en assurant le suivi, l'évaluation et les rapports sur les problèmes ou les questions découlant des politiques, des procédures du FVC, ainsi que des activités, des projets et des programmes financés par le FVC dans les pays en développement, et d'aider le Fonds à s'améliorer en tant qu'institution en apprentissage continu.

Indépendantes du Secrétariat et dotées d'une direction et d'un budget distincts, elles rendent compte au Conseil et sont en grande partie supervisées par le Comité d'audit et d'éthique.

► Le Mécanisme indépendant de recours: L'IRM est le mécanisme indépendant de redevabilité du FVC. Il s'attèle, entre autres, à apporter réparation aux communautés affectées. Il reçoit les plaintes de toute personne, tout groupe ou toute communauté soutenant avoir été négativement affecté(e) par un projet ou un programme du FVC. Si la plainte est recevable, l'IRM peut alors procéder à la résolution de problèmes ou ouvrir une enquête de conformité afin de remédier au préjudice. Il est important de noter que l'IRM peut également initier ses propres enquêtes s'il reçoit des informations selon lesquelles un projet ou un programme du FVC a eu un impact négatif ou pourrait affecter une personne, un groupe ou des populations. Par ailleurs, il permet aux pays en développement d'introduire une requête en cas de rejet d'une demande de financement par le Conseil du FVC. Si cette plainte est recevable, l'IRM mène une enquête et fait des recommandations au Conseil. Il ouvre alors une enquête pour déterminer si le FVC a respecté ses propres procédures applicables.

► L'Unité indépendante de l'intégrité: Cette structure doit veiller sur la tolérance zéro du Fonds contre la fraude et la corruption. Elle dispose de plusieurs politiques essentielles qui revêtent une importance particulière pour la société civile, à l'instar de la Politique de protection des dénonciateurs et des témoins, qui autorise toute personne concernée par ses dispositions à révéler les soupçons d'actes répréhensibles, de bonne foi et sans crainte de représailles, afin que le FVC puisse protéger efficacement ses intérêts, ses ressources et sa mission en détectant et en atténuant, le plus tôt possible, les risques financiers et de réputation. L'IIU veille aussi au respect d'une Politique de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels récemment approuvée par le Conseil du Fonds et qui s'applique à toutes les activités financées par le FVC et à ses partenaires. L'Unité peut enquêter sur le personnel du FVC, les EA, les EE ou d'autres acteurs impliqués dans les activités du Fonds.

► L'Unité indépendante de l'évaluation: L'IEU fournit des évaluations approfondies des politiques, de la mise en œuvre des projets et des programmes et des procédures du FVC et aide le Fonds à être une institution d'apprentissage continu qui cherche constamment à s'améliorer. Les premières évaluations de l'IEU faites sur les programmes et les procédures du FVC ont accordé une attention particulière à l'inclusion des parties prenantes telle que la société civile dans la mise en œuvre et à la prise en compte des considérations liées au genre. L'une des politiques essentielles de l'IEU est la Politique d'évaluation qui vise à orienter l'évaluation des projets et des programmes en plus des évaluations menées par les acteurs de la mise en œuvre. Bien que la société civile ait été consultée lors de l'élaboration de cette politique et que le projet de politique reconnaisse le rôle des organisations de la société civile, elle ne dispose pas encore de procédure claire pour l'engagement des OSC.



## Qu'est-ce que le Secrétariat du FVC?

Le Secrétariat du FVC est responsable de la gestion quotidienne des activités du Fonds. Un Directeur exécutif nommé par le Conseil d'administration dirige le Secrétariat, assisté d'un Directeur exécutif adjoint et d'une équipe de la direction générale. Depuis que le Fonds est opérationnel, trois Directeurs exécutifs se sont succédés à la tête du Secrétariat, qui s'est développé de façon considérable ces dernières années et comptait plus de 200 collaborateurs dès juin 2019.

En outre, plusieurs consultants apportent un appui au Secrétariat dans l'accomplissement de sa mission et fournissent une assistance technique dans les pays et les régions où les projets et les programmes sont élaborés et mis en œuvre. Le FVC dispose, par exemple, de Conseillers régionaux qui sont des consultants et jouent un rôle de coordination régionale, notamment dans la planification et l'organisation des événements d'engagement multipartite tels que les dialogues régionaux structurés.

## Quelles sont les tâches spécifiques du Secrétariat?

Le Secrétariat joue un rôle fondamental dans les activités et le fonctionnement du FVC. Il facilite la prise de décisions par le Conseil d'administration et les met en œuvre. Par ailleurs, le Secrétariat pilote le processus autour de l'élaboration, de l'examen, de l'approbation et de la mise en œuvre des propositions de projets et de programmes; ainsi que du suivi et évaluation de ceux qui bénéficient d'un financement du FVC. Ceci nécessite une étroite collaboration entre les régions et les pays, les EA et les AND, et entraîne une charge de travail importante pour le personnel du Secrétariat en termes de coordination, de consultation et d'engagement dans plusieurs langues.

Le Secrétariat comprend six bureaux et cinq divisions. Les plus importants pour les OSC sont:

- ▶ La Division de la programmation au niveau des pays (DCP): coordonne le Programme de préparation et de soutien préparatoire du Fonds, aide les pays en développement à accéder au financement en améliorant leur préparation, et accompagne le processus d'accréditation, en particulier auprès des entités d'accès direct. La DCP soutient également l'élaboration des programmes pays pour l'appropriation nationale du FVC et encourage l'engagement national et régional des parties prenantes dans les activités du Fonds.
- ▶ L'Unité de gestion du portefeuille (PMU): assure le suivi des projets du FVC. Elle donne des orientations sur les éléments de suivi et évaluation (S&É) des demandes de financement. Elle s'implique aussi dans le suivi régulier

Depuis sa création, le Secrétariat du FVC a été dirigé par trois Directeurs exécutifs (DE), l'actuel DE-adjoint agissant en qualité de Directeur exécutif par intérim à plusieurs reprises:

- ▶ Héla Cheikhrouhou (juin 2013–février 2016)
- ▶ Javier Manzanares DE par intérim (février 2016–décembre 2016)
- ▶ Howard Bamsey (janvier 2017–juillet 2018)
- ▶ Javier Manzanares DE par intérim (juillet 2018–avril 2019)
- ▶ Yannick Glemarec (avril 2019–jusqu'à présent)

Encadré 4: Les Directeurs exécutifs du FVC

des projets du FVC sur des questions telles que l'impact climatique et les garanties (environnementales et sociales et l'égalité des genres), et publie des rapports annuels sur la performance du portefeuille (RPP).

- ▶ La Division de l'atténuation et de l'adaptation (DMA): collabore avec la DCP et la Division de la Facilité pour le secteur privé (DPSF), ainsi qu'avec les EA pour apporter l'expertise et le soutien technique dans les domaines de résultats individuels de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. La DMA examine et évalue aussi la chaîne de traitement des demandes de financement pour les activités d'adaptation et d'atténuation, et aide les pays en développement et les EA dans leurs efforts de préparation pour accéder au financement du FVC.
- ▶ La Division des affaires extérieures (DEA): est responsable de la communication externe, notamment de la gestion du site Internet et des médias sociaux, des relations avec les médias et des activités de sensibilisation. Elle a également pour mission de nouer et de gérer les partenariats stratégiques, les relations entre les contributeurs du FVC et d'autres parties prenantes telles que la société civile. En outre, La division gère la logistique de tous les événements organisés par le FVC (par exemple, les dialogues régionaux structurés, les réunions du Conseil d'administration, les ateliers des parties prenantes).

## Comment le Conseil du FVC interagit-il avec la société civile?

Les membres du Conseil d'administration se réunissent pour prendre des décisions sur les nouvelles politiques et les questions importantes ou évaluer celles qui existent déjà, approuver les demandes de financement et les nouvelles EA ou encore pour examiner les travaux du Secrétariat et de ses unités indépendantes. Le Conseil dispose de quelques directives générales pour la participation des observateurs. Bien qu'une politique plus élaborée soit encore en attente d'approbation par le Conseil, il existe une politique semi-opérationnelle élaborée grâce à la pratique existante de participation des observateurs, qui définit les attentes majeures pour tous les travaux du Conseil. Le Conseil permet également aux représentants des OSC accrédités et des organisations du secteur privé, qui sont admis en tant qu'observateurs, d'assister à ses réunions.

Parmi ces observateurs, deux représentants, l'un d'un pays développé et l'autre d'un pays en développement, sont élus comme Observateurs actifs par un processus de sélection facilitée par la société civile elle-même. Ces Observateurs actifs représentent les voix de la société civile dans toutes les procédures du Conseil d'administration pour un mandat de deux ans. Par ailleurs, les réunions du Conseil sont diffusées sur Internet. Pendant ces sessions, les observateurs tels que les experts techniques, les représentants des Entités accréditées (EA) et autres invités ne sont autorisés dans la salle de réunion du Conseil que sur invitation de ce dernier. Le Conseil peut aussi siéger à huis clos ou en session exécutive (privée) sans la participation du public.

### Quelques idées pour l'implication des OSC

- ▶ Prendre part aux réunions du Conseil d'administration du FVC, en y assistant physiquement ou en suivant la retransmission en direct sur le site Internet du FVC. Au cours d'une telle participation, les représentants des

OSC, qui n'assistent pas aux réunions en personne, peuvent collaborer et interagir en ligne avec le groupe des OSC au sein du FVC. Ceci leur permet de participer et de contribuer aux débats du Conseil.

- ▶ Saisir l'opportunité de la tenue des réunions du Conseil pour échanger avec les membres du Conseil, les membres suppléants et leurs conseillers, et exprimer des préoccupations quant aux décisions prises ou faire des propositions constructives par le biais des deux Observateurs actifs.
- ▶ Collaborer avec le groupe des OSC au sein du FVC pour obtenir des informations et des analyses sur les décisions du Conseil et être en mesure de contribuer aux débats sur les politiques avec des informations pertinentes provenant de l'échelle nationale.
- ▶ Participer aux dialogues régionaux structurés du FVC organisés chaque année par le Secrétariat du FVC.
- ▶ Interagir avec le Secrétariat du FVC, en déposant par exemple une demande d'information conformément à la Politique de divulgation de l'information (IDP) par courriel à l'adresse [iap@gcfund.org](mailto:iap@gcfund.org) ou en participant aux séminaires en ligne qui sont régulièrement organisés.
- ▶ Apporter une assistance aux communautés locales pour le dépôt d'une plainte dans le cadre du Mécanisme indépendant de recours (IRM) par courriel à l'adresse [irm@gcfund.org](mailto:irm@gcfund.org) ou informer le Secrétariat de tout problème découlant des activités financées par le FVC.

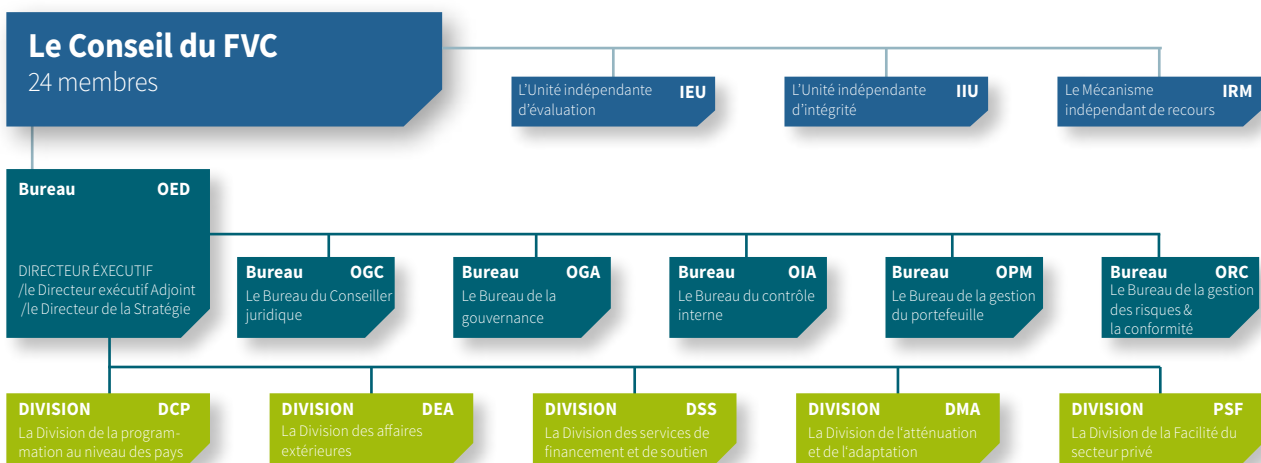


Schéma 4: La structure institutionnelle du Conseil et du Secrétariat du FVC (site Internet du FVC)

## S'impliquer dans le FVC pour demander un financement climatique « sensible au genre »

Bien qu'il existe un groupe bien coordonné d'observateurs des organisations de la société civile qui suivent les processus du FVC via les réunions du Conseil d'administration, une participation régulière des femmes des communautés des pays du Sud fait défaut de manière considérable. En conséquence, il y a un manque de canaux d'information, en particulier aux niveaux régional et national, pour apporter des contributions d'une approche genre dans les propositions de projet et auprès des entités accréditées potentielles et/ou développer des outils et des méthodologies pour le suivi de l'accès et de la participation des populations locales.

En guise de réponse, l'Organisation des femmes pour l'Environnement et le développement (WEDO) et BothENDS ont, en leur qualité de membres de l'Alliance mondiale pour l'Action verte et le Genre (GAGGA), lancé le projet « Les femmes demandent un financement climatique sensible au genre » avec le soutien du Wallace Global Fund en août 2017. Cette initiative conjointe vise à renforcer les capacités et les connaissances des femmes et des défenseurs de l'égalité des genres afin qu'ils puissent suivre, contrôler et, surtout, influencer les projets et les flux financiers du FVC de multiples façons. L'initiative prévoit une série de webinaires sur les droits des femmes et le financement climatique pour approfondir des aspects importants des mécanismes du financement climatique, afin de garantir que cet argent parvienne aux groupes de femmes locaux, que les projets soient conçus pour répondre aux besoins des communautés, et que le travail du FVC respecte les droits de l'Homme. Étant donné que la participation de la société civile par le biais des mécanismes de coordination régionale est capitale pour l'atteinte des objectifs de cette initiative, des Accompagnatrices régionales de la question du genre au sein du FVC ont été investies en Amérique latine, en Asie-Pacifique et en Afrique. L'initiative a d'abord aidé trois Accompagnatrices régionales à assister à une réunion du Conseil du FVC en février 2018. À la réunion du Conseil en octobre 2018, l'équipe des Accompagnatrices est passée de trois à quatre, y compris une Accompagnatrice d'expression anglaise et une d'expression française pour représenter l'Afrique. Grâce à leur participation à ces réunions du Conseil, les Accompagnatrices ont approfondi leur compréhension de la dynamique du FVC et envisagé les activités qu'elles pourraient entreprendre dans leurs localités respectives. Au cours des réunions, elles soutiennent le groupe international des OSC au sein du FVC dans l'analyse et l'élaboration des positions de la société civile sur les politiques, les projets, les programmes et les entités potentielles à accréditer.

En mai 2018, les Accompagnatrices ont créé les Groupes régionaux d'Accompagnatrices de la question du genre au sein du FVC, qui sont des réseaux de membres de la société civile, intéressés par le FVC et les questions liées à l'égalité des genres. Ces groupes sont des points de liaison et de coordination qui regroupent numériquement des membres dans le but d'acquérir des connaissances sur le FVC, de partager des informations sur les travaux de son Conseil d'administration et de faire des commen-

taires sur les politiques du Fonds, les entités accréditées et les projets ou les programmes, en particulier ceux de leur région respective. Les organisations engagées dans des groupes régionaux sont d'une grande variété en termes de taille, de portée et de leurs ressources. Des organisations communautaires de femmes aux organisations régionales consacrées à la lutte contre le changement climatique, les Accompagnatrices créent d'autres cadres de collaboration sur le FVC. Les Accompagnatrices ont identifié des méthodes particulières pour renforcer les connaissances, la composition et l'accès de leurs groupes. En Afrique, par exemple, la barrière de la langue a été contournée grâce à la gestion du groupe en français et en anglais et la création d'un poste d'Accompagnatrice nationale, permettant ainsi à chaque membre de la société civile de contacter son AND afin d'obtenir plus d'informations sur les projets en cours dans leurs pays respectifs. En Asie-Pacifique, un principal point d'accès permet d'établir la liaison avec la société civile responsable du suivi des banques de développement à l'instar de la Banque asiatique de développement (ADB), qui est une EA du FVC et prend part aux ateliers dans ce cadre. En Amérique latine, l'intégration d'une perspective de genre dans les travaux régionaux portant sur le changement climatique et la volonté de créer une fonction de contrôle pour assurer le suivi des projets du FVC en cours d'exécution, ont contribué à l'organisation du groupe.

### Les leçons apprises

1. Le caractère hautement technique du FVC nécessite des ressources spécifiques pour le renforcement des capacités de la société civile, mais aussi l'allocation d'heures de travail pour comprendre, communiquer et commenter divers documents.
2. La communication et la collaboration avec toute autre organisation de la société civile de votre pays ou région, qui est intéressée par le FVC, sont d'une importance capitale, car ces relations peuvent créer un accès aux AND ou aux entités accréditées et permettre le partage des charges de l'analyse des documents, entre autres avantages.

### Les recommandations

1. Développer un argumentaire précis et concis sur l'importance du FVC dans votre région ou dans votre domaine d'activité. Des membres de la société civile qui expriment leur compréhension de l'importance du FVC pour leurs activités et leur mission sont essentiels pour le renforcement de l'engagement des organisations et des groupes de même nature.
2. Trouver des moyens d'impliquer des groupes et des individus qui ne participent pas et ne participeront probablement pas aux réunions du Conseil d'administration afin de développer un engagement accru de la société civile à tous les niveaux. Les parties prenantes de l'action climatique et de l'approche genre au niveau local et/ou national ont besoin de soutien dans les processus du FVC.



#### Contact:

Tara Daniel, Gestionnaire de programme,  
Organisation des femmes pour l'Environnement  
et le développement (WEDO)

<https://wedo.org/>





# LES AUTORITÉS NATIONALES DÉSIGNÉES (AND) ET LES POINTS FOCaux (PF) - LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES NATIONALES DU FVC

## Qu'est-ce qu'une AND ou un point focal?

Une Autorité nationale désignée sert d'institution nationale de liaison dans un pays en développement pour l'implication de celui-ci dans le FVC. Si un pays n'a qu'un point focal, c'est le principal point de contact avec le FVC. Sa responsabilité est de coordonner les activités nationales du Fonds, de soutenir les EA d'accès direct et les entités nationales ou régionales qui sollicitent l'accréditation en tant qu'entités d'accès direct et de communiquer avec le FVC (voir schéma 5). C'est dire que tout pays qui souhaiterait bénéficier d'un financement du FVC doit instituer une AND ou désigner un point focal. Tandis que de nombreux pays ne disposent que d'un PF, plusieurs autres sont passés du PF à la mise en place d'une AND établie. Le FVC ne décide pas quelle institution devient une AND ou quel responsable devient un PF, puisque cette autorité dépend du pays concerné. Chaque pays peut également décider de l'emplacement et de la structure de son AND, ainsi que de la manière dont elle doit fonctionner et être régie.

## Quelle est la différence entre une AND et un PF?

Une AND est une institution gouvernementale à l'instar d'une direction ou d'une cellule au sein d'un ministère. Très souvent,

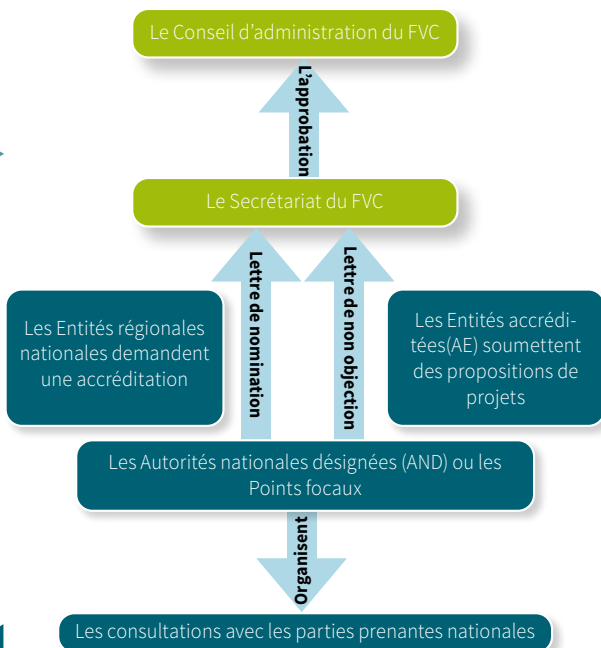


Schéma 5: Les rôles des AND ou des Points focaux

ces institutions se trouvent au sein du ministère des Finances ou du ministère de l'Environnement, mais elles peuvent aussi être logées dans un autre ministère impliqué dans les politiques ou la planification du développement économique et durable. Le critère essentiel est la capacité du ministère à influencer les politiques gouvernementales sur le changement climatique, l'énergie, la durabilité et l'environnement. L'AND doit pouvoir jouer un rôle de coordination afin de rassembler les différents acteurs gouvernementaux et les autres parties prenantes associées aux objectifs du FVC.

Un point focal peut être une personne au sein d'une institution gouvernementale responsable de toutes les questions liées au FVC et représentant le Fonds dans son pays. Cette personne peut être désignée pour remplir les missions de l'AND pendant que le pays est dans le processus de sélection et de mise sur pied d'une AND.

## Quelles sont les capacités requises pour une AND ou un PF?

Dans ses directives relatives aux bonnes pratiques, le FVC énumère un certain nombre de capacités qu'une AND doit avoir afin de s'acquitter de sa tâche avec efficacité. Il s'agit, entre autres, de:

- ▶ La connaissance des priorités, des stratégies et des planifications nationales en matière de changement climatique;
- ▶ La capacité à contribuer et à élaborer des plans et des stratégies de développement national;
- ▶ L'expertise en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques;



Pour plus d'informations:

Retrouvez la liste complète des AND et des PF sur le site du FVC ici.

[www.greenclimate.fund/countries](http://www.greenclimate.fund/countries)

- ▶ La connaissance et le contact avec les institutions et les parties prenantes concernées dans le pays;
- ▶ La capacité à coordonner et à organiser des consultations multipartites;
- ▶ La capacité à mener le suivi et l'évaluation conformément aux normes du FVC; et
- ▶ La connaissance d'autres mécanismes de financement pertinents (multilatéraux, bilatéraux, régionaux ou nationaux) qui sont actifs dans leur pays.

L'AND ou le PF doit posséder ces capacités. A défaut, elles peuvent être comblées ou acquises grâce à une étroite collaboration avec d'autres acteurs nationaux, y compris les OSC.

### Quelles sont les missions clés d'une AND ou d'un PF?

Dans ses Lignes directrices pour une meilleure appropriation par les pays et une impulsion accrue des pays, qui s'adressent aux AND et aux PF, le FVC définit le cadre général de leurs différentes missions. Elles précisent des rôles clairs et identifient les opportunités pour tous les acteurs pertinents impliqués dans la mise en œuvre des activités du FVC (les AND, les PF, les EA et les autres diverses parties prenantes, telles que les autres agences gouvernementales, le secteur privé, la société civile, les femmes et les groupes de peuples autochtones). Bien qu'elles établissent des règles de base pour la participation des parties prenantes, y compris la société civile, aux activités financées par le FVC au niveau des pays, et soutiennent l'élaboration des programmes nationaux qui renforcent cet engagement, ce sont simplement des recommandations, et non pas des politiques obligatoires qu'il faut suivre (elles sont différentes, par exemple, des procédures obligatoires d'implication des parties prenantes destinées aux EA).

Les AND ou les PF ont la responsabilité de définir le cadre politique et institutionnel du FVC dans leur pays respectif. Ceci se traduit par cinq différentes tâches qui placent l'AND ou le PF au centre des activités et des processus nationaux en rapport avec le Fonds (voir schéma 6):

**Tâche 1:** La supervision stratégique en accord avec les priorités nationales: les AND ou les PF doivent s'assurer que les activités financées par le FVC dans leurs pays correspondent aux priorités nationales. Le FVC souhaite donc que chaque pays en développement fixe ses priorités de financement dans le cadre de ses stratégies globales d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Les AND ou les PF doivent donc veiller à ce que les demandes

### Les rôles et les fonctions clés des AND et des Points focaux désignés par les pays



Schéma 6: Les Rôles et les fonctions clés des AND et des Points focaux (Site Internet du FVC)

de financement s'alignent sur les stratégies et les plans nationaux (voir encadré 5). Les Plans nationaux d'adaptation (PNA) sont un processus clé dans ce contexte car ils servent de forum pour définir les priorités dans le domaine de l'adaptation et reçoivent un soutien supplémentaire du FVC et un appui spécifique. Si un pays n'a pas encore son plan national ou sa stratégie nationale, l'AND ou le PF doit faciliter le processus d'élaboration d'un plan ou d'une stratégie, en mettant l'accent sur un développement à faibles émissions de carbone et résilient face au changement climatique.

**Tâche 2:** La convocation des parties prenantes nationales: l'AND ou le PF doit organiser des consultations nationales avec les parties prenantes concernées, y compris les autres ministères, les gouvernements locaux, les OSC, les communautés locales, le secteur privé et les acteurs financiers sur les activités du FVC. Bien que les consultations des parties prenantes ne soient pas obligatoires, le FVC encourage les AND et les PF à convoquer des consultations comme un élément essentiel de l'identification des priorités nationales concernant le Fonds. Par ailleurs, il prodigue des conseils sur les bonnes pratiques pour les consultations des parties prenantes. Le FVC propose la mise en place d'un processus national multipartite dans le cadre de la coordination systématique des pays. Ce processus doit s'appuyer sur les critères suivants:

### Quels stratégies et plans nationaux sont pertinents pour le FVC?

- ▶ Les plans nationaux d'adaptation (PNA) visent à identifier les besoins d'adaptation à moyen et à long terme des pays en développement. Ils élaborent et mettent en œuvre les stratégies, les projets et les programmes correspondants ainsi que tout besoin d'aide financière. Grâce à son programme de préparation et de soutien préparatoire (RPSP), le FVC soutient financièrement le développement des PNA.
- ▶ Les contributions déterminées au niveau national (CDN) sont élaborées par toutes les Parties à l'Accord de Paris pour indiquer leurs efforts à réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre et à s'adapter aux impacts du changement climatique.
- ▶ Les stratégies de développement à long terme à faibles émissions de gaz à effet de serre (LEDS) doivent définir les étapes nécessaires à une décarbonisation complète de chaque secteur et les ressources financières nécessaires pour leur mise en œuvre, conformément à l'objectif à long terme de l'Accord de Paris de maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 1,5 ° C.
- ▶ Les autres politiques pertinentes sont les stratégies de croissance verte, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) et les Programmes d'action nationaux d'adaptation (NAPA).

Encadré 5: Un aperçu des stratégies et des plans nationaux

- ▶ Les consultations multipartites ne doivent pas être une activité ponctuelle. En revanche, elles doivent être instituées comme un processus continu qui permet de suivre des accords, de recevoir des mises à jour constantes et d'avoir des évaluations régulières des progrès accomplis.
- ▶ Elles doivent être inclusives et impliquer tous les acteurs concernés. Le FVC fait explicitement mention des groupes vulnérables dont les femmes et les peuples autochtones qui doivent être inclus dans les consultations des parties prenantes, car ils sont et continueront d'être les groupes les plus touchés par le changement climatique.
- ▶ Elles peuvent être intégrées dans des mécanismes de coordination et d'engagement multipartite existants et être associées à d'autres processus de consultation nationale pertinents.
- ▶ Pour l'élaboration de projets et de programmes, la Politique environnementale et sociale exige également un processus d'implication des parties prenantes et de divulgation d'informations.

Ces directives encouragent les pays en développement à mettre en place un processus d'implication des parties prenantes pour l'élaboration des cadres stratégiques nationaux ainsi que l'élaboration et le suivi des projets concrets

financés par le FVC. Ce processus peut se dérouler lors de réunions, d'ateliers et d'autres forums où les différents acteurs sont susceptibles de se rencontrer régulièrement. Les processus peuvent examiner les progrès réalisés par rapport aux cadres de résultats, discuter des bonnes pratiques et des défis, identifier les possibilités d'amélioration de la cohérence et intégrer les leçons apprises dans les plans et les priorités pertinents.

**Tâche 3:** Les lettres de nomination pour l'accès direct: l'AND ou le PF doit soutenir les institutions et les organisations qui sollicitent une accréditation auprès du FVC, en particulier celles au niveau infranational, national et régional qui sont susceptibles d'être qualifiées pour l'accès direct (voir encadré 6), et ont par conséquent besoin d'une lettre de nomination de leur AND ou PF respectif.

**Tâche 4:** Les lettres de non-objection pour les projets et les programmes: chaque demande de financement soumise au FVC nécessite une lettre de non-objection de l'AND ou du PF du ou des pays où elle sera mise en œuvre. Sans cette lettre, la demande de financement ne sera pas examinée par le Conseil d'administration en vue de son approbation. De même, l'AND doit délivrer une lettre de non-objection pour toute demande de soutien financier pour l'élaboration de projets et de programmes dans le cadre de la Facilité à la préparation des projets (PPF).



### Qu'est-ce que la modalité d'accès direct?

La modalité d'accès direct est conçue pour aider les pays en développement à s'approprier le financement climatique et à mieux l'intégrer dans leurs plans d'action nationaux sur le climat. Le Conseil d'administration du FVC a pris plusieurs décisions pour favoriser l'accès direct, notamment la décision d'accorder la priorité aux entités nationales d'accès direct pour l'accréditation. Il a ainsi octroyé aux pays un soutien financier pour obtenir une accréditation, sollicité l'analyse des mesures visant à faciliter l'augmentation du nombre de demandes de financement à accès direct dans la chaîne de traitement du FVC et mis l'appui du Secrétariat à la disposition des entités à accès direct. Cet appui se manifeste sous diverses formes, notamment:

- ▶ La Facilité à la préparation des projets (PPF) cible les entités accréditées d'accès direct afin de faire passer les idées innovantes de projets du concept initial à la demande officielle.
- ▶ Le Programme pilote sur l'accès direct amélioré comprend des modalités supplémentaires pour renforcer l'autorité décisionnelle des pays sur le financement climatique et renforcer l'engagement multipartite.
- ▶ Le Processus d'approbation simplifié (SAP) simplifie et rationalise l'approbation de certains projets à petite échelle, en particulier ceux des entités d'accès direct. Il réduit ainsi la documentation nécessaire à soumettre dans le cadre des demandes de financement et allège le processus d'examen et d'approbation.

Le FVC a publié une fiche d'information qui explique le fonctionnement de l'accès direct. Elle est disponible ici. <https://tinyurl.com/y5z6da8t>

Encadré 6: La modalité d'accès direct du FVC

**Tâche 5:** L'approbation du soutien préparatoire: l'AND ou le PF peut avoir accès ou faciliter l'accès au Programme de préparation et de soutien préparatoire pour son pays. Il s'agit d'un programme de financement qui vise à améliorer l'appropriation du FVC et son accès par les pays en fournissant des ressources pour le renforcement des capacités institutionnelles des AND ou des PF ainsi que des entités d'accès direct pour un engagement efficace dans le Fonds.



## Comment fonctionne le Programme de préparation et de soutien préparatoire?

En avril 2019, le Conseil d'administration du FVC a approuvé la somme de 154 millions USD dans le cadre du Programme de préparation et de soutien préparatoire, dont environ 50 millions USD ont déjà été décaissés. Le Programme apporte son appui dans cinq domaines distincts (voir schéma 7):

1. L'établissement et le renforcement institutionnel des AND ou des points focaux;
2. La mise sur pied de cadres stratégiques, y compris l'élaboration des programmes pays, l'identification des priorités stratégiques d'investissement et le bilan des stratégies existantes telles que les CDN ou les PNA;
3. Le soutien au processus d'accréditation et aux EA, par le biais, par exemple, d'une évaluation des lacunes institutionnelles pour les entités d'accès direct;
4. L'élaboration des propositions de programmes et de projets en mettant l'accent sur les activités en amont de larges propositions de programmes et de projets ou en délimitant la portée de ceux-ci au niveau national;
5. Le partage d'information, l'échange d'expériences et l'acquisition de connaissances, notamment à travers des ateliers régionaux avec les AND ou les PF et d'autres parties prenantes.

Dans la pratique, le Programme peut financer différents types d'activités, telles que:

- ▶ La formation du personnel de l'AND ou du PF à l'élaboration de projets et de programmes, aux marchés internationaux, à la comptabilité, au contrôle, à la planification, au suivi et à l'évaluation;
- ▶ La couverture des frais des consultants externes à court terme recrutés pour apporter un appui aux AND ou aux PF dans l'accomplissement de leurs tâches;
- ▶ L'assistance technique en vue de l'élaboration des priorités stratégiques pour l'engagement dans le FVC, le contrôle des programmes et des projets et l'implication des parties prenantes ainsi que les dialogues avec les entités de mise en œuvre;
- ▶ Les coûts des processus de coordination interministérielle et des réunions des parties prenantes: il s'agit notamment des dépenses liées aux ateliers, à l'appui technique et aux déplacements. La limite annuelle des réunions



Schéma 7: Le Programme de préparation et de soutien préparatoire (présentation du FVC)

interministérielles est de trois au maximum et le plafond pour les réunions des parties prenantes est fixé à 100 000 USD par an;

- ▶ Le matériel de communication, notamment les coûts liés à l'impression, à la communication et à l'informatique.

Dans le cadre du Programme de préparation, le FVC prévoit les montants de financement suivants:

1. Jusqu'à 1 million USD par pays et par an peut être accordé dans le cadre du programme (à l'exception de l'appui à l'élaboration des plans nationaux d'adaptation). Les AND ou les PF peuvent demander jusqu'à 300 000 USD de ce montant par an pour contribuer à leur établissement ou au renforcement de leur rôle et répondre aux exigences du Fonds. Le reste de ce montant peut être réparti dans les autres domaines d'appui, notamment les activités relatives au processus d'accréditation et l'élaboration de projets ou de programmes.
2. Un maximum de 3 millions USD supplémentaires par pays a été alloué dans le cadre du programme pour l'élaboration des PNA et/ou d'autres processus de planification de l'adaptation par les AND ou les PF. Chaque pays ne peut bénéficier de cet appui qu'une seule fois.

Ces ressources peuvent être allouées sous forme de subventions ou d'assistance technique. Alors que tous les pays en développement peuvent bénéficier d'un accès au programme, le FVC vise un plancher de 50% de l'aide à la préparation allouée aux pays particulièrement vulnérables, notamment les PMA, les PEID et les États africains.

### **Comment accéder au Programme de préparation et de soutien préparatoire?**

Les ressources du programme sont accessibles à travers la soumission de demandes d'appui sur plusieurs années. Ceci donne aux pays en développement la possibilité d'utiliser le programme de la manière la plus appropriée à leurs besoins et à leurs priorités spécifiques. En tant qu'acteur de la coordination, l'AND ou le PF peut bénéficier de l'appui à la préparation ou désigner des partenaires de prestation qui mettront en œuvre les activités de préparation en son nom (voir encadré 7).

L'AND ou le PF doit soumettre une demande d'appui à la préparation au Secrétariat du FVC, accompagnée d'un budget et d'un plan de prestation. Les partenaires de prestation peuvent aider l'AND ou le PF à remplir la demande. Le Spécialiste du dialogue au sein du pays du FVC et le Conseiller régional du pays et région concernés doivent aussi recevoir une copie de la demande d'appui (voir encadré 8).

Une fois que l'activité de préparation proposée est approuvée, le FVC conclut un accord avec l'AND, le PF ou le partenaire de prestation sélectionné. Après l'entrée en vigueur de l'accord, le bénéficiaire peut mettre en œuvre les activités de préparation et devra faire un rapport au Secrétariat du FVC selon un calendrier convenu.



**Les partenaires de prestation** peuvent être des organisations multilatérales ou d'autres institutions internationales, régionales, nationales, infranationales publiques ou privées, sélectionnées par l'AND ou le PF pour mettre en œuvre des activités approuvées dans le cadre du Programme de préparation. Ils fournissent des services tels que l'élaboration de demandes d'appui à la préparation, la mise en œuvre et la supervision des activités, la gestion fiduciaire, les rapports à mi-parcours ou d'achèvement et d'évaluation des projets ou des programmes. Les partenaires de prestation doivent répondre aux exigences de capacités de gestion financière du FVC.

Source: Guide sur le programme de préparation du FVC.  
<https://tinyurl.com/y34m272h>

Encadré 7: Les Partenaires de prestation des activités financées par le FVC

**Les Spécialistes du dialogue** au sein du pays sont des membres du personnel du Secrétariat du FVC en charge du renforcement des relations du Fonds avec les pays en développement, en particulier par le biais de l'AND, du PF, des institutions nationales et d'autres parties prenantes du pays. Ils coordonnent la sensibilisation, soutiennent le renforcement des capacités des institutions nationales de mise en œuvre et facilitent l'accès aux ressources du Fonds, notamment à travers le Programme de préparation.

**Les Conseillers régionaux** sont répartis dans toutes les régions et aident les pays en développement et les EA à élaborer des programmes de travail solides pour le FVC. Par ailleurs, ils coordonnent les dialogues régionaux structurés du FVC qui se tiennent dans toutes les régions.

Pour plus d'informations, consultez le profil des pays du FVC.

<https://www.greenclimate.fund/countries4m272h>

Encadré 8: Les Spécialistes du dialogue pays du FVC et les Conseillers régionaux



## Quels sont les défis actuels auxquels font face les AND?

Les défis auxquels les AND sont confrontées varient énormément en fonction du pays, de la région ou de l'institution hôte. Cependant, quelques-uns ont été répertoriés dans différents pays. La plupart des AND ne possèdent pas la connaissance et la compréhension des processus et des modalités du FVC. La plupart d'entre elles s'impliquent dans le FVC pour la première fois après leur nomination comme AND. En outre, la plupart des AND qui sont proposées par leur pays n'ont pas nécessairement des connaissances sur les questions liées au changement climatique ou au financement climatique. De nombreuses AND sont des ministères des Finances qui ont une expérience et/ou des connaissances limitées sur les questions liées au changement climatique. Elles ne savent pas, par exemple, à quoi doit ressembler un bon projet d'adaptation. Le rôle de l'AND dans certains pays incombe aux individus plutôt qu'aux institutions; ce qui crée une très faible appropriation par les pays du processus du FVC et un engagement limité des parties prenantes.

Les changements permanents au sein des institutions nationales qui hébergent les AND affectent également leur stabilité, car dans la plupart des pays, le personnel de l'AND ou la personne nommée comme PF change lorsqu'un nouveau ministre ou un nouveau directeur entre en fonction. Ajouté à cela, il existe des barrières linguistiques qui limitent encore la performance des AND, puisque la plupart des informations et des documents du FVC sont en anglais, y

compris les réunions du Conseil d'administration qui se déroulent également dans cette langue.

Le manque de capacités des AND à jouer leur rôle se reflète par la faiblesse de l'approche multipartite dans leurs travaux et leurs activités (par exemple, l'absence de collaboration interministérielle, certaines AND voulant contrôler seules l'ensemble du processus du FVC, etc.). Parfois, l'implication des autres parties prenantes concernées dans les travaux et les activités de l'AND est faible ou inexistante; ce qui limite ainsi la participation active des acteurs clés tels que la société civile et le secteur privé. En résumé, le besoin de renforcer les capacités des AND et des PF demeure considérable afin d'accroître leur rôle au sein des structures du FVC. Ceci peut se faire, par exemple, grâce au Programme de préparation et de soutien préparatoire au FVC.

### Quelques idées pour l'implication des OSC

- ▶ Établir et entretenir des contacts réguliers avec votre AND ou votre point focal (la liste des AND et PF est disponible dans le profil des pays du FVC).
- ▶ Initier le dialogue avec l'AND ou le PF pour solliciter votre espace afin de participer à tous les processus des parties prenantes actuels au niveau national, à l'identification des priorités nationales, à l'élaboration du programme national qui identifie les priorités stratégiques pour l'engagement dans le Fonds et énumère les priorités des projets et les PNA.
- ▶ Faire pression en vue de l'obtention d'un siège spécifique pour la société civile au sein des structures ou mécanismes nationaux responsables des questions et des ressources du FVC, par exemple une équipe de travail, une commission, un groupe ou un comité directeur.
- ▶ Faire des propositions à l'AND ou au PF sur les candidatures potentielles à l'accréditation au FVC dans le cadre de la modalité d'accès direct, et soumettre des suggestions pour les demandes de financement ou des notes conceptuelles.
- ▶ Assurer le contrôle, au niveau national, de la mise en œuvre des politiques du FVC par les AND et PF, et transmettre les informations y relatives au groupe international des OSC au sein du FVC.



## La plateforme des OSC de l'ODD 13 au Ghana – Faire entendre la voix de la société civile sur le FVC

Dans le cadre du Programme de préparation et de soutien préparatoire du FVC, les AND ou les PF jouent un rôle déterminant en permettant au Fonds de poursuivre une approche pilotée par les pays, et de promouvoir et renforcer l'engagement efficace des institutions et des parties prenantes concernées au niveau national. Au Ghana, l'AND a mis en place un Comité technique consultatif (CTC) en tant que mécanisme décisionnel multipartite qui fournit des conseils sur les modalités de mise en œuvre des travaux de l'AND et de renforcement de sa mission. En 2017, les OSC ont mené avec succès un plaidoyer pour que l'AND accorde le statut d'observateur à la société civile au sein du CTC.

La société civile au Ghana se regroupe au sein de la plateforme des OSC de l'ODD 13, qui porte essentiellement sur les questions liées au changement climatique. Les membres se réunissent au moins une fois tous les trois mois et mènent des discussions qui englobent des opinions divergentes, diverses coalitions, différentes alliances et des partenariats variés dans une tribune ouverte et dynamique. La plateforme a identifié le CTC comme l'institution centrale pour accroître l'engagement des OSC dans le FVC au Ghana, car il facilite la prise de décisions concernant les demandes de financement ou les notes conceptuelles qui doivent être soumises au FVC au nom du pays. Le CTC, co-présidé par les ministères des finances et de l'environnement, comprend les représentants d'autres ministères (genre, terres et ressources naturelles, agriculture et collectivités locales), des commissions nationales (développement, énergie, forêts), du secteur privé et de la société civile. Après une première analyse, la plateforme des OSC de l'ODD 13 s'est rendue compte que certains acteurs de la société civile étaient d'avis que leur membre choisi par l'AND ne représentait pas suffisamment la société civile. Plutôt que d'exacerber les divisions historiques au sein de la société civile en demandant à l'AND de retirer ce représentant du CTC, la plateforme a décidé d'exiger une représentation supplémentaire au sein du Comité, car elle a découvert qu'une disposition du Manuel de procédures du CTC le permettait. Par ailleurs, les membres ont exercé des pressions publiques sur l'AND, à travers des publications, des blogs et la participation dans les médias. De plus, une deuxième approche a été orientée vers le dialogue et le lobby-

ing direct des membres de l'AND et du CTC qui ont été invités aux réunions de la plateforme au cours desquelles des échanges ont permis d'éviter la confrontation.

En septembre 2018, l'AND a publiquement accédé aux demandes de la plateforme des OSC de l'ODD 13, en annonçant que toutes les OSC ghanéennes dotées du statut d'observateur auprès du FVC sont désormais autorisées à assister en qualité d'observateurs aux réunions du CTC. Le Comité a même laissé ouverte la possibilité de l'élection d'un représentant supplémentaire de la société civile. Ceci permet à plus de 100 organisations membres de s'engager dans les activités de l'AND et de devenir un élément essentiel dans les processus de prise de décisions concernant le FVC au niveau national.

### Les leçons apprises

1. Chaque contexte national est différent. La société civile doit par conséquent prendre le temps d'analyser son contexte local et national, puis choisir ses approches de plaidoyer et de lobbying en conséquence.
2. Il est essentiel de veiller à ce que les représentants des OSC au sein des structures nationales du FVC soient réellement des membres de la société civile afin de garantir l'efficacité de l'engagement des parties prenantes. Sinon, cela peut engendrer la méfiance et limiter l'implication des OSC vis-à-vis de l'AND.

### Les recommandations

1. Chercher à comprendre ce qui rassemble la société civile et pourquoi le gouvernement doit accéder aux demandes des OSC. Une fois que vous avez les réponses, il faut concentrer votre plaidoyer et vos demandes sur ces points forts.
2. Le plaidoyer doit instaurer la confiance avec l'AND et les autres parties prenantes du FVC afin d'assurer une réussite durable. Bien que le plaidoyer agressif soit nécessaire dans certaines circonstances, opter pour le partage de rôles au sein de la société civile et associer les pressions publiques et le lobbying interne pour accroître votre impact.



#### Contact:

\_ Chibeze Ezekiel, Coordinateur du groupe de travail  
« Environnement et changement climatique »,  
Initiative Kasa, membre de la plateforme des OSC de  
l'ODD 13, Ghana  
<https://www.kasaghana.org/>





# LES ENTITÉS ACCRÉDITÉES (EA) ET LES ENTITÉS D'EXÉCUTION (EE) – LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE DU FVC

## Qu'est-ce qu'une Entité accréditée?

Le FVC, proprement dit, ne met pas directement en œuvre les projets ou les programmes, mais il octroie son financement par l'intermédiaire d'entités accréditées. Il s'agit des organisations privées ou publiques, non gouvernementales, infranationales, nationales, régionales ou internationales qui respectent les normes du FVC et sont accréditées par son Conseil d'administration afin d'être admissibles à recevoir un financement du FVC pour les demandes approuvées. C'est dire que seules les EA peuvent solliciter un financement auprès du FVC. Dans ses efforts pour disposer d'un large panel d'acteurs de mise en œuvre susceptibles de couvrir les différents aspects de sa mission et de ses objectifs, le FVC distingue deux types d'EA:

- ▶ Les entités d'accès direct: ce sont des institutions et des organisations infranationales, nationales ou régionales privées ou publiques désignées par leur AND ou leur PF, qui peuvent obtenir un accès direct au financement du FVC;
- ▶ Les entités d'accès international: ce sont des institutions et des organisations publiques, privées ou non gouvernementales telles que les organismes des Nations unies, les banques multilatérales de développement, les institutions financières privées et les organismes de coopération pour le développement qui peuvent accéder au financement du FVC.

Les entités régionales d'accès direct et d'accès international peuvent mettre en œuvre des projets et des programmes dans un ou plusieurs pays en développement grâce au financement du FVC. En revanche, les entités nationales d'accès direct ne peuvent proposer et mettre en œuvre des projets que dans leurs pays respectifs. Un nombre important d'EA d'accès international sont actives dans les différentes régions du monde où elles collaborent avec les AND ou les PF et les gouvernements nationaux.

## Qu'entend-on par Entités d'exécution?

Les entités d'exécution sont des institutions ou des organisations, dont certaines de la société civile, qui mettent en œuvre des projets ou des programmes du FVC sous la supervision des EA. Elles n'ont pas besoin d'être accréditées

par le FVC, mais sont plutôt choisies et collaborent directement avec les EA responsables des demandes de financement respectives. Le FVC exige que les EA procèdent à un contrôle préalable des EE et établissent les processus nécessaires afin de s'assurer que les EE respectent également les normes du Fonds.

## Quelles sont les missions des EA?

Les EA sont les organisations centrales qui gèrent et facilitent la mise en œuvre des projets ou des programmes dans un ou plusieurs pays d'une région spécifique. Ainsi, elles doivent garantir la redevabilité et le respect des garanties du FVC dans l'exécution des activités des projets ou des programmes financés. Pour les projets ou les programmes mis en œuvre par les EE ou d'autres partenaires nationaux, l'EA supervise leur mise en œuvre et leur gestion.

Par ailleurs, les EA sont responsables de la gestion de tous les financements liés aux projets qui, en plus du financement du FVC, peuvent inclure le co-financement et des capitaux supplémentaires obtenus auprès des acteurs des secteurs public et privé, tels que les entités gouvernementales ou les banques commerciales. Les EA peuvent utiliser le financement fourni par le FVC pour la mise en œuvre directe du projet, ou agir comme intermédiaires financiers en transférant le financement à travers plusieurs instruments financiers (tels que les subventions, les prêts concessionnels, les capitaux propres et les garanties, voir tableau 3) en vue d'une utilisation par d'autres organisations.



### Le FVC compte actuellement (au mois de juillet 2020) 97 EA:

45 EA d'accès direct national  
13 EA d'accès direct régional  
39 EA d'accès international

La liste complète est disponible sur le site Internet du FVC <https://www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/entity-directory>

### Comment le FVC classe-t-il les différents types d'EA?

Au-delà de la modalité d'accès, le FVC distingue également les EA sur la base de plusieurs autres critères que les entités doivent respecter pour être accréditées. Les classifications sont définies dans l'approche d'accréditation « adaptée aux objectifs » du FVC. Elle a pour but de faire correspondre les types d'activités financées par le FVC aux capacités dont l'organisation a besoin pour se conformer aux règles et aux exigences du Fonds.

### La classification selon les normes fiduciaires

Les normes fiduciaires auxquelles les EA doivent se conformer dépendent du rôle qu'elles jouent dans la gestion du financement du FVC. Cela implique que:

- ▶ Toutes les EA doivent se conformer aux normes fiduciaires fondamentales concernant les principales capacités administratives et financières, la transparence et la redevabilité.
- ▶ La plupart des entités sont également éligibles au financement du FVC pour la mise en œuvre des projets et des programmes. Dans ce cas, le FVC évalue les capacités de gestion de projet de l'organisation ou de l'institution qui sollicite l'accréditation.
- ▶ Si une EA entend jouer un rôle d'intermédiaire financier, le Fonds procède à une évaluation afin de déterminer si elle a la capacité d'exercer le contrôle nécessaire sur les

entités qui auront accès au financement qu'il octroie et si elle peut exiger que ces entités rendent des comptes conformément aux normes fiduciaires définies.

### La classification selon le niveau de risques sociaux et environnementaux

En outre, les EA sont classées en fonction du niveau des risques sociaux et environnementaux qui peuvent résulter des demandes de financement qu'elles soumettent au Conseil. Ceci signifie qu'en pratique, une EA qui met en œuvre des microprojets à faibles risques et demande uniquement des subventions, ne doit pas répondre aux mêmes normes qu'une EA qui gère de grands projets à des risques élevés et mobilise des capitaux privés. Les demandes de financement respectent également la même catégorisation des risques (voir tableau 1).

Dans sa définition, le FVC fait une distinction entre les différents types de transactions financières. Pour les projets et les programmes que les EA mettent en œuvre elles-mêmes ou en collaboration avec des EE, les risques sont classés dans les catégories A à C.

Pour les EA qui interviennent comme des intermédiaires financiers, c'est-à-dire qui passent par des subventions, des prêts ou combinent le financement du FVC avec d'autres capitaux tels que ceux du secteur privé, les risques sont définis de l'intermédiation-1 (I-1) (risques élevés) à l'intermédiation-3 (I-3) (peu ou pas de risques).

Type de risque	Définition
<b>A/I-1 (élevé)</b>	Des activités avec d'éventuels risques environnementaux et/ou sociaux négatifs (préjudiciables) importants et/ou des impacts variés, irréversibles ou sans précédent.
<b>B/I-2 (moyen)</b>	Des activités avec d'éventuels risques environnementaux et/ou sociaux négatifs limités et/ou des impacts peu nombreux, généralement propres à un endroit, en bonne partie réversibles, et facilement gérables par des mesures d'atténuation.
<b>C/I-3 (bas)</b>	Des activités avec des risques environnementaux et/ou sociaux et/ou des impacts négatifs minimes ou nuls.

Tableau 1: La classification selon le niveau de risques (L'approche d'accréditation « adaptée aux objectifs » du FVC)

## Quelles sont les politiques clés du FVC qu'une EA doit respecter?

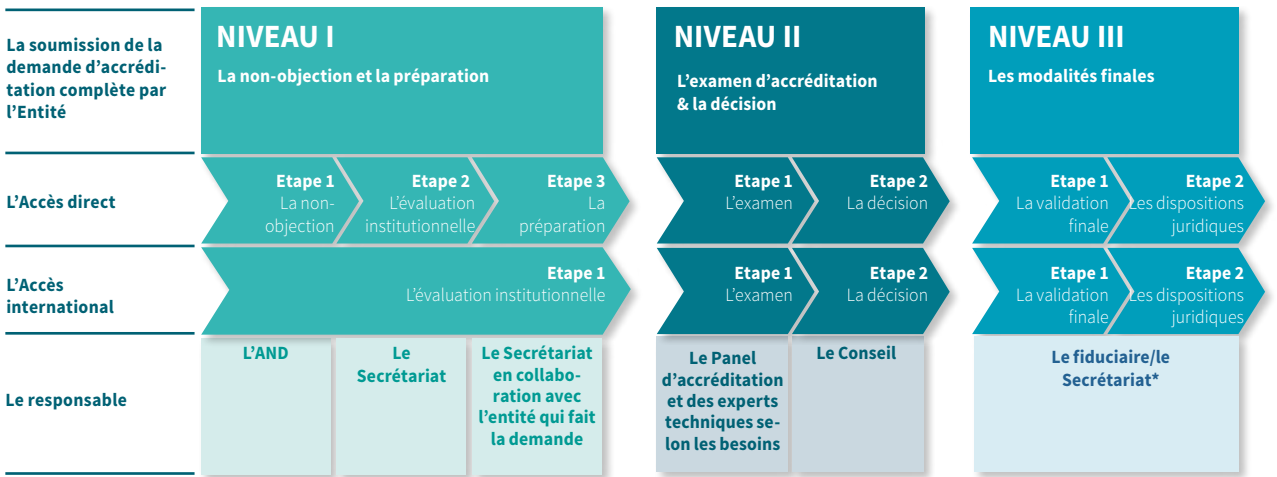
Les entités qui souhaitent obtenir l'accréditation doivent démontrer leur capacité à se conformer aux politiques du Fonds, s'assurer qu'elles sont prises en considération dans les demandes de financement qu'elles élaborent et veulent mettre en œuvre avec le financement du FVC, mais aussi veiller à ce qu'elles soient respectées dans la mise en œuvre des projets et des programmes.

- ▶ La Politique environnementale et sociale: cette politique décrit la façon dont le FVC intègre les considérations environnementales et sociales dans son processus décisionnel et ses opérations afin d'éviter, d'atténuer ou de gérer efficacement les risques et les impacts potentiels et aussi d'améliorer les résultats des projets et des programmes qu'il finance dans l'exercice de ses missions en s'appuyant sur un ensemble de Garanties environnementales et sociales (ESS). Actuellement, le FVC applique la norme de performance de la Société financière internationale (International Finance Corporation, IFC) comme mesures de sauvegarde provisoires. Le FVC s'emploie à élaborer ses propres ESS, notamment par le biais des consultations avec les OSC et d'autres parties prenantes. Elles vont accompagner la Politique environnementale et sociale (ESP) et constitueront un élément essentiel du Système de gestion environnementale et sociale (ESMS) du FVC.
- ▶ La Politique en matière d'égalité des genres: l'un des objectifs du FVC est de veiller à ce que ses ressources contribuent à l'égalité des genres ainsi qu'à l'autonomisation des femmes et des jeunes. Dans sa politique intérimaire de 2015, le FVC s'est engagé à veiller à ce que tous ses investissements contribuent à l'égalité des genres ainsi qu'à l'autonomisation des femmes en exigeant une analyse distincte de l'impact social et sur le genre pour chaque projet, idéalement accompagnée d'un plan d'action sur le genre spécifique aux projets. Des discussions sont en cours autour d'une nouvelle mise à jour de la politique visant à mettre davantage l'accent sur les approches non binaires sur le genre et l'intersectionnalité de l'égalité des genres, ainsi que d'autres aspects de l'inclusion sociale afin d'obtenir des résultats d'actions climatiques plus équitables et durables.
- ▶ La Politique relative aux peuples autochtones: En début 2018, le FVC a approuvé une politique qui vise à garantir

les droits et l'implication des peuples et des communautés autochtones dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des activités qu'il finance. En appliquant les normes et les principes des bonnes pratiques internationales, notamment le concept le plus marquant du Consentement libre, informé et préalable (FPIC), cette politique a pour but de conférer aux peuples et aux communautés autochtones, qui seraient touchés par les projets et les activités du FVC, le rôle d'acteurs actifs afin qu'ils puissent examiner, contrôler, éliminer et réduire les potentiels impacts négatifs des activités du Fonds à leur égard. L'atteinte de cet objectif se fera de façon cohérente, tout en améliorant les résultats au bénéfice de ces acteurs et en favorisant leur accès aux avantages des projets et des programmes. En outre, le FVC s'efforce d'élaborer des orientations liées à la mise en œuvre de cette politique et de constituer un Groupe consultatif pour les peuples autochtones.



## LE PROCESSUS D'ACCREDITATION



\* A préciser dans les dispositions relatives aux modalités juridiques et formelles avec les intermédiaires et les entités de mise en œuvre, y compris les politiques sur les frais et les paiements

Schéma 8: Les différentes étapes de l'accréditation (Le FVC: un guide des OSC pour l'engagement et l'accès local, novembre 2016)

### Comment se déroule le processus d'accréditation des entités?

Pour le processus d'accréditation, le FVC utilise un système d'accréditation en ligne (OAS) qui gère les demandes des organisations ou des institutions désireuses de devenir des EA. Avant d'enclencher le processus officiel, l'organisation ou l'institution peut commencer par remplir un outil d'auto-évaluation en ligne pour voir si elle répond aux exigences minimales du FVC (voir encadré 9). Le processus d'accréditation qui attribue le statut d'EA comprend différentes étapes (voir schéma 8):

#### La soumission et l'examen des demandes d'accréditation

Après l'auto-évaluation, la demande d'accréditation doit être soumise sur le site Internet du FVC via le système d'accréditation en ligne. À ce stade, les organisations et les institutions nationales ou régionales, qui sollicitent le statut d'entités d'accès direct, doivent présenter une lettre de nomination de leur AND ou leur PF respectif. Les candidats régionaux peuvent décider, sans avis préalables, de s'adresser à une AND ou un PF dans les pays où ils souhaitent mener leurs activités afin d'obtenir une lettre de nomination.

Les entités internationales n'ont pas besoin de cette lettre. Pour obtenir une lettre de nomination, le candidat doit présenter à l'AND ou au PF, un récépissé d'enregistrement et une preuve de ses procédures fiduciaires fondamentales, ses garanties environnementales et sociales, et sa politique d'égalité entre les genres. Par ailleurs, une note conceptuelle sur le type de demande de financement qui sera soumise au FVC au nom du pays est requise. Une fois que la demande est introduite, les deux étapes du processus d'examen peuvent commencer:

**Étape 1 – L'examen par le Secrétariat du FVC:** Au cours de cette première étape, le Secrétariat du FVC examine la demande d'accréditation et vérifie si la mission du requérant est conforme à celle du FVC et à ses objectifs. Il vérifie également si la demande contient suffisamment d'informations sur les systèmes, les politiques, les procédures et les lignes directrices de l'organisation ou de l'institution pour la sécurisation des projets contre les risques financiers, environnementaux, sociaux et ceux liés au genre. Dans le cadre de son examen, le Secrétariat du FVC peut décider d'accorder la priorité à certains types de demandes, par exemple des institutions nationales ou privées des pays en développement, et les examiner plus rapidement que d'autres demandes reçues, par exemple des institutions multilatérales.

**Étape 2 – L'examen par le Panel d'accréditation suivi de la décision du Conseil du FVC:** Si la demande est complète et dépasse le stade de l'examen initial mené par le Secrétariat, le Panel d'accréditation l'examine à son tour. Ensuite, le Panel et le Secrétariat formulent une recommandation à l'attention du Conseil d'administration pour examen. Le Conseil prend sa décision lors d'une réunion formelle à laquelle des représentants de l'institution ou de l'organisation candidate peuvent assister afin de répondre aux questions ou préoccupations majeures soulevées par les membres du Conseil ou par les Observateurs actifs de la société civile ou du secteur privé.



#### L'outil d'auto-évaluation en ligne

Le FVC offre un outil d'auto-évaluation pour les organisations ou les institutions désireuses de démarrer le processus d'accréditation. Il s'agit d'un questionnaire anonyme en ligne qui donne un aperçu de ce qu'implique l'accréditation et permet de savoir si les exigences minimales sont respectées. L'outil est disponible sur le site Internet du FVC. <https://tinyurl.com/y2z9pfv1>

Encadré 9: L'outil d'auto-évaluation pour l'accréditation du FVC

Étape 1  
Étape 2



### **La signature d'un accord juridique avec le FVC**

Une fois qu'une nouvelle EA est approuvée, le FVC conclut un accord juridique avec l'entité. La signature dudit accord est la condition préalable pour commencer véritablement à élaborer et à soumettre des demandes de financement. Cet accord est connu sous le nom d'Accord cadre d'accréditation (AMA). La signature de cet accord est obligatoire avant que l'entité puisse bénéficier du financement du FVC. Une fois qu'une organisation devient une EA, elle reste accréditée pendant cinq ans avant d'avoir à solliciter une nouvelle accréditation. C'est au cours de cette période qu'une entité peut demander un surclassement de son niveau d'accréditation. Lors de leur demande de ré-accréditation, les EA doivent montrer comment leur portefeuille global est conforme aux objectifs climatiques, afin de prouver qu'elles ont diversifié leur portefeuille d'investissements et n'ont pas simplement limité leurs activités liées au climat aux projets et programmes financés par le FVC.

La procédure d'accréditation rapide pour les EA

### **Le FVC prévoit une procédure d'accréditation rapide pour les organisations ou les institutions accrédités par:**

- ▶ Le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM)
- ▶ Le Fonds pour l'adaptation (FA), ou
- ▶ La Direction générale du développement et de la coopération - EuropeAid de la Commission européenne (DG DEVCO)

Ces entités n'ont qu'à remplir un formulaire de demande pour répondre aux exigences spécifiques du FVC qui n'ont pas été évaluées dans le cadre des autres fonds ci-dessus.

### **Quel soutien le FVC offre-t-il pour l'obtention de l'accréditation?**

Dans le cadre de son Programme de préparation et de soutien préparatoire, le FVC offre un soutien aux organisations infranationales, nationales et régionales qui souhaitent devenir des entités d'accès direct. Le programme prévoit des ressources et des capacités pour des activités telles que:

- ▶ Le partage d'informations entre les institutions intéressées par l'accréditation et/ou l'échange des expériences respectives des institutions engagées dans le processus;

- ▶ L'analyse des lacunes institutionnelles des candidats par rapport aux normes fiduciaires, à l'ESMS, à la politique sur le genre du FVC ou à l'élaboration d'un plan de préparation et de soutien préparatoire personnalisé;
- ▶ Le renforcement des capacités institutionnelles des EA pour mieux se conformer aux normes du FVC; et
- ▶ L'élaboration de propositions de projets et de programmes conformément aux normes et aux réglementations du FVC.

### **Quels sont les défis actuels du processus d'accréditation?**

Le processus d'accréditation du FVC a connu deux défis majeurs de nature très différente. Cependant, les deux sont étroitement liés à la question de savoir dans quelle mesure le FVC peut tenir efficacement son engagement d'être un fonds de transformation qui ne poursuit pas une approche de « statu quo ».

### **Le cadre d'accréditation complexe: un défi pour les petits acteurs**

Depuis le début de l'octroi de l'accréditation aux organisations ou aux institutions par le FVC, le défi principal reste la procédure de demande qui nécessite beaucoup de temps et de ressources. L'examen en deux étapes peut approximativement s'étendre jusqu'à trois mois pour les demandes accélérées et six mois pour les autres candidatures. L'expérience a montré que cet examen prend encore plus de temps - jusqu'à deux ans dans certains cas - malgré la disponibilité du soutien préparatoire. Un autre aspect de ce défi est que la procédure d'accréditation complexe et ses normes rigoureuses nécessitent un très haut niveau de compréhension des politiques et des réglementations du Fonds. Il peut s'agir donc que les organisations ou les institutions doivent développer ou mettre en place des politiques supplémentaires, et pour certaines, cela peut même signifier qu'elles doivent apporter des changements importants à leurs statuts et /ou cadres institutionnels à l'effet de se conformer aux exigences du FVC.

Avec des normes et des ressources nécessaires aussi complexes, il est plus aisé aux grandes institutions, comme les banques multilatérales de développement, les organisations internationales, les institutions de l'Organisation des Nations unies (ONU) ou les agences de coopération au développement, de mener le processus d'accréditation à



terme avec succès par rapport aux petites institutions et organisations des pays en développement. Pour y remédier, l'approche « adaptée aux objectifs », la procédure d'accréditation rapide et la priorisation temporaire dans l'examen de certains types de demandes ont facilité l'accréditation des entités nationales et régionales d'accès direct, en particulier celles qui sont déjà accréditées dans le cadre d'autres fonds climatiques. Toutefois, le soutien aux EA reste une grande priorité pour l'application du principe de l'accès direct aux ressources du FVC, et par conséquent, le renforcement de l'appropriation du Fonds par les pays et des capacités nationales.

Néanmoins, l'accréditation peut également soutenir le renforcement des capacités des EA nationales et régionales. Le fait d'avoir mené le processus d'accréditation à terme avec succès signifie que les cadres institutionnels et politiques des EA nouvellement approuvées sont considérablement renforcés et évalués par rapport aux normes reconnues sur le plan international. Il s'agit d'une étape importante qui permet de se détourner de l'accès international (qui prédomine au sein de la plupart des bailleurs de fonds climatiques) et de la dépendance excessive envers les agences internationales pour le renforcement de l'autonomie des institutions nationales et des cadres nationaux.

### **La stratégie d'accréditation et les décisions d'accréditation controversées**

Le FVC travaille à l'élaboration d'une stratégie d'accréditation qui a fait l'objet d'une discussion par le Conseil d'administration en septembre 2018. Il s'agit notamment de savoir si le Fonds doit expressément exclure certaines institutions de l'accréditation. L'une des questions, qui revêt une importance cruciale, est de savoir si le FVC doit accréditer les agences de crédit à l'exportation ou plutôt opter pour un autre type de coopération avec elles. En outre, le Fonds a pris des décisions d'accréditation controversées dans le cadre de sa modalité d'accès international. Il s'agit de certaines banques controversées comme la Deutsche Bank, le Crédit agricole ou la Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ qui sont devenues des

EA malgré des antécédents éloquentes quant à leurs investissements dans les combustibles fossiles, d'autres placements douteux ou des fraudes fiscales. Les OSC actives auprès du FVC ont critiqué ces décisions en soutenant qu'elles sont un mauvais signal et en contradiction avec les objectifs ambitieux et les critères d'investissement du FVC. En vertu du Cadre de contrôle et de redevabilité du FVC, les EA qui sollicitent une ré-accréditation après 5 ans, doivent rendre compte des progrès qu'elles ont accomplis pour détourner leur portefeuille global, pas seulement avec les projets financés par le FVC, de l'utilisation des combustibles fossiles et axer leurs activités vers la résilience face au changement climatique. La soumission des demandes de ré-accréditation pour les premières EA du FVC étant prévue en 2020, le Fonds s'emploie à opérationnaliser cette disposition sur la redevabilité en temps opportun.

#### **Quelques idées pour l'implication des OSC**

- ▶ Prendre contact avec les EA nationales, régionales et internationales actives dans votre pays et vérifier si elles s'attendent déjà à la planification, l'élaboration ou la mise en œuvre des projets, des programmes ou d'autres activités financées par le FVC.
- ▶ Si votre pays ne dispose pas d'une entité d'accès direct, il faut chercher les potentielles institutions candidates que vous pouvez soutenir lors du processus d'accréditation et les mettre en relation avec l'AND ou le PF.
- ▶ Si vous avez une expertise spécifique liée au FVC, proposer vos services aux EA ou en tant que partenaire de prestation dans le cadre du Programme de préparation et de soutien préparatoire.
- ▶ Jouer le rôle de facilitateur entre les EA/EE et les communautés locales et d'autres parties prenantes pour soutenir leur engagement dans les projets, les programmes et d'autres activités du FVC dans votre pays ou votre région.

## L'accompagnement du projet du Fonds pour l'adaptation par la société civile au Sénégal

Le Sénégal est le premier pays à recevoir les ressources du Fonds pour l'adaptation (FA) pour le projet « Le programme d'adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables » en 2010. ENDA Energie, une OSC sénégalaise, a accompagné le projet, de sa mise en œuvre initiale jusqu'à sa finalisation, et continue son engagement auprès de divers acteurs de mise en œuvre de façon différente.

Le projet a été réalisé par le Centre de suivi écologique (CSE), qui est l'Entité nationale d'exécution (NIE), en collaboration avec la direction de l'Environnement et des établissements classés (DEEC) du ministère de l'Environnement, Green Sénégal et Dynamique Femmes, respectivement OSC et organisation communautaire de base (OCB), en tant qu'entités d'exécution. Le projet avait pour but d'aider les communautés vulnérables des localités de Joal, Saly et Rufisque à mieux résister à l'érosion côtière en luttant contre la salinisation des terres avec des digues anti-sel, en construisant des installations de protection côtières, en adoptant des mesures législatives et institutionnelles et en renforçant les capacités d'adaptation des communautés côtières.

Dès le début, ENDA a souligné la nécessité de créer des environnements qui permettent aux populations locales de s'impliquer pleinement dans les activités prévues et d'avoir des rôles spécifiques en tant qu'acteurs majeurs du processus. L'organisation, qui jouissait d'une expérience antérieure dans le plaidoyer pour l'intégration de la société civile dans la coordination des activités environnementales, a rapidement établi de bonnes relations avec le CSE et d'autres principales parties prenantes nationales impliquées dans l'exécution du projet. Ceci a permis d'aboutir à une étroite collaboration entre eux, plaçant ainsi ENDA dans la position de facilitateur du dialogue entre les acteurs de mise en œuvre et les communautés bénéficiaires. Par ailleurs, ENDA a tenu à suivre le projet et à renforcer les capacités des acteurs de la société civile dans le suivi et évaluation participatif, en mettant un accent particulier sur la création de mécanismes appropriés pour garantir la participation des populations locales et la contribution des ressources financières à l'atteinte des objectifs pour lesquels elles ont été attribuées par le FA.

Bien que des interactions et des communications régulières aient été maintenues avec le CSE et la DEEC au niveau national, ENDA a particulièrement travaillé avec Green Sénégal et Dynamique Femmes pour l'or-

ganisation des ateliers des parties prenantes afin d'accroître la sensibilisation et la participation des OSC au projet. En outre, l'OSC a recensé les demandes et les attentes des populations des sites du projet, notamment à Joal et à Rufisque, et les a portées à l'attention du NIE et des autres acteurs d'exécution. Dans le cadre de son rôle de suivi, ENDA a régulièrement partagé des informations sur les progrès de la mise en œuvre du projet lors des consultations communautaires et à l'aide d'autres moyens tels que des blogs ou des rapports alternatifs. L'OSC a mené le plaidoyer pour un processus transparent et inclusif et a pu prodiguer des conseils et apporter un appui technique au CSE et à Dynamique Femmes. Ceci a permis de renforcer son engagement auprès de ces institutions et joué un rôle capital dans les résultats du projet du FA. À plusieurs reprises, ENDA a été invitée à partager son expérience avec d'autres organisations lors des réunions du Conseil du FA ou d'autres conférences internationales axées sur l'adaptation au changement climatique.

### Les leçons apprises

1. L'expérience acquise a montré qu'une approche décentralisée de l'adaptation fonctionne bien et en particulier lorsque la société civile et les communautés bénéficiaires sont impliquées dans la mise en œuvre.
2. La diversité des acteurs clés garantit la crédibilité à travers le contrôle de gestion et la transparence dans une approche participative. Cependant, il est nécessaire de renforcer les capacités des communautés locales et d'améliorer la communication.

### Les recommandations

1. Accroître vos connaissances et votre expertise sur les sujets sur lesquels vous travaillez, en particulier lorsque vous interagissez avec les acteurs nationaux de la mise en œuvre du projet dont vous assurez le suivi. Ceci va permettre à votre organisation d'être considérée comme un atout par ces acteurs qui pourront alors maintenir une collaboration permanente avec vous.
2. Mettre en place un mécanisme qui facilite le retour d'informations entre les populations locales, les bénéficiaires et les entités de mise en œuvre. Ceci vous permettra d'identifier et d'exprimer aisément leurs préoccupations, demandes et attentes, tout en facilitant leur soutien à vos activités.



#### Contact:

\_ Emmanuel Seck, Gestionnaire de programmes,  
 ENDA Energie, Sénégal  
<http://endatiersmonde.org/instit/>



# LA CHAÎNE DE TRAITEMENT DES PROJETS ET DES PROGRAMMES DU FVC

## L'élaboration des demandes de financement et des notes conceptuelles

### Quelles sont les principales caractéristiques du portefeuille des projets et des programmes du FVC?

En fournissant l'appui financier et en soutenant le renforcement des capacités des pays en développement, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables aux impacts négatifs du changement climatique, le FVC a défini des règles et des critères qui organisent son portefeuille de projets et de programmes afin d'opérationnaliser son objectif principal. Le Fonds a identifié huit domaines d'impact à travers lesquels il entend procurer des avantages majeurs en termes d'atténuation et d'adaptation.

Pour l'atténuation, le changement vers des voies de développement à faibles émissions de carbone est possible à travers:

- (1) L'accès à l'énergie à faibles émissions et la production de l'électricité,
- (2) Le transport à faibles émissions,
- (3) Les bâtiments, les villes et les industries éco-énergétiques, et
- (4) L'utilisation durable des terres et la gestion forestière.



pement durable et résilient au changement climatique à travers:

- (1) L'amélioration des moyens de subsistance des personnes, des communautés et des régions les plus vulnérables,
- (2) L'amélioration de la santé et du bien-être, et de la sécurité alimentaire et hydrique,
- (3) Une infrastructure résiliente et un environnement bâti pour faire face aux menaces du changement climatique, et
- (4) Les écosystèmes résilients.

Pour transformer ces domaines d'impact stratégique en projets et en programmes, le FVC utilise un **Cadre de gestion des résultats (RMF)** qui s'appuie sur une chaîne de résultats. Ce cadre illustre de quelle façon un projet ou un programme précis s'intègre dans le modèle global du FVC. Associé au **Cadre de mesure du rendement (PMF)**, il représente la base de chaque projet ou programme du Fonds. Le PMF définit les indicateurs correspondants utilisés pour suivre les progrès de la demande de financement pendant sa mise en œuvre. Le tableau 2 ci-dessous illustre comment une chaîne de résultats peut être convertie en un cadre logique d'un projet ou d'un programme d'adaptation.



Niveau de la chaîne de résultats	Modèle logique initial pour l'adaptation
<b>Objectif de changement de paradigme</b>	Accroissement du développement durable et résilient au changement climatique
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Augmentation de la résilience et amélioration des moyens de subsistance au bénéfice des populations, des communautés et des régions les plus vulnérables</li> <li>▶ Augmentation de la résilience de la santé et du bien-être, de la sécurité alimentaire et hydrique</li> <li>▶ Renforcement de la résilience de l'infrastructure</li> <li>▶ Amélioration de la résilience des écosystèmes</li> </ul>
<b>Résultats du projet ou du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Systèmes institutionnels et réglementaires pour une planification du développement prenant en compte le climat</li> <li>▶ Production et utilisation des informations climatiques dans la prise de décisions</li> <li>▶ Capacité adaptative et réduction de l'exposition aux risques climatiques</li> <li>▶ Sensibilisation sur les menaces climatiques et les processus de réduction de risques</li> </ul>
<b>Réalisations du projet ou du programme (exemples)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Connaissance des menaces climatiques et des mécanismes d'adaptation</li> <li>▶ Connaissance et sensibilisation sur les technologies et les solutions résilientes au climat</li> <li>▶ Planification et coordination sectorielles et partage d'informations</li> <li>▶ Gestion de l'eau et du sol</li> <li>▶ Amélioration de la résilience de l'infrastructure au changement climatique</li> </ul>
<b>Activités (exemples)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Formation, partage des expériences, révision/élaboration des politiques/normes</li> <li>▶ Identification et promotion des thèmes phares</li> <li>▶ Transfert des expériences et des technologies, avec un accent sur les solutions « vertes »</li> <li>▶ Identification et intensification de l'adaptation effective des communautés au changement climatique</li> <li>▶ Création des pôles de connaissances</li> </ul>
<b>Intrants</b>	Subventions, prêts concessionnels

Tableau 2: La chaîne de résultats illustrée par une boîte à outils des projets du FVC

### Les critères d'investissement du FVC

Le FVC dispose de six critères d'investissement auxquels tous les projets et les programmes doivent se conformer :

1. **Le potentiel d'impact :** il définit le potentiel d'un projet ou d'un programme à atteindre les objectifs et les domaines de résultats du Fonds. Il se traduit par deux indicateurs de base : pour l'atténuation, il s'agit du volume total de tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (éqCO<sub>2</sub>) évitées ou réduites par an ; et pour l'adaptation, il s'agit du nombre total de bénéficiaires directs et indirects et de leur pourcentage par rapport à la population totale, car il décrit le nombre de personnes qui seront protégées contre les conséquences négatives du changement climatique.

2. **Le potentiel du changement de paradigme :** il décrit le potentiel d'un projet ou d'un programme à poursuivre ou à étendre son impact au-delà d'un investissement ponctuel. Le FVC recherche les types de projets et de programmes suivants : (1) les projets susceptibles d'être étendus à une plus large échelle ou reproduits à d'autres endroits et par d'autres acteurs ; (2) les projets susceptibles de promouvoir des solutions innovantes ainsi que l'apprentissage et la création de savoirs ; (3) les projets susceptibles de contribuer à la création d'un environnement favorable ; et (4) les projets susceptibles de contribuer à l'établissement d'un cadre réglementaire et politique approprié aux niveaux local, régional ou national.

3. **Le potentiel de développement durable :** afin de montrer son potentiel à produire des avantages plus larges, un projet ou un programme doit apporter des preuves qu'il va générer des avantages connexes sur le plan environnemental, social, sanitaire et économique ainsi que des impacts en termes d'approche genre. Ces avantages connexes peuvent inclure la création d'emplois (plan économique), l'accès à l'éducation (plan social), l'amélioration de la qualité des sols ou de la biodiversité (plan environnemental), ou l'autonomisation des femmes et la contribution à l'égalité entre les genres. Par ailleurs, le projet ou le programme doit fournir des informations sur la façon dont il contribue à la réalisation d'un ou de plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD).

4. **Les besoins du bénéficiaire :** ce critère comporte plusieurs aspects. Pour les projets d'adaptation, il décrit le degré et l'intensité de la vulnérabilité du pays et des bénéficiaires du projet aux impacts du changement climatique. Un au-

tre aspect est le niveau de développement économique et social du pays et des bénéficiaires, notamment les groupes de population ou les communautés particulièrement vulnérables, ainsi que la nécessité de renforcer les institutions et les capacités de mise en œuvre dans le pays concerné. Enfin, l'existence de sources alternatives de financement pour le projet ou le programme est un facteur important.

5. **L'appropriation par le pays :** un projet ou un programme financé par le FVC doit démontrer son appropriation par le pays et sa capacité à mettre en œuvre les activités en détaillant principalement comment il s'aligne avec les priorités et les objectifs stratégiques nationaux définis dans les plans nationaux tels que les politiques et les plans d'action sur le changement climatique, les PNA ou les CDN. Ceci peut inclure le fait que le projet ou le programme soit répertorié comme une activité potentielle ou que ses possibilités d'intervention soient contenues dans lesdits plans.

6. **L'efficacité et l'effectivité :** à l'aide d'une analyse économique et financière, un projet ou un programme doit prouver qu'il dispose d'un modèle financièrement viable et qu'il est rentable et efficace. Il doit mettre en place une structure financière qui correspond aux objectifs et aux activités prévues. En outre, il doit montrer comment les bonnes pratiques ou technologies sont mises en œuvre dans la demande de financement.



## Quels sont les différents types et catégories de projets et de programmes?

Le FVC regroupe son portefeuille de projets et de programmes selon trois critères spécifiques:

1. La modalité d'accès: cette première distinction consiste à savoir si la demande de financement est soumise via une modalité d'accès directe (national, régional) ou internationale;

2. La taille des projets et des programmes: il existe quatre tailles de projets et de programmes, allant du plus petit (jusqu'à 10 millions USD) au plus grand (plus de 250 millions USD) (voir schéma 8);

- ▶ Micro projet (XS): jusqu'à 10 millions USD
- ▶ Petit projet (S): entre 10 et 50 millions USD
- ▶ Projet moyen (M): entre 50 et 250 millions USD, et
- ▶ Grand projet (L): plus de 250 millions USD.

3. La catégorie de risques: En outre, les projets et les programmes sont différenciés en fonction de leur catégorie de risques qui permet d'identifier les types de risques ou d'impacts environnementaux et sociaux potentiels (voir tableau 1).

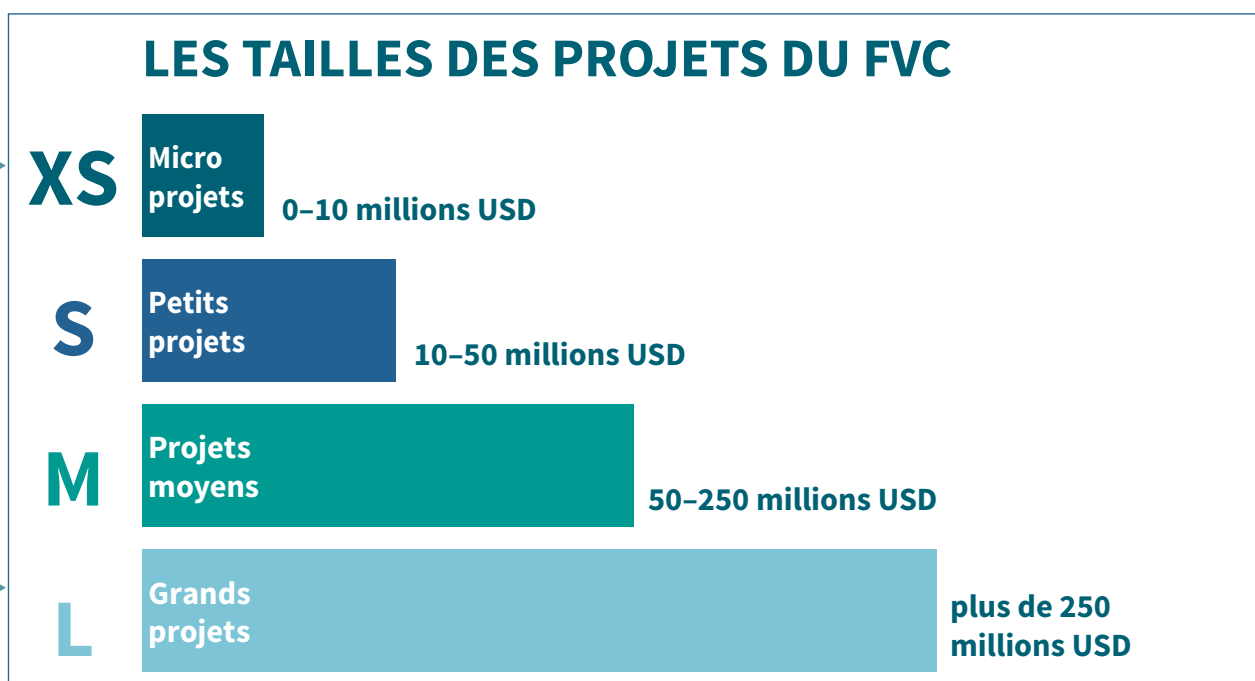


Schéma 9: Les catégories des projets et des programmes (site Internet du FVC)

## Quels sont les instruments financiers du FVC?

Le FVC dispose de différents instruments financiers qui peuvent être utilisés par les EA. En dehors des subventions qui ne doivent pas être remboursées, il existe des prêts concessionnels, c'est-à-dire des prêts octroyés à des conditions plus avantageuses que celles du marché, qui sont au cœur des activités des banques de développement. En outre, le FVC peut financer des paiements basés sur les résultats lorsque ces paiements sont effectués sur la base des réductions d'émissions réalisées dans le cadre d'un projet,

comme c'est la pratique dans les projets REDD+. Dans la gamme d'instruments et des modalités susceptibles d'être financés par le FVC, on trouve également des partenariats public-privé, un mélange de capitaux publics et privés ou des accords de garantie de marché. Ces instruments ne sont pas incompatibles, car de nombreux projets ou programmes s'appuient sur la combinaison de plusieurs instruments financiers (tels que des composantes de subvention en plus des prêts). Les plus couramment utilisés sont les suivants:



<b>Les subventions</b>	Les subventions sont des ressources non remboursables généralement allouées aux investissements. Elles sont souvent utilisées pour compléter d'autres instruments, tels que les prêts concessionnels, afin de maximiser l'impact des investissements.
<b>Les Prêts concessionnels</b>	Cette option s'applique lorsque le financement aux conditions du marché n'est pas disponible ou lorsqu'il pourrait rendre l'investissement non viable. De manière générale, des prêteurs concessionnels examinent le niveau de dette existante et la capacité de remboursement du bénéficiaire avant d'accorder un financement.
<b>Les garanties (cautions)</b>	Ces instruments sont des engagements par lesquels le garant entreprend d'honorer les obligations du débiteur auprès du créancier en cas d'inexécution ou de manquement de ses obligations par le débiteur, moyennant des frais. Des garants peuvent couvrir la totalité ou seulement une partie des investissements. Ce sont des instruments d'atténuation de risques.
<b>Les investissements en capital</b>	Il s'agit d'investissements dans un projet ou dans un actif pour optimiser la dette et obtenir un meilleur retour sur l'investissement. L'investissement en capital est utilisé lorsque la probabilité de défaillance de l'investissement est élevée, mais que la probabilité de succès subsiste et, par conséquent celle d'un rendement pour le porteur de titres.

Tableau 3: Certains instruments de financement les plus utilisés dans le cadre du FVC

### Quelles sont les opportunités de soumission des demandes de financement au FVC?

Le FVC reçoit les demandes de financement sur une base continue. En outre, il lance régulièrement des appels à projets et programmes pour combler des lacunes spécifiques de son portefeuille de projets et de programmes. Il existe un certain nombre de fenêtres spécifiques prévues pour la publication des appels à projets et programmes dans le cadre du Fonds:

1. La Facilité pour le secteur privé (PSF) a été créée par le FVC comme un outil pour renforcer l'engagement du secteur privé dans ses activités et processus, mais aussi mobiliser des fonds supplémentaires pour les projets et les programmes liés au climat. Le Programme pilote des micro-petites et moyennes entreprises (MSME) fait partie du PSF et cible les petites et moyennes entreprises (PME) en utilisant les finances publiques pour soutenir les acteurs locaux du secteur privé. Pour ce programme, le FVC lance régulièrement des appels à projets.
2. Le Programme d'accès direct amélioré a été conçu pour offrir aux entités accréditées d'accès direct la possibilité d'aller au-delà du financement de projets individuels vers une approche programmatique plus globale et pilotée par

les parties prenantes. Grâce à ce programme, une enveloppe de 200 millions USD a été mise à disposition pour 10 demandes de financement pilote.

3. Le Programme pilote de mobilisation de fonds à échelle réduite vise à dynamiser les capitaux privés en faveur du climat, à débloquer les financements du secteur privé dans les pays en développement et à mobiliser des investissements. Près de 500 millions USD sont alloués sous cette fenêtre pour identifier des projets et des programmes innovants à fort impact qui contribuent à l'investissement de capitaux dans le développement sobre en carbone et résilient au changement climatique.

4. La Phase pilote du processus d'approbation simplifié a été récemment lancé par le FVC pour améliorer l'accès direct en soutenant des projets ou des programmes à plus petite échelle, qui proviennent en particulier des EA, des AND ou des PF et de leurs partenaires au sein des pays les plus vulnérables qui ont des capacités et des ressources limitées pour élaborer des propositions de financement plus importants. Le SAP encourage les entités d'accès direct à soumettre des notes conceptuelles via le système de soumission en ligne (OSS) ou à travers leur AND ou PF respectif.

## Comment élaborer une proposition de projet ou de programme du FVC?

Pour l'élaboration d'une proposition de projet ou de programme qui sollicite un financement du FVC, il existe deux options: la première est un processus en une étape où le requérant élabore directement une demande de financement complète et la soumet au FVC pour examen. La deuxième option est un processus en deux étapes dans le cadre duquel une note conceptuelle est élaborée et soumise pour commentaires avant qu'une demande de financement complète, qui s'appuie sur les commentaires reçus du Secrétariat du FVC sur la note, soit élaborée par l'EA. Bien qu'une note conceptuelle relève d'une initiative propre, la plupart des EA suivent le processus en deux étapes comme il est généralement recommandé et les commentaires reçus contribuent à améliorer la proposition complète afin de mieux se conformer aux critères du FVC et d'accroître ainsi ses chances d'être approuvée.

### L'élaboration et la soumission d'une note conceptuelle

Les EA, éventuellement avec les EE, peuvent élaborer une idée de projet ou de programme et soumettre librement

une note conceptuelle au Secrétariat du FVC. L'AND ou le PF doit être consulté(e) à ce stade pour sa validation ou son approbation de la note conceptuelle. Par ailleurs, les AND ou les PF peuvent soumettre leurs propres notes conceptuelles sans l'intervention d'une EA. Après la soumission, le Secrétariat du FVC procède à un premier examen et peut approuver la note conceptuelle, puis la renvoyer avec des commentaires, avec la possibilité de soumettre à nouveau une version révisée, ou la rejeter tout simplement.

### L'élaboration et la soumission d'une demande de financement complète

Si la note conceptuelle est approuvée, l'idée de projet ou de programme peut être convertie en une demande de financement complète et détaillée. Ensuite, cette demande est soumise au Secrétariat du FVC avec une lettre de non-objection de l'AND ou du PF concerné. Outre une description détaillée du projet ou du programme, la demande comprend un certain nombre de documents supplémentaires présentés en annexe. Pour les projets ou les programmes qui sollicitent un financement dans le cadre du SAP, les exigences pour ces documents supplémentaires sont réduites.



Schéma 10: Un aperçu du processus de traitement des demandes de financement et des différents acteurs impliqués (site Internet du FVC)

À ce stade du processus, l'EA doit mettre en œuvre des garanties:

- Un **examen des Garanties environnementales et sociales et (ESS)**, qui vise à évaluer les risques associés au projet afin de s'assurer que ses activités ne sont pas à l'origine d'impacts environnementaux et sociaux négatifs, tout en permettant un accès équitable aux avantages attendus, en particulier pour les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les autres groupes marginalisés. La catégorisation des risques détermine également la documentation environnementale et sociale qui doit accompagner la demande de financement. Par exemple, l'examen permet de vérifier si le projet ou le programme comprend de grandes infrastructures; s'il est exécuté dans des zones de conservation de la biodiversité; ou s'il est susceptible de conduire à la réinstallation de personnes ou de causer des impacts négatifs sur la qualité de l'eau ou de l'air. Si les conséquences négatives ne peuvent pas être évitées, des plans d'atténuation et de gestion de ces effets doivent être mis en place.

- ▶ Un **Plan d'action pour l'égalité entre les genres** qui comprend un examen de l'intégration et de la transformation de l'approche genre dans la proposition des activités du projet, telles que les questions d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes qui sont susceptibles de survenir pendant et après la mise en œuvre du projet ou du programme. Ceci doit être converti en un Plan d'action sur l'égalité des genres qui décrit les activités liées au genre et comprend des cibles, indicateurs et budget ventilés par catégorie de genre.
- ▶ Une **Politique relative aux peuples autochtones**, en vertu de laquelle les EA doivent obtenir le consentement des personnes potentiellement affectées, en particulier les peuples autochtones, car l'obtention de leur consentement libre, informé et préalable avant toute activité est une exigence du FVC. Les EA doivent également établir un mécanisme de règlement des réclamations pour recevoir et traiter les plaintes des personnes affectées négativement ou qui peuvent être touchées par les projets ou les programmes financés par le FVC.

Les EA sont également tenues d'élaborer des plans d'implication des parties prenantes à soumettre avec la demande de financement. Ces plans doivent être en conformité avec les exigences du FVC concernant la participation des parties prenantes au cours de l'élaboration du projet ou du programme, y compris les consultations de ces parties qui doivent avoir lieu pendant l'élaboration de la demande de financement et l'examen des ESS. En outre, les informations sur la demande doivent être publiées d'une manière

accessible pour toutes les différentes parties prenantes, c'est-à-dire dans une langue et un format que les personnes potentiellement affectées peuvent comprendre.

### **L'examen et la prise de décision sur les demandes de financement**

Une fois la demande de financement finalisée et acceptée lors de la première étape de l'examen, le Secrétariat et le Groupe consultatif technique indépendant (iTAP) procèdent à son examen. Il s'agit d'une analyse de diligence raisonnable et d'un examen de la conformité de la demande de financement avec la ESP et les ESS, la politique en matière d'égalité des genres, et la politique financière, ainsi que d'autres politiques pertinentes du FVC. Un examen de la conformité de la demande de financement avec les critères d'investissement est également effectué.

À la suite de ces examens, l'iTAP et le Secrétariat font une recommandation au Conseil d'administration du FVC sur l'approbation ou non de la demande. Le Conseil prend sa décision lors d'une réunion formelle, au cours de laquelle des représentants de l'EA concernée participent afin de répondre aux questions ou aux préoccupations majeures que les membres du Conseil et les Observateurs actifs des organisations de la société civile ou du secteur privé peuvent soulever. À ce stade, le Conseil peut également recommander de financer la proposition en posant des conditions qui doivent être remplies avant le décaissement des fonds. Ces conditions peuvent répondre aux différentes préoccupations soulevées par les membres du Conseil ou les Observateurs actifs.





### Comment le FVC apporte-il son appui à l'élaboration des demandes de financement?

Le FVC offre deux types de soutien pour l'élaboration des demandes de financement, qui nécessitent beaucoup de temps et de ressources. Grâce à son Programme de préparation et de soutien préparatoire, le Fonds fournit des capacités et assistance financières pour l'élaboration de notes conceptuelles et des demandes de financement complètes aux EA nationales et régionales d'accès direct, qui peuvent solliciter ce soutien via leur AND ou leur PF. Il est important de noter que les EA internationales ne peuvent pas bénéficier d'un soutien préparatoire du FVC pour élaborer leurs demandes de financement.

En outre, le FVC a mis en place une Facilité de préparation de projets (PPF), conçue spécialement pour l'élaboration de projets et de programmes. Le soutien de la PPF peut être sollicité après l'approbation de la note conceptuelle par le Secrétariat du FVC. Ce soutien est accessible à toutes les EA, mais les entités d'accès direct qui sollicitent un financement inférieur à 10 millions USD dans la catégorie de micro ou de petit projet, ont la priorité. La PPF peut également soutenir les études de faisabilité ou de pré-faisabilité, les études environnementales et sociales, et sur le genre, les évaluations des risques et le développement des indicateurs. Ce soutien est accordé sous forme d'une subvention plafonnée à 1,5 million USD par projet ou programme. Les EA sollicitent le soutien de la PPF en collaboration avec l'AND ou le PF et avec l'appui du Secrétariat du FVC. Elles peuvent soumettre

leur candidature accompagnée d'une lettre de non-objection de leur AND ou leur PF.

### Quels sont les défis actuels de la chaîne de traitement des projets et des programmes du FVC?

Dans la pratique, la plupart des EA internationales prennent les décisions concernant les pays prioritaires de leur action pour leur engagement dans le FVC dans leurs sièges sociaux et rarement dans le pays en développement concernés. Il en est de même pour la décision de solliciter ou non, un financement du FVC. Si oui, quelles sont leurs priorités thématiques? Ceci limite les possibilités pour les OSC de s'impliquer avec les EA internationales et de proposer de manière active des idées pour des projets financés par le FVC. Très souvent, les EA régionales ou nationales sont plus ouvertes aux suggestions des OSC.

Il est nécessaire de renforcer la transparence dans la chaîne de traitement des projets et des programmes du FVC, comme le montre la comparaison avec le Fonds pour l'adaptation (voir tableau 4). Le FVC ne divulgue pas tous les documents liés aux demandes de financement dans sa chaîne de traitement pour faciliter l'accès indépendant et l'évaluation de leur qualité pendant la phase d'élaboration des demandes. Le processus de soumission et d'examen des notes conceptuelles n'est pas transparent, et les notes conceptuelles ne font pas l'objet de discussions lors des réunions du Conseil du FVC. En fait, le processus est enclenché uniquement comme une interaction entre l'EA (ou l'AND ou le PF) et le Secrétariat du Fonds.



Les notes conceptuelles sont publiées sur le site Internet du FVC et peuvent être consultées sur les profils des pays, mais sans notifications spécifiques sur la soumission de nouvelles notes conceptuelles. La publication des documents relatifs aux garanties varie. Les évaluations environnementales et sociales devraient être rendues publiques, notamment sur le site Internet du FVC. Les évaluations et les plans d'action sur l'égalité des genres des projets et programmes approuvés sont disponibles dans la bibliothèque virtuelle du FVC. En revanche, les plans d'implication des parties prenantes ne sont pas toujours publiés sur le site Internet du FVC dans la section portefeuille des projets.

Ils peuvent être fournis par les EA sur demande, mais tout dépend de la volonté des EA approchées. Enfin, aucun mécanisme formel ne permet au public de formuler des commentaires constructifs et critiques sur les demandes de financement et un retour d'informations vers les parties prenantes concernées, dont les organisations de la société civile, avant leur soumission au Secrétariat du Fonds.

#### Quelques idées pour l'implication des OSC

- ▶ Aider les EA à organiser les consultations des parties prenantes lors de l'élaboration d'une proposition de projet ou de programme.
- ▶ Evaluer et commenter de manière critique les notes conceptuelles et les propositions dans votre pays et partager ces commentaires avec le Groupe international des OSC et l'AND.
- ▶ Soutenir publiquement les propositions de projet ou de programme des entités accréditées d'accès direct lorsqu'elles sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration du FVC.
- ▶ Collaborer avec une EA afin d'élaborer une idée de projet et/ou collaborer avec elle en tant qu'entité d'exécution dans un projet ou un programme en cours de mise en œuvre.

	Le Fonds vert pour le climat (FVC)	Le Fonds pour l'adaptation (FA)
<b>La publication de tous les documents relatifs aux demandes de financement</b>	Le FVC publie des notes conceptuelles et des demandes de financement sans les annexes sur son site Internet. Certaines notes conceptuelles, qui sont marquées du sceau de la confidentialité, ne sont pas publiées	Le FA publie les demandes de financement complètes, y compris l'examen des garanties environnementales et sociales
<b>La transparence sur les progrès réalisés dans la chaîne de traitement des demandes de financement</b>	Aucune approche systématique pour rendre compte de l'état d'avancement des demandes de financement dans la chaîne de traitement par le Secrétariat du FVC	Chaque demande de financement se voit attribuer un numéro par lequel le Secrétariat du FA rend compte de l'état d'avancement dans le processus d'approbation lors des réunions du Conseil d'administration
<b>Les observations du public sur les demandes de financement</b>	Aucune possibilité formelle de commentaires publics (toutefois, les observateurs de la société civile et du secteur privé s'organisent de manière informelle pour soumettre des commentaires)	Les notes conceptuelles et les demandes de financement complètes sont publiées en ligne pour consultation et commentaires publics avant que le Secrétariat du FA n'achève le processus d'examen et d'évaluation technique
<b>Les interventions des observateurs lors des réunions du Conseil d'administration sur les demandes de financement</b>	Les Observateurs actifs des organisations de la société civile et du secteur privé ont la possibilité d'intervenir de façon critique et constructive au sujet des demandes de financement lors des réunions du Conseil, mais uniquement sur approbation du Conseil au cours des réunions	Bien qu'ils ne puissent pas intervenir sur chaque demande de financement, les observateurs des OSC peuvent faire des déclarations d'ordre général lors des réunions du Conseil au sujet des demandes de financement au cours du «Dialogue avec les OSC» et les membres du Conseil
<b>L'approbation des demandes de financement</b>	Le Conseil du FVC approuve les demandes de financement au cas par cas sur la base des recommandations de l'iTAP. Cependant, dans certains cas, des demandes ont été approuvées comme un seul paquet	Les demandes de financement sont approuvées au cas par cas par le Conseil du FA sur la base des recommandations du Comité d'examen des projets et des programmes (PPRC)

Tableau 4: La comparaison de la transparence dans le traitement des projets et des programmes entre le FVC et le FA

## Des consultations communautaires comme un moyen d'implication local dans les projets de financement climatique

La consultation des acteurs locaux est une approche qui permet la participation de la communauté et contribue à l'implication de la population locale dans certains projets et processus. Les consultations communautaires offrent la possibilité d'être à l'écoute des opinions et des besoins des parties prenantes locales affectées ou intéressées par ces projets et processus, et devraient idéalement les amener à exprimer leurs préoccupations, leurs idées et leurs recommandations à l'attention de l'entité d'exécution et de mise en œuvre en vue de la prise en considération de leurs suggestions.

Il existe différentes méthodes de consultation communautaire. Certaines méthodes incluent un plus grand groupe de participants tout en laissant la consultation à un niveau plutôt superficiel. D'autres méthodes ne peuvent impliquer qu'un plus petit nombre de participants, mais présentent l'avantage d'une discussion approfondie sur des questions particulières, telles que les avantages personnels ou les pertes dans le cadre du projet. Le seul point commun à tous ces types de consultations est qu'elles doivent toujours être menées dans la langue des personnes vivant dans la communauté. Bien que l'utilisation de la langue locale nécessite plus d'efforts en termes de traduction des documents, elle garantit la participation de tous les groupes de la communauté. Quatre approches de consultation communautaire sont présentées ci-dessous:

**Les enquêtes et les sondages** peuvent aider à trouver des réponses à des questions simples lorsqu'un plus grand groupe de participants est nécessaire. Les opinions des gens seront recueillies par le biais de questions claires soit par courrier postal, courrier électronique, téléphone ou à la faveur des rencontres physiques.

**L'avantage:** La sélection aléatoire de cette méthode peut déboucher sur un tableau représentatif des opinions des membres de la communauté. La méthode est connue par la plupart des gens. On peut toucher de nombreux participants et avoir un certain groupe comme cible.

**L'inconvénient:** Cette méthode peut exiger plus de ressources et ne pas laisser de flexibilité en termes de possibilités de réponse. L'échantillon peut être trop petit ou biaisé et la discussion sur d'autres sujets n'est pas possible.

**Le sondage d'opinion délibératif** concerne un échantillon représentatif de la population qui est sélectionné, contacté et informé, puis invité à une discussion ou à une réunion. Ici, les personnes sélectionnées participent sur la base de leurs connaissances acquises et sont ensuite invitées à prendre part à un sondage.

**L'avantage:** De nombreux participants sont joignables. Ils peuvent examiner les informations qui leur sont données à l'avance. Une discussion est possible.

**L'inconvénient:** La méthode n'est pas très connue. Elle ne permet pas aux participants d'apporter leurs propres idées et suggestions. Les informations fournies sont limitées et la participation peut être limitée, en raison par exemple, du manque de temps.

**Les rassemblements communautaires** sont une bonne méthode pour recueillir les différents points de vue des habitants locaux, permettant ainsi des discussions et la recherche de solutions. Ils donnent lieu à des échanges entre ces habitants et d'autres personnes, avec la possibilité de bénéficier de la présentation d'un expert. Dirigé par un enquêteur, un groupe de personnes se réunit pour discuter d'un problème particulier. Il est conseillé qu'un animateur modère et guide les échanges. Les rassemblements communautaires peuvent avoir lieu, par exemple, sous forme d'ateliers des parties prenantes, de discussions de groupe ou d'audiences communautaires.

**L'avantage:** Ils permettent d'avoir des échanges approfondis, favorisent les suggestions et les idées des participants et valorisent les connaissances locales.

**L'inconvénient:** Les résultats dépendent de la représentation qui participe aux consultations. Il est important d'inclure tous les groupes communautaires et de s'assurer que les voix des personnes les plus vulnérables ainsi que de tous les genres sont prises en compte.

**Les observations** donnent l'occasion d'obtenir des éléments supplémentaires d'un point de vue indépendant. Elles doivent être utilisées conjointement avec une ou plusieurs autres approches, car l'opinion de la communauté est exclue dans un premier temps.

**L'avantage:** Elles sont particulièrement utiles si les membres de la communauté ne veulent pas discuter de problèmes spécifiques, mais aussi pour se familiariser avec la situation. Elles peuvent produire des résultats indépendants des opinions individuelles et donner la possibilité de travailler davantage sur certaines questions importantes.

**L'inconvénient:** Le refus d'utiliser des connaissances locales, l'exclusion de la participation directe des membres de la communauté, et la mauvaise interprétation possible des modèles de comportement observés sont des insuffisances susceptibles d'être relevées.



Source:

More than just words - A guide to effective community consultations

<https://tinyurl.com/y5bfk52v>

## L'élaboration d'une note conceptuelle pour le FVC au Bangladesh

Les communautés Adibashis, une minorité ethnique vivant dans la haute région de Barind au Nord-ouest du Bangladesh, sont marginalisées de manière disproportionnée et vulnérables aux impacts du changement climatique. Elles n'ont pas accès au financement climatique disponible dans le pays ou en provenance des sources internationales. La création d'un projet piloté par une organisation non gouvernementale (ONG) en collaboration avec une entité accréditée peut contribuer à remédier à cette situation.

Depuis 2008, Swiss Church Aid (HEKS/EPER) concentre son travail au Bangladesh sur l'inclusion sociale des communautés Adibashis. En 2015, il a commencé à développer des approches sur la façon d'accroître la résilience des communautés ethniques minoritaires aux impacts du changement climatique en partenariat avec le PNUD au Bangladesh. Les expériences acquises ont conduit à une collaboration entre le PNUD en tant qu'EA et HEKS/EPER en tant qu'entité exécution (EE) pour l'élaboration d'une note conceptuelle d'un projet du FVC portant sur « Le renforcement de la résilience des communautés ethniques minoritaires à la sécheresse dans le Nord-ouest du Bangladesh ». L'approche du projet consiste à améliorer l'accès aux informations sur la sensibilité des risques à la culture, aux moyens de subsistance résilients au changement climatique, aux opportunités en matière d'éducation et aux services de santé. Il comprend également un volet plaidoyer qui vise à favoriser la représentation des minorités ethniques dans les processus de prise de décision sur le changement climatique. D'une durée de 6 ans, le projet sera mis en œuvre par HEKS/EPER

en collaboration avec Enfants du monde (EdM) en tant que partie responsable et des ONG nationales.

Le processus a duré en tout deux ans et comptait plusieurs étapes. HEKS/EPER a participé à un événement national du Pôle d'apprentissage organisé par l'AND du Bangladesh en octobre 2016. Il a soumis une idée de projet pour le programme pays du FVC qui a été approuvée par l'AND et inscrite dans la chaîne de traitement de catégorie A pour l'élaboration des projets nationaux. Dans le cadre d'un Consentement libre, informé et préalable (FPIC), un processus de consultation communautaire a été mené en 2018 afin de formuler et de vérifier les hypothèses du projet. Une partie de la note conceptuelle était consacrée à l'élaboration d'une étude de pré faisabilité. La note conceptuelle a été soumise à l'AND pour ses commentaires, mais aussi pour la délivrance d'une lettre de non-objection. Jusqu'à présent, le principal résultat de l'initiative est la soumission d'une note conceptuelle finale et d'une étude de pré faisabilité au Secrétariat du FVC. La question de savoir si la note conceptuelle a été acceptée et si la proposition de projet peut être soumise dans le cadre du SAP, est toujours en suspens.

### Les leçons apprises

1. Le processus d'obtention du financement du FVC est très rigoureux et complet. Pour atteindre le stade d'une note conceptuelle entièrement élaborée, il a déjà fallu beaucoup de temps et de ressources financières à HEKS/EPER en tant qu'entité de mise en œuvre.
2. Les processus de soumission de notes conceptuelles du FVC sont encore en pleine évolution et peuvent changer à tout moment. Il n'y a souvent aucuns modèles, notamment sur la façon de structurer une étude de pré faisabilité ou de faisabilité, disponibles.

### Les recommandations

1. Participer aux événements nationaux organisés autour du FVC afin de collaborer avec l'AND et d'autres acteurs concernés dans votre pays, mais aussi d'être informé sur la possibilité de soumettre une proposition de projet ou de programme au FVC par le biais de l'AND.
2. Soumettre une idée de projet à l'AND lors de l'élaboration du programme pays du FVC, car elle peut servir de support à votre proposition de projet ou de programme.



Contact:

\_ Anik Asad, Directeur national,  
Swiss Church Aid (HEKS/EPER), Bangladesh  
<https://en.heks.ch/>







## LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET DES PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE FVC

### Quelles sont les principales étapes de la mise en œuvre des projets et des programmes?

#### La conclusion d'un accord juridique avec le FVC

Une fois que la demande de financement est approuvée par le Conseil, le FVC et l'EA responsable de la mise en œuvre signent un Accord de financement d'activité (FAA), qui définit le cadre juridique de l'opération. Dès que le FAA entre en vigueur et que l'EA remplit, le cas échéant, toutes les conditions requises lors de l'approbation de la demande, le premier décaissement du FVC peut avoir lieu. Tout comme pour l'accréditation et l'élaboration des projets et des programmes, le temps nécessaire entre l'approbation d'une demande de financement et le premier décaissement varie. Cet intervalle de temps permet d'expliquer l'écart considérable qui existe entre le nombre de demandes de financement approuvées et celui des demandes qui sont mises en œuvre.

#### Le financement du FVC déjà alloué:

**5,3 milliards USD**

#### Le volume de financement du FVC en cours de mise en œuvre:

**4,4 milliards USD**

(Site Internet du FVC, juillet 2020)

#### La mise en place des structures nationales de pilotage et de coordination

Afin de coordonner la mise en œuvre d'une demande de financement approuvée, les EA prennent généralement plusieurs mesures initiales pour mettre en place une structure de coordination sous la forme d'un comité de pilotage ou d'une plateforme similaire. En plus de superviser la mise en œuvre et de fournir des conseils aux acteurs en charge de celle-ci, cet organe joue un rôle décisionnel pour s'assurer que les résultats escomptés de la demande sont obtenus et que ses objectifs sont atteints. Le comité de pilotage est généralement composé de représentants des agences gouvernementales, des organisations partenaires et, dans certains cas, de la société civile et des communautés directement concernées. Ses tâches spécifiques consistent à

examiner périodiquement les progrès et les évaluations, à faciliter la mise en œuvre et à fournir des conseils aux structures de mise en œuvre, par exemple, en approuvant les plans de travail, les budgets et les changements majeurs apportés à la mise en œuvre. Cette structure de coordination peut également comprendre des représentants d'autres partenaires de mise en œuvre sélectionnés par les EA, à l'instar des EE et des partenaires de prestation.

En outre, des consultations régulières des parties prenantes peuvent et doivent avoir lieu tout au long de la mise en œuvre, même si le format peut varier à chaque phase. Pendant la phase de conception d'un projet ou d'un programme, des consultations sont essentielles pour associer les bénéficiaires ciblés et les autres parties prenantes concernées à la planification des activités.

Tout au long de la mise en œuvre, les parties prenantes peuvent aider à examiner les progrès du projet ou du programme. Le fait d'exiger et d'encourager des consultations permanentes et une implication continue est un moyen pour le FVC de promouvoir clairement la contribution et la participation des parties prenantes dans les activités qu'il finance. Le Fonds propose des Critères de consultations des parties prenantes, qui s'appliquent également à la mise en œuvre des projets et des programmes.

Ces consultations doivent en principe commencer à l'élaboration des demandes de financement et se poursuivre tout au long de leur mise en œuvre en tant qu'un processus établi qui permet le suivi des accords, le partage continu des mises à jour sur les progrès réalisés et les évaluations régulières des résultats. Ces consultations doivent également impliquer tous les acteurs concernés, notamment les groupes vulnérables, les femmes et les peuples autochtones, car ils sont souvent les bénéficiaires potentiels les plus touchés.

#### Les rapports sur les progrès et les résultats des projets et des programmes

Au cours de la mise en œuvre des projets et des programmes du FVC, les EA sont tenues de soumettre au Fonds plusieurs types de rapports qui fournissent des informations importantes sur les progrès réalisés. Tout d'abord, le

rapport d'imprégnation vise à examiner et à catégoriser les activités et, si nécessaire, à ajuster le plan de travail et le calendrier de mise en œuvre des activités financées. Ensuite, les rapports annuels de performance (APR) permettent de faire le point sur l'état d'avancement de chaque activité et de comparer les indicateurs aux objectifs. Les APR doivent également indiquer les défis ou les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre et les mesures prises pour les atténuer, ainsi que les leçons apprises. Cependant, jusqu'en juin 2019, aucun de ces rapports n'a été rendu public. En outre, les rapports d'évaluation à mi-parcours et finale évaluent l'avancement du projet ou du programme et les résultats de la mise en œuvre.

### Quelles sont les mesures à prendre en cas de problème pendant la mise en œuvre?

Le FVC offre deux voies principales pour évoquer et traiter, au niveau international, toute question ou préoccupation qui pourrait surgir.

#### La demande d'informations

Dans un premier temps, la société civile et les autres parties prenantes peuvent requérir des informations et des

documents relatifs aux projets et aux programmes conformément à la Politique de divulgation de l'information (IDP) du Fonds, qui se veut proactive. Cette politique reconnaît la nécessité de garantir l'accès du public à l'information et de la mettre à sa disposition, soit de manière systématique, soit sur demande, de manière efficace et en temps utile. Elle établit également un Comité d'appel pour l'information (IAP) qui peut recevoir les plaintes des personnes liées au non-respect de cette politique ou au refus d'une demande d'informations. L'IDP est fondée sur quatre principes:

- ▶ La maximisation de l'accès à l'information: Le FVC va publier tous les documents et toutes les informations concernant ses activités tant qu'il n'existe aucune obligation légale de les garder confidentiels.
- ▶ La limitation des exceptions: Les exceptions doivent être restreintes et clairement définies. Elles concernent, par exemple, les informations sur les données personnelles, les aspects juridiques, les accréditations et certaines questions financières.
- ▶ Un accès à l'information large et simplifié: Les informations doivent être accessibles à un large éventail de parties prenantes et engendrer peu de coûts. Des procédures claires et des délais de traitement des demandes d'informations doivent être établis.
- ▶ Les explications sur les décisions prises et le droit de réexamen: Si une demande d'informations est rejetée, le FVC doit expliquer les raisons du rejet et s'assurer que l'IAP est disponible pour réexaminer la décision de rejet, si demande en est faite.

#### Comment remplir une demande de divulgation d'informations?

- ▶ Le FVC fournit un formulaire de demande de divulgation d'informations standard sur son site Internet, qui peut être rempli et envoyé à l'équipe de divulgation d'informations du Fonds à l'adresse suivante: [disclosure@gcfund.org](mailto:disclosure@gcfund.org).
- ▶ Si la demande est rejetée, un recours auprès de l'IAP peut être rempli et envoyé à l'adresse suivante: [iap@gcfund.org](mailto:iap@gcfund.org).
- ▶ Le site Internet du FVC publie régulièrement les précédentes demandes de divulgation d'informations et les réponses qui leur ont été données.





### Le dépôt d'une plainte officielle concernant un projet ou un programme

Dans ce domaine, le Fonds a créé l'IIU pour recueillir les préoccupations liées aux questions d'intégrité et le Mécanisme indépendant de recours (IRM) qui est conçu pour recevoir les plaintes et éventuellement accorder réparation aux personnes touchées. Pour ce faire, le FVC essaie également de faciliter l'accès aux communautés locales. Une plainte peut être envoyée par courrier postal ou par courriel électronique, par le biais d'un formulaire en ligne ou d'un enregistrement audio ou vidéo. Elle peut être déposée en anglais ou dans la langue locale.

Aucune exigence formelle n'est imposée par rapport au contenu. Cependant, la plainte doit inclure les coordonnées de la personne ou de la communauté qui la dépose, le projet ou le programme concerné, ainsi qu'une description de la manière dont les plaignants sont ou pourraient être affectés négativement par le projet ou le programme. Elle doit également indiquer si la demande doit être traitée de façon confidentielle et pourquoi. Si tel est le cas, la Politique de protection des dénonciateurs et des témoins du FVC vise à garantir que les dénonciateurs et les témoins puissent faire une déclaration sans crainte de représailles.

### Quelques idées pour l'implication des OSC

- ▶ Faire partie des structures de coordination de projets relevant des EA, si ces structures existent.
- ▶ Soutenir l'intégration des représentants des communautés dans les structures de planification et de mise en œuvre des projets et des programmes où les demandes de financement sont mises en œuvre.
- ▶ Accompagner de manière critique les projets ou les programmes potentiellement néfastes et sensibiliser le public en cas de problème, avec la possibilité de rendre compte au FVC, le cas échéant.
- ▶ Contacter l'EA afin d'obtenir davantage de documents et d'informations sur la demande de financement, par exemple, sur les ESS, la Politique sur l'égalité des genres ou les consultations des parties prenantes. Ne pas hésiter à faire part de ces préoccupations.
- ▶ Pour en savoir plus sur un projet ou un programme, remplir une demande de divulgation d'informations ([disclosure@gcfund.org](mailto:disclosure@gcfund.org)). Si elle est rejetée, faites appel auprès de l'IAP.
- ▶ Aider les communautés locales et les bénéficiaires (potentiellement) affectés par un projet néfaste ou une activité nuisible, financé(e) par le FVC, à remplir une demande dans le cadre de l'IRM ([irm@gcfund.org](mailto:irm@gcfund.org)).



## La société civile accompagne l'adaptation communautaire en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud dispose d'une Entité nationale de mise en œuvre (NIE) dans le cadre du Fonds pour l'adaptation (FA) qui met en œuvre un projet de micro-financement dans le pays. Ce projet démontre le rôle des acteurs de la société civile qui ont apporté leur appui afin que le projet réagisse avec succès aux impacts climatiques locaux et renforce les capacités institutionnelles des bénéficiaires des subventions.

En 2015, le Conseil d'administration du FA a approuvé l'octroi d'une subvention de 2 442 682 USD en faveur du projet « L'adaptation communautaire: un programme de microfinancement pour renforcer les capacités des communautés locales à répondre au changement climatique en Afrique du Sud » mis en œuvre par l'Institut sud-africain de la biodiversité nationale (SANBI). L'une des caractéristiques du projet était le mécanisme pilote pour un « accès direct amélioré » qui a contribué à doter des institutions nationales de l'autonomie nécessaire pour identifier et financer des projets locaux d'adaptation avec le soutien du FA. Le projet a octroyé 13 subventions d'environ 100 000 USD, dans trois catégories (l'agriculture intelligente face au climat, les moyens de subsistance à l'épreuve du climat et les sociétés à l'épreuve du climat), à des organisations locales, principalement des ONG locales. Les projets étaient localisés dans deux districts pilotes de la municipalité du district de Namakwa dans la province du Cap Nord et dans le district de Mopani dans la province du Limpopo, en Afrique du Sud. Les activités financées ont permis l'implication des acteurs de la société civile tout au long de leur mise en œuvre. L'organisation Indigo développement & changement, membre du Réseau sud-africain pour l'adaptation, s'est impliquée dans le Programme de micro financement (SGF), qu'elle suit depuis sa création.

Une évaluation à mi-parcours du projet SGF, à la mi-2018, a permis de mettre en évidence certains principaux résultats et défis. Selon ses estimations, 1 155 bénéficiaires directs ont été atteints et d'autres étaient attendus, car certains projets devaient encore être approuvés à l'époque. Les ONG ont joué un rôle déterminant dans le projet, en tant que bénéficiaires de subventions qui collaborent avec les bénéficiaires des communautés locales, mais aussi comme entités d'exécution et agences de facilitation, qui fournissent un soutien local aux bénéficiaires de subventions. Si le projet avait pour but de renforcer la capacité institutionnelle des bénéficiaires de subventions dans le cadre de ses résultats, le défi était également que cette capacité puisse servir, avant toute chose, à accéder avec succès aux subventions. Les fréquentes descentes sur



le terrain des agents facilitateurs ont été nécessaires pour venir en aide aux bénéficiaires. Un autre défi dans le projet a été la rédaction du rapport, très détaillé au début et exigeant du point de vue technique, que les bénéficiaires de subventions devaient soumettre pour répondre aux exigences en matière de rapports du FA.

### Les leçons apprises

1. Le projet a montré que les mécanismes qui mettent des petites subventions à la disposition des acteurs de la société civile peuvent être un moyen efficace pour mobiliser les financements climatiques vers les personnes les plus vulnérables.
2. L'intégration d'un représentant des OSC dans le Comité de pilotage de la NIE et le Groupe consultatif du projet (PAG) dans le cadre du projet SGF a permis une représentation active de la société civile au sein des structures nationales de prise de décision sur le climat.

### Les recommandations

1. Établir des relations avec les décideurs et les entités de mise en œuvre afin de permettre une participation fructueuse des acteurs de la société civile et leur inclusion dans les processus décisionnels.
2. Veiller à ce que le renforcement des capacités soit intégré dans la conception des projets afin de permettre aux acteurs locaux de la société civile de participer à la mise en œuvre des projets et de répondre de manière adéquate aux exigences en matière de rapports.



#### Contact:

\_ Elin Lorimer, Cheffe de projet (fonds climatiques),  
Indigo Développement & changement, Afrique du  
Sud

<https://www.indigo-dc.org>



# LE SUIVI ET ÉVALUATION DES PROJETS ET DES PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE FVC

## Comment se déroule le suivi et évaluation dans le cadre du FVC?

Le suivi et évaluation joue un rôle déterminant dans l'appréciation des progrès accomplis par le FVC vers l'atteinte de son objectif global, mais aussi l'analyse des différents critères énoncés dans son cadre d'investissement et d'autres politiques et cadres directeurs. Il est important à la fois pour la connaissance et la redevabilité du Fonds.

Par conséquent, l'Instrument de gouvernance du FVC stipule qu'il a été conçu pour être une institution en continu apprentissage et que les programmes et les projets financés, ainsi que toutes les autres activités, feront l'objet d'un contrôle régulier quant à leurs impacts, leur efficacité et leur efficacité conformément aux règles et aux procédures établies par le Conseil d'administration. Par ailleurs, il reconnaît l'importance du suivi participatif et encourage explicitement l'implication des parties prenantes dans le suivi.

## Comment le FVC organise-t-il le S&É des activités financées?

Le FVC élabore actuellement une Politique d'évaluation afin d'orienter les travaux de l'IEU et l'évaluation des projets, des programmes et des autres activités qu'il finance. Le projet de politique (dans sa version de 2018), comprend deux types d'évaluations: (a) des autoévaluations

par les entités de mise en œuvre et (b) des évaluations indépendantes menées par l'IEU ou des services d'évaluation indépendantes sollicités par les EA elles-mêmes. Ces évaluations peuvent être à mi-parcours ou finales, en temps réel ou résultantes ou sous forme d'études d'impacts. La politique va permettre d'effectuer des évaluations à différents niveaux, notamment au niveau des projets et des programmes, à travers les stratégies, les pays, les portefeuilles, les secteurs, les thèmes et les processus existants, mais aussi pour le rendement global du FVC proprement dit.

Le Fonds tient compte des critères suivants dans la conduite de ses évaluations:

- ▶ Des évaluations selon les cinq critères d'évaluation (la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les impacts et la durabilité des projets et programmes) définis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- ▶ La cohérence dans les prestations relatives au financement climatique avec d'autres agences multilatérales;
- ▶ L'égalité des genres et l'inclusion sociale;
- ▶ L'appropriation par les pays des projets et des programmes;
- ▶ L'innovation dans les domaines de résultats;
- ▶ La duplication et le potentiel d'expansion à une échelle plus large; et,
- ▶ Les résultats inattendus, positifs et négatifs.

La Politique d'évaluation propose également des règles de divulgation des évaluations au public. Toutes les évaluations menées par l'IEU seront publiées sur le site Internet du FVC, y compris les réactions de la direction et les plans d'action élaborés sur la base des recommandations de ces évaluations. Les autres évaluations pertinentes réalisées par d'autres acteurs, à l'instar des EA, des AND et des PF, etc., seront publiés conformément à leurs propres politiques de divulgation.





## Quelles sont les limites du Cadre de suivi du FVC

Bien que le Cadre énonce les procédures d'évaluation et de rapports que les EA doivent respecter, le système de suivi et évaluation (S&É) proposé présente plusieurs faiblesses. En effet, le système actuel de suivi et de rapports dépend à l'excès des auto-déclarations des EA, notamment par le biais de leur rapport annuel de performance (APR) pour chaque projet en cours de mise en œuvre. Actuellement, ces APR ne sont pas rendus public malgré l'insistance des OSC engagées dans le Fonds à mener le plaidoyer pour leur publication dans le souci d'accroître la transparence et la redevabilité en donnant la possibilité aux OSC locales de vérifier les déclarations de l'EA sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre.

De plus, alors que le FVC propose des règles du S&É dans sa politique, il permet aux EA de suivre leurs propres règles et procédures, si toutefois elles en avaient déjà établies. Ce « principe de l'équivalence » constitue un problème, car il ouvre la voie aux exceptions, aux échappatoires et aux normes alternatives souvent plus faibles. Au lieu de cela, le FVC doit établir fermement un cadre global et une approche pour toutes les évaluations qui sont liées à lui et affirmer clairement la priorité de ses règles sur les politiques d'évaluation individuelles des EA. Des approches plus faibles ne doivent pas être tolérées, car plusieurs EA ne disposent pas des normes appropriées ou manquent de capacités. Le FVC doit cependant offrir un appui, par le biais du renforcement des capacités via des activités de préparation, en particulier aux entités d'accès direct. Certaines pourraient ne pas initialement disposer de procédures d'évaluation clairement définies.

En outre, le projet de politique reconnaît le rôle des organisations de la société civile, mais ne prévoit pas, à ce stade, une approche claire pour l'implication des OSC ou des personnes, des communautés et des ayants droits affectés dans le processus d'évaluation dans le cadre du FVC. Il s'agit, en particulier, du déclenchement des évaluations, de la contribution à leur conception et à leur mise en œuvre et de la collecte des preuves nécessaires. D'où l'urgence de plaider sans relâche en faveur de l'implication active des parties prenantes dans le suivi et évaluation des activités financées par le FVC, à l'aide des approches participatives et menées par les citoyens.

## Quelle est l'importance du suivi et évaluation participatif pour la société civile?

Le suivi et évaluation participatif (S&ÉP) est défini comme un processus par lequel les acteurs, à différents niveaux, s'engagent dans le suivi et/ou l'évaluation d'un projet, d'un programme, d'une activité ou d'une politique particulière, se répartissent le contrôle de ses contenus, processus et résultats, et s'engagent à prendre ou à identifier des mesures correctives, le cas échéant. Le FVC promeut explicitement l'implication des parties prenantes concernées telles que la société civile et le secteur privé dans les activités qu'il finance et les travaux de son Conseil d'administration. Cependant, alors que cela devrait intégrer le suivi et l'évaluation des projets et des programmes dans les pays en développement, des exemples de ce niveau d'engagement ne sont pas nombreux.

De même, le Fonds encourage les EA à recourir au suivi participatif en impliquant ces parties prenantes dans le cycle des projets et des programmes. En outre, le FVC de-





mande aux AND et aux PF d'organiser des examens des portefeuilles des pays en impliquant les bénéficiaires du projet ou programme, les parties prenantes locales et les communautés affectées par les activités financées. Le S&É est essentiel, car il constitue également une contribution fondamentale pour générer des connaissances clés sur la façon dont le changement climatique affecte les gens et leurs moyens de subsistance, sensibiliser sur ces questions, suggérer de nouvelles politiques et des mesures adéquates pour une meilleure implication des parties prenantes, et aider à réfléchir aux moyens d'améliorer constamment les stratégies locales en vue d'une résilience accrue et des objectifs d'atténuation.

Par ailleurs, le S&ÉP est pertinent pour la société civile, car il contribue à accroître sa compréhension de la complexité et des modalités du FVC, et à améliorer sa connaissance des projets et des programmes axés sur le climat, en lui donnant des précisions claires sur la manière dont ces activités sont financées, les impacts qu'elles créent et comment elles affectent les communautés et les sociétés. Le S&ÉP permet également à la société civile de connaître et de pouvoir utiliser les outils du S&É qui existent dans son travail et de jouer un rôle clé afin de garantir la redevabilité et la transparence des acteurs chargés de la mise en œuvre dans les pays en développement pour obtenir de bons résultats des activités financées par le FVC. Il est donc primordial que les OSC utilisent les approches du S&ÉP pour mener le plaidoyer à tous les niveaux en faveur d'activités ambitieuses, des demandes de

financement et des mesures politiques qui sont cohérentes avec les objectifs du Fonds. Les OSC peuvent utiliser le S&ÉP pour renforcer l'appropriation par les communautés des activités du FVC et accroître ainsi leur durabilité.

#### Quelques idées pour l'implication des OSC

- ▶ Faire partie des structures ou des organes officiels de suivi et évaluation des projets et des programmes par le biais de l'EA ou de l'EE.
- ▶ Soutenir l'inclusion des représentants des communautés dans les efforts de suivi et évaluation des projets et des programmes par les EA et/ou le FVC.
- ▶ Participer aux examens annuels du portefeuille du FVC dans les pays de mise en œuvre.
- ▶ Effectuer le suivi et évaluation indépendant par les OSC des projets ou des programmes financés par le FVC dans les pays.
- ▶ Envoyer les rapports élaborés par les OSC locales sur les résultats du suivi des projets et des programmes au Groupe international des OSC au sein du FVC et publier ces résultats sur la plateforme en ligne GCFWatch.
- ▶ Participer aux initiatives de suivi des projets et des programmes qui sont pilotées par les OSC au niveau international, en produisant, par exemple, des rapports alternatifs qui sont diffusés au-delà des pays et des régions.



### **Des exemples d'initiatives de contrôle et de suivi par les OSC**

#### **Le Réseau des ONG auprès du Fonds pour l'adaptation**

Initié par Germanwatch, est une coalition d'OSC et de parties prenantes des pays en développement intéressées par et qui suivent le développement du Fonds pour l'adaptation (FA), ses projets et ses activités. Il s'efforce d'avoir une influence dynamique durable sur les politiques et de susciter l'engagement de la société civile. Le Réseau croit en l'opportunité de contribuer à une mise en œuvre réussie des projets financés par le FA dans les pays en développement, au profit des personnes et des communautés particulièrement vulnérables au changement climatique. Il soutient directement de nombreuses OSC, en mettant l'accent sur les pays d'accès direct. Il renforce leurs capacités à suivre les projets financés par le FA et à surveiller tous aspects pertinents tout au long de leur mise en œuvre.

Pour plus d'informations sur le Réseau sur:

<https://af-network.org/>

#### **L'Initiative pour la redevabilité en matière de financement de l'adaptation (AFAI)**

C'est un projet de plusieurs OSC, notamment l'Institut des ressources mondiales (WRI), l'Institut de développement international (ODI) et Oxfam. L'AFAI aide les gouvernements, les organisations de la société civile et les citoyens

à mieux tirer parti des fonds climatiques pour renforcer la résilience en analysant les flux de financement de l'adaptation dans les pays, en soutenant les efforts menés par la société civile pour suivre le financement de l'adaptation et améliorer la transparence, tout en développant des processus de budgétisation plus efficaces, responsables et adaptés aux conditions climatiques. Le projet est actuellement en cours dans différents pays dont l'Ouganda, la Zambie, les Philippines et le Népal.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur:

<https://tinyurl.com/y6pvp639>

#### **L'initiative Les vues du front (VFL)**

Initiée par le Réseau mondial des organisations de la société civile pour la réduction des risques de catastrophes (GNDR), elle est mise en œuvre comme un processus de suivi inédit qui promeut des approches de réduction des risques de catastrophes inclusives et centrées sur les individus. En tant qu'initiative mondiale de suivi par les OSC qui implique la mobilisation de plus de 500 organisations dans 69 pays, elle conduit à un processus de suivi local participatif pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et les efforts des gouvernements à renforcer la résilience communautaire.

Plus d'informations, rendez-vous sur:

<https://www.gndr.org/programmes/vfl.html>

Encadré 10: Des exemples d'initiatives de contrôle et de suivi par les OSC

## Un outil de suivi des projets et des politiques du Fonds pour l'adaptation par les OSC

Le FVC tire continuellement des enseignements du FA, qui soutient les pays en développement en améliorant leur résilience face au changement climatique et en créant une modalité d'accès direct à ses ressources. Depuis le premier projet financé par le FA en 2010, de nombreuses bonnes pratiques et des connaissances utiles ont émergé au sein du FA en tant qu'institution, mais aussi parmi les OSC engagées dans ses activités. Les parties prenantes au FVC peuvent apprendre de ces acteurs et reproduire certains outils et approches qu'ils utilisent dans de nombreux domaines, notamment le suivi.

Un exemple concret est l'Outil de suivi mis au point par le Réseau des ONG auprès du Fonds pour l'adaptation, qui permet de doter les OSC et les parties prenantes, intéressées par le développement du FA et les activités qu'il finance, d'un « système de rétroaction sociale » approprié. Dans leur travail au niveau national, elles peuvent utiliser l'outil pour suivre les projets, les programmes et les autres processus du FA et s'assurer que les bénéficiaires de ces activités sont impliqués et peuvent se faire entendre. L'outil comprend deux parties thématiques:

### Les trois principes d'interaction

Ces principes (voir tableau 6) évaluent le niveau d'interaction entre les différentes entités de financement et de mise en œuvre des projets et des processus d'adaptation. Ils constituent un ensemble de facteurs et de questions qui permettent de déterminer la manière dont la communication et la collaboration en matière d'adaptation sont organisées entre les parties prenantes sur le plan structurel. Cette approche axée sur les attributs permet une évaluation approfondie de tous les aspects particuliers de l'interaction qui font l'objet d'une évaluation individuelle afin de rendre les résultats obtenus compréhensibles.

### Les sept principes d'une bonne adaptation

Définis par Southern Voices, ces principes (voir tableau 5) aident à évaluer l'état actuel des politiques et des cadres d'adaptation dans un pays spécifique en matière de bonnes pratiques d'adaptation, en mettant un accent particulier sur les Plans nationaux d'adaptation (PNA), et les projets et programmes financés par le FA. Ils fournissent également une norme commune pour l'évaluation de ces projets, qui suit une méthodologie similaire à celle de l'évaluation des principes d'interaction. En outre, les principes fournissent un ensemble d'indicateurs qui spécifient le degré d'engagement de la société civile ainsi que la manière dont la transparence, la participation et l'inclusion des populations les plus vulnérables sont réalisées dans les processus décisionnels locaux et nationaux.



## Les critères de principes communs pour le suivi de l'adaptation selon le programme Southern Voices

Les critères	Des exemples d'aspects de suivi
<b>La formulation, la mise en œuvre et le suivi des mesures d'adaptation sont participatifs et inclusifs</b>	De nombreuses parties prenantes (incluant mais sans s'y limiter: la société civile, les gouvernements locaux, les instituts de recherche, les universités, le secteur privé et les populations autochtones) participent au choix des options et des priorités ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi.
	La connaissance et l'expérience des communautés locales et des populations autochtones sont intégrées. Les plans et les mesures sont diffusés de façon à ce que les populations locales puissent les comprendre et y adhérer.
<b>Les fonds destinés à l'adaptation sont utilisés efficacement, et gérés de manière transparente et intègre</b>	La mise en œuvre et le financement des plans sont contrôlés régulièrement via un mécanisme de suivi dans lequel la société civile est représentée.
	Le financement de l'adaptation est rendu disponible via un processus d'attribution transparent.
	Un mécanisme de protection contre des initiatives pouvant avoir des impacts négatifs est mis en place.
<b>Tous les acteurs concernés ont défini les responsabilités et les ressources nécessaires pour remplir leur mission</b>	Les Plans nationaux d'adaptation ont le pouvoir de faire travailler ensemble et dans la même direction, les différents acteurs chargés de la mise en œuvre.
	Les plans d'adaptation au niveau local suivent des mécanismes afin qu'ils soient cohérents avec les mesures d'adaptation au niveau national.
<b>Les plans d'adaptation au niveau local sont élaborés dans le cadre d'approches qui permettent de développer la résilience des communautés et des écosystèmes</b>	Les communautés touchées par le changement climatique participent au choix des options et des priorités en matière d'adaptation.
	Les plans locaux d'adaptation sont formalisés et intégrés dans les priorités de développement des administrations locales.
<b>La résilience des groupes les vulnérables au changement climatique est favorisée</b>	Les plans et les mesures abordent les problèmes qui touchent différents groupes de femmes, d'hommes, de garçons et de filles.
	Les groupes de personnes vulnérables aux conditions sociales, culturelles, économiques et environnementales, sont identifiés et ciblés.
	Les initiatives favorisent l'égalité sociale et la cohésion, tout en protégeant les milieux de vie de la population.
<b>Il y a assez d'investissements pour le renforcement des compétences et des capacités, ainsi que pour les infrastructures matérielles</b>	Des ressources appropriées sont rendues disponibles pour sensibiliser le public et développer l'éducation au changement climatique.
	Les plans d'investissement comprennent des objectifs qui visent à développer les capacités humaines, le capital naturel ainsi que les infrastructures matérielles.
	Les capacités des habitants locaux et de leurs structures sont développées de manière à ce qu'elles contribuent à assurer l'autonomisation des individus et des communautés.
<b>Les plans et les mesures répondent aux preuves des manifestations et des effets actuels et futurs du changement climatique</b>	Les plans d'adaptation examinent dans quelle mesure l'exposition aux conditions stressantes et extrêmes liées au changement climatique, a des effets sur les vulnérabilités déjà existantes.
	La vulnérabilité, l'exposition et les scénarios d'adaptation envisagés sont fondés sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles et les preuves sur le terrain.
	Les actions sont mises à jour lorsque de nouvelles informations pertinentes sont disponibles.
	Les informations sur le climat sont rendues disponibles aux parties prenantes pour faciliter la prise de décision en matière d'adaptation.

Tableau 5: Les critères de principes communs pour le suivi de l'adaptation selon le programme Southern Voices

## Les « principes d'interaction » élaborés par le Réseau des ONG auprès du Fonds pour l'adaptation

Les « principes d'interaction » pour suivre l'avancement des projets et des programmes du Fonds pour l'adaptation (FA) fournissent un cadre systématique qui peut être utilisé comme un outil de suivi pertinent pour surveiller les résultats du financement du FVC dans un pays bénéficiaire. Ces principes, une fois adaptés au FVC, peuvent se composer de trois éléments fondamentaux:

### 1. Une raison cohérente pour l'engagement géographique et thématique

- ▶ Les pays ont-ils une raison stratégique et cohérente pour l'engagement thématique et géographique des différentes entités dans le cadre du FVC?
- ▶ A-t-on identifié de façon cohérente les priorités nationales sur lesquelles les projets du FVC peuvent s'appuyer (c'est-à-dire une évaluation des vulnérabilités et le développement des activités d'adaptation qui répondent à ces vulnérabilités au niveau sectoriel et géographique, ou l'identification des secteurs clés pour l'atténuation du changement climatique et un ensemble de mesures correspondantes, notamment des projets et des cadres politiques concrets, mais aussi des mesures incitatives susceptibles d'engendrer un changement durable)?
- ▶ Existe-t-il une répartition des tâches entre les différentes EA qui travaillent dans le pays et avec d'autres fonds liés au climat?

### 2. L'harmonisation des différentes opérations de financement climatique

- ▶ Existe-t-il une communication efficace entre les différents acteurs, en particulier l'AND ou le point focal, les EA et les autres acteurs gouvernementaux et les parties prenantes, notamment de la société civile et du secteur privé?
- ▶ Les différents acteurs parviennent-ils à une synergie de l'action commune et au partage d'informations, d'expériences et d'enseignements tirés entre les parties prenantes, par exemple lors des consultations nationales des parties prenantes, des revues de pays ou des dialogues régionaux structurés du FVC?
- ▶ Le pays a-t-il élaboré des plans nationaux, en particulier les PNA et les CDN qui sont conformes aux objectifs du FVC?
- ▶ Y a-t-il une communication entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, c'est-à-dire, existe-il une plateforme formelle ou officielle dans le pays qui rassemble tous ces acteurs?

### 3. L'alignement au niveau national

- ▶ Existe-t-il une coordination efficace entre les différents acteurs (l'AND, le point focal, l'EA, les ministères nationaux, le comité ou le groupe de travail sur le changement climatique, etc.) autour des activités financées par le FVC?
- ▶ Existe-t-il un leadership politique solide pour faire avancer le processus sur le FVC et le financement climatique de manière coordonnée?

Tableau 6: Les « principes d'interaction » élaborés par le Réseau des ONG auprès du Fonds pour l'adaptation

### Comment fonctionne l'outil?

Les organisations membres du Réseau des ONG auprès du Fonds pour l'adaptation sont équipées d'un modèle qui s'appuie sur les deux types de principes pour les aider à identifier de nombreux aspects dans leur pays respectif, qui doivent encore être améliorés afin d'accroître l'impact des mesures d'adaptation et l'engagement des parties prenantes. L'outil offre une approche compréhensible pour l'évaluation systématique de l'état d'avancement d'un pays sur la question. Après la collecte de données à l'aide du modèle, une analyse est générée. Celle-ci intègre une variété de facteurs qui permettent une approche approfondie des aspects pertinents d'une adaptation efficace. En conséquence, l'outil permet aux acteurs locaux d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces des structures nationales et infranationales d'adaptation et renforce leur capacité à formuler des recommandations pratiques sur la base des résultats du suivi.

Malgré l'identification des pistes d'amélioration de la version actuelle de l'outil, de nombreux utilisateurs l'ont qualifié d'instrument utile pour acquérir des connaissances approfondies sur la résilience et influencer de façon positive le processus d'une bonne adaptation. Il s'agit d'un outil efficace qui permet de générer des données dans le but d'améliorer l'architecture internationale de l'adaptation afin de mieux aider les populations les plus vulnérables à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique. Il contribue à donner une voix à la société civile et à garantir son inclusion concrète vers un meilleur suivi et une transparence accrue des activités financées par le FA.



Source:

Le suivi de l'adaptation: une tâche pas aisée  
<https://af-network.org/5263>

## Le suivi des projets d'atténuation par les OSC

Pour l'atténuation du changement climatique, il n'existe actuellement pas de critères communs et suffisamment testés, développés par les OSC, qui peuvent servir de base pour le suivi des projets et des programmes du FVC. Cependant, une initiative des OSC pour un suivi indépendant de l'Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables (AREI) a permis de définir quelques critères qui peuvent également être proposés comme des questions d'orientation pour le suivi dans le cadre du FVC:

- ▶ Les projets et les programmes financés sont-ils conformes aux principes directeurs et aux critères de financement du FVC?
- ▶ Les activités financées cadrent-elles avec les priorités et la planification nationales, telles que formulées, par exemple, dans le cadre des Contributions déterminées au niveau national (CDN), le cas échéant, ou des Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA)?
- ▶ Les projets et les programmes mènent-ils à une transformation des systèmes énergétiques vers un développement à faibles émissions de carbone, par exemple à travers la promotion des énergies renouvelables (EnR)? Ces activités ne seraient-elles pas mises en œuvre sans le financement du FVC?

Quelles sont les capacités d'EnR prévues et réalisées? Quelle est la répartition des types d'EnR (solaire, éolienne, biogaz, hydroélectrique, etc.)? Quelle est la proportion des projets d'EnR à petite échelle et décentralisés et la répartition régionale des capacités d'EnR (urbaines/rurales)?

- ▶ Comment les projets et les programmes contribuent-ils au développement durable et quels types d'avantages génèrent-ils? Permettent-ils d'améliorer l'accès à l'énergie, la production d'électricité et d'éviter l'émission de gaz à effet de serre (GES)? Engendrent-ils des avantages connexes (co-avantages) pour les communautés locales, par exemple la création d'emplois, l'amélioration de l'état de l'environnement, de la santé et de l'éducation?
- ▶ Les OSC et les groupes marginalisés ont-ils participé aux processus de prise des décisions en matière des projets ou des programmes?



Source:

Un suivi indépendant de l'AREI

<https://germanwatch.org/en/16631>



## L'évaluation indépendante d'un projet du Fonds pour l'adaptation par des OSC en Équateur

L'exemple de l'évaluation indépendante d'un projet d'adaptation en Équateur montre comment les OSC peuvent suivre et évaluer les avantages et les inconvénients d'un projet sur les communautés bénéficiaires, mais aussi les changements opérés au niveau communautaire.

Le projet du Fonds pour l'adaptation « Renforcer la résilience des communautés aux effets néfastes du changement climatique pour assurer la sécurité alimentaire dans la province de Pichincha et le bassin de la rivière Jubones » mis en œuvre par le Programme alimentaire mondial (PAM) en tant qu'Entité multilatérale d'exécution (MIE) a démarré en 2011. L'exécution du projet a été assurée par le ministère de l'Environnement en coordination avec le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Aquaculture et des Pêches, le gouvernement décentralisé de la province de Pichincha et le Consortium public du bassin de la rivière Jubones. Le PAM était le gestionnaire des fonds et le responsable chargé du suivi et des rapports. Il a également fourni des orientations thématiques aux autres acteurs qui participaient à la mise en œuvre. L'objectif du projet était de renforcer la résilience et la sécurité alimentaire de 120 communautés en situation d'insécurité alimentaire et vulnérables dans la province de Pichincha et le bassin de la rivière Jubones. Il a mis l'accent sur la sécurisation de l'accès à l'eau et permis l'implication des communautés dans le choix des types d'infrastructures dont elles ont besoin pour leur protection contre les impacts climatiques liés à l'eau. En outre, des mesures biologiques et de conservation des ressources naturelles ont été élaborées sur la base de plans d'adaptation communautaires.

L'ONG équatorienne Fundación Futuro Latinoamericano a réalisé une évaluation indépendante du projet à des fins de suivi et d'évaluation. La méthodologie choisie pour l'évaluation comprenait des visites sur certains sites où des mesures d'adaptation ont été mises en œuvre, l'organisation de petits ateliers orientés par des questions spécifiques et des entretiens avec les bénéficiaires. L'évaluation de l'ONG s'est déroulée parallèlement à l'évaluation finale officielle commandée par le PAM.

Il ressort de l'évaluation que le projet a enregistré plusieurs réalisations, telles que l'amélioration de la qualité de vie des personnes, le soutien aux systèmes d'irrigation communautaires pour les cultures de subsistance

au départ et avec des projections de commercialisation à Cayambe. Il y a eu une forte appropriation du projet par les communautés. Certains habitants de la communauté ont même donné ou vendu leurs terres pour les réservoirs d'eau et des communautés voisines ont reproduit la même mesure avec leurs propres ressources. Pendant la conception et la mise en œuvre du projet, une bonne coordination existait entre les gouvernements locaux, les communautés, les différents ministères impliqués et le PAM. Cependant, l'évaluation a également permis de mettre en évidence certaines faiblesses de l'activité. Il s'agit, par exemple, du retard dans le démarrage de la mise en œuvre après les conversations initiales avec les communautés. Ceci a entraîné une baisse de la participation car de nombreuses communautés ont estimé qu'elles avaient été trompées. De plus, il n'existait pas toujours un lien cohérent entre les résultats des études de vulnérabilité et de risques et les mesures d'adaptation prioritaires. La communauté donnait souvent la priorité aux mesures qui répondaient à ses besoins immédiats (parfois les besoins de développement plutôt que les capacités d'adaptation).

### Les leçons apprises

1. Les discussions avec les communautés peuvent aider à recueillir des informations fiables sur les changements réels opérés dans leur vie et contribuer à accroître leur niveau de participation dans le projet.
2. Les évaluations indépendantes des projets de financement climatique par les OSC peuvent servir de base pour vérifier les informations des évaluations officielles et engager le dialogue avec les entités de mise en œuvre.

### Les recommandations

1. Engager le dialogue avec les Entités multilatérales d'exécution (MIE) à un stade précoce du projet et de l'évaluation afin de s'assurer que les résultats des évaluations conduites par les OSC seront pris en compte dans les évaluations des MIE et dans la conception de nouveaux projets de suivi.
2. Échanger avec d'autres OSC sur leurs évaluations d'autres projets afin d'identifier les tendances qui peuvent être répercutées dans le processus de prise de décision au niveau international en matière de financement climatique (au niveau du Conseil d'administration du FVC, de la CCNUCC, etc.).



Contact:

\_ Patricia Velasco, Coordinatrice régionale du changement climatique, de l'eau et de l'énergie, Fundación Futuro Latinoamericano, Honduras  
<https://www.fla.net/>



## « Bolukiluki » - un système de suivi local pour les projets REDD+ en RDC

La gestion des ressources naturelles en général, et les projets forestiers visant à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts en particulier, doivent respecter et protéger les droits des communautés locales qui vivent à l'intérieur et autour des sites de projets. Cependant, le fait est que les communautés locales en République démocratique du Congo (RDC) ne sont très souvent pas incluses dans la planification et la mise en œuvre de ces projets. Elles subissent de lourdes restrictions sur leurs droits d'accès sur les territoires et aux ressources dont elles dépendent pour leur survie et souffrent ainsi de l'aggravation de leur pauvreté. En outre, elles sont victimes de graves violations des droits de l'Homme par des gardiens qui travaillent pour ces projets. Les projets de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) sont généralement imposés aux communautés locales sans leur consentement ou une consultation appropriée conformément au concept du consentement libre, informé et préalable. Il est donc important que les OSC mettent en place un système de suivi indépendant pour accompagner ces projets.

En RDC, l'OSC Actions pour la promotion et la protection des peuples et espèces menacés (APEM), avec l'appui de Rainforest Foundation UK, a mis en place un système de suivi pour documenter les violations des droits de l'Homme dans les communautés. Elle a formé 13 membres de la société civile locale dans les provinces de Mai Ndombe, Tshuapa, Tshopo et Kasai afin qu'ils puissent mener des missions d'enquête au sein des communautés locales qui vivent autour des projets de REDD+ et des aires naturelles protégées et documenter les impacts de ces projets. Un outil sur tablette électronique connu sous le nom de « Bolukiluki » permet aux enquêteurs de collecter des données qualitatives et quantitatives, par exemple sur le niveau de consultation et de participation des communautés locales aux projets REDD+, la mesure dans laquelle les avantages promis aux communautés ont effectivement été réalisés, les impacts des aires protégées sur les moyens de subsistance et les violations des droits de l'Homme par les gardiens. Les informations sont collectées via des discussions de groupe, des entretiens individuels et à l'aide des registres des villages locaux ainsi que des registres qui compilent des informations sur les incidents relatifs aux droits de l'Homme. En juin 2019, six missi-

ons d'enquête ont été réalisées avec succès, soit environ 600 personnes interrogées dans plus de 25 villages. Les données collectées ont été partagées avec les chefs des projets REDD+ et d'autres aires protégées ainsi qu'avec les bailleurs de fonds de ces projets. En raison des données collectées et des incidents documentés, une enquête judiciaire sur les violations commises par les gardiens a été ouverte.

### Les leçons apprises

1. Le « Bolukiluki » est un exemple de système de suivi des OSC qui, grâce aux cas bien documentés de violations des droits de l'Homme, permet d'exercer des pressions sur les chefs de projets, les agences gouvernementales locales et nationales et les bailleurs de fonds internationaux afin que des mesures soient prises contre les violations des droits de l'Homme qui, autrement, ne sont pas suivies.
2. Les systèmes de suivi des OSC doivent bien fonctionner pour faciliter la collecte de données sur le terrain. L'avantage d'utiliser des tablettes électroniques au lieu du papier est qu'il est plus aisé de se servir des données qui peuvent être collectées simultanément à différents endroits et être transférées et analysées en « temps réel ». Par ailleurs, les tablettes offrent plus d'options pour l'analyse des données. Toutefois, une connexion Internet faible constitue un frein, car les données ne peuvent pas être transférées directement ou le transfert peut être interrompu.

### Les recommandations

1. Configurer vos propres systèmes de suivi qui peuvent fonctionner hors Internet sur le terrain et peuvent être connectés sur une plate-forme partagée, mais sécurisée pour l'analyse des données. Utiliser des appareils numériques que les personnes qui collectent les données maîtrisent afin de réduire les erreurs potentielles dans l'application pouvant conduire à la suppression de données.
2. Réfléchir à l'avance à ce que vous voulez documenter, mais garder votre système flexible afin de pouvoir l'adapter pendant les missions d'enquête et documenter les impacts et les informations que vous n'avez pas prévus.



#### Contact:

Blaise Mudodosi, Coordinateur,

Actions pour la promotion et la protection des peuples et espèces menacés (APEM), République démocratique du Congo (RDC)

[www.apemrdc.net](http://www.apemrdc.net)

## KoBo - un outil potentiel pour la collecte de données sur les projets du FVC

La collecte de données et leur analyse ultérieure permettent à la société civile de suivre et de contrôler efficacement les projets financés par le FVC. Pour ce faire, les OSC peuvent utiliser l'instrument appelé «KoBo Toolbox». Il s'agit d'un outil libre et gratuit pour la collecte de données sur le terrain à l'aide de papier ou d'un ordinateur, ainsi que de terminaux mobiles tels que des téléphones mobiles ou des tablettes. Il offre également différentes fonctions telles que la création des questionnaires et le couplage des questionnaires remplis avec des photos prises à un emplacement donné via le GPS. Les OSC peuvent ex-

ploiter un tel outil pour répondre à leurs besoins en matière d'évaluation, de suivi et d'autres activités de collecte de données. La KoBo Toolbox peut être particulièrement utile aux acteurs de la société civile qui se trouvent dans des zones vulnérables et difficiles d'accès, mais où ils mènent des activités en raison des impacts du changement climatique.



Plus d'informations sur KoBo:  
<https://www.kobotoolbox.org/>





# CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

## POUR L'IMPLICATION DES OSC

Comme le démontrent l'expérience pratique et les exemples recueillis dans cette boîte à outils, il existe de nombreuses possibilités de s'impliquer dans les processus liés au FVC et de contribuer à travers l'expertise, les réseaux et les capacités de chaque organisation aux efforts plus larges des OSC. Toutefois, certains points d'entrée clés sont mis en évidence ici :

### **L'implication dans le Groupe international des OSC au sein du Conseil du FVC**

Les représentants des OSC accréditées des pays développés et des pays en développement qui sont admises comme observateurs peuvent assister et participer aux réunions du Conseil d'administration du FVC. Les OSC qui sont actives au sein du Fonds se réunissent par le biais d'une assemblée d'OSC indépendante et autogérée composée d'organisations et de réseaux nationaux, régionaux et internationaux du monde entier. Le groupe international facilite et coordonne exclusivement l'engagement des OSC dans le Fonds au niveau mondial, en mettant l'accent sur la préparation et la participation aux réunions du Conseil ainsi que sur la rédaction et la soumission des commentaires conjoints sur les demandes de financement, les nouvelles entités à accréditer et les politiques proposées. En outre, le groupe mobilise les groupes nationaux par le biais d'échanges d'informations, de demandes de contributions et de conseils. Les représentants des organisations membres se réunissent pour des appels en ligne sur Internet ou des réunions préparatoires physiques afin d'élaborer des stratégies et discuter leurs attentes pour des réunions et des décisions fructueuses. Par ailleurs, ils préparent les interventions et les positions communes des OSC qui seront présentées lors des réunions du Conseil, et structurent les propositions conjointes des OSC en réponse aux invitations formelles de façon à partager des points de vue et à apporter des contributions à la formulation des politiques du FVC. Les Observateurs actifs de la société civile auprès du Conseil du FVC sont désignés parmi les membres du groupe des OSC dans le cadre d'un processus d'auto-sélection suivant les directives internes des OSC.

La participation aux dialogues régionaux structurés du FVC Le FVC organise chaque année des dialogues régionaux structurés dans différentes régions du monde. Ces dialogues, auxquels participent des ministres, des représentants de gouvernements et d'autres parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, s'appuient sur des connais-

sances pratiques et des expériences régionales sur le Fonds acquises sur le terrain. Ils servent d'espace stratégique pour partager les connaissances sur la manière d'accéder aux ressources du FVC et de s'en servir pour lutter contre le changement climatique dans les régions. Le Secrétariat du Fonds invite un certain nombre de représentants des OSC à participer aux dialogues. Cela leur donne ainsi l'occasion d'interagir avec d'autres acteurs clés du FVC de leur région et d'améliorer leur compréhension des procédures du Fonds.

### **L'instauration d'un dialogue avec l'AND ou le point focal en tant qu'institution nationale clé**

Les OSC doivent s'efforcer d'établir un bon contact et d'initier un dialogue régulier avec leur AND ou PF respectif. Elles peuvent soutenir leurs efforts en créant des plateformes ou des comités nationaux pour un engagement multipartite, en y associant tous les acteurs concernés. Une forte représentation de la société civile et des organisations communautaires dans les zones d'intervention des projets du FVC est particulièrement importante. Les AND et les PF peuvent impliquer les OSC dans les activités du FVC au niveau national, à partir de l'élaboration des stratégies nationales jusqu'à l'appui pour l'accréditation à l'accès direct, en passant par l'élaboration, la mise en œuvre et/ou le suivi des demandes de financement. Les OSC peuvent faire pression sur leurs AND respectives afin que les consultations des parties prenantes soient obligatoires pour les EA et pour encourager le suivi participatif. Dans le cadre de leur collaboration avec les AND ou les PF, les OSC peuvent mener un plaidoyer en faveur des projets bancables et ambitieux financés par le FVC dans leurs pays et régions. Elles peuvent faire pression pour que les demandes de financement répondent aux critères du Fonds et soient élaborées en collaboration avec les communautés affectées afin de s'assurer qu'elles participeront également à la mise en œuvre.

### **L'exigence de la qualité des activités financées par le FVC auprès des EA**

Les EA sont les principaux acteurs qui déterminent le type de projet et de programme mis en œuvre dans les pays en développement grâce au financement du FVC. Il est donc important que les OSC établissent une relation et engagent un dialogue permanent avec les EA. Les OSC peuvent favoriser un échange d'expériences avec les EA et les EE en les invitant à leurs réunions et ateliers, et à d'autres activi-



tés liées au FVC. Ceci va permettre aux OSC de tirer parti de l'expérience et de l'expertise des EA et, en retour, d'enrichir les activités des EA en intégrant leurs propositions, y compris leur expérience avec d'autres fonds climatiques internationaux comme le FA ou le FEM. Il est essentiel que les OSC plaident auprès des EA pour créer des environnements favorables où la société civile et les communautés locales peuvent exprimer leurs préoccupations et leurs attentes, mais aussi être prises en compte de façon sérieuse. Ceci implique l'accès et la divulgation d'informations sur les demandes de financement et les autres activités du FVC, en des termes et dans des langues compréhensibles pour les communautés locales et les différents acteurs. L'un des rôles essentiels des OSC est de soutenir les EA dans l'organisation des consultations des parties prenantes et de faciliter l'inclusion des communautés locales dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des demandes de financement. Les OSC ont souvent de bonnes relations avec les communautés locales qui peuvent être bénéfiques pour les EA ou les EE. Celles-ci peuvent aider à entrer en contact avec les dirigeants locaux et les autres acteurs concernés afin d'assurer une meilleure représentation des communautés dans leur engagement avec les EA. Parfois, les communautés sont plus disposées à exprimer leurs préoccupations aux OSC ou à partager avec elles leurs connaissances locales et traditionnelles. Ceci pourrait aussi faciliter les interactions et la collaboration des EA avec les communautés et les populations bénéficiaires.

### **La mise en place d'un contrôle indépendant des OSC pour les projets et les programmes du FVC**

La société civile peut trouver des moyens créatifs pour contrôler de manière indépendante et assurer une évaluation efficace des activités financées par le FVC. Elle peut également préparer des « rapports alternatifs », organiser un contrôle dirigé par les citoyens et faciliter des consultations pour critiquer de façon constructive les réalisations et les résultats des projets et des programmes financés par le Fonds. Le contrôle mené par les OSC est crucial à trois niveaux:

- ▶ Au niveau des projets et des programmes, il peut s'avérer utile de mettre en place un contrôle systématique des progrès et des résultats susceptibles d'être utilisé pour compléter le suivi et l'évaluation officiels entrepris par les EA et le FVC lui-même. Ce serait un outil important pour le suivi

et la prévention des dommages potentiels causés par des activités financées. Il pourrait, en outre, aider à recueillir des preuves sur les questions que les OSC se poseraient, et qui peuvent être absentes dans d'autres rapports d'évaluation, comme les questions sur l'adaptation ou l'atténuation. Plusieurs outils de S&ÉP, tels que la cartographie participative, ont été élaborés par différents acteurs pour des objectifs divers. Les OSC peuvent s'en servir et les adapter pour suivre les activités du FVC au niveau local.

- ▶ Au niveau national, les OSC peuvent suivre l'ensemble du processus de mise en œuvre des politiques du FVC, l'élaboration des notes conceptuelles et/ou des demandes de financement dans leurs pays et leurs régions, de l'idée jusqu'au projet ou programme finalisé. Des interactions régulières avec leur AND ou leur EA, responsable des demandes de financement, peuvent contribuer à rendre cela possible.
- ▶ Au niveau international, le Conseil du FVC permet aux Observateurs actifs, lors de ses réunions, d'émettre des commentaires sur les candidatures d'entités voulant être accréditées et sur les propositions de projets et programmes, même si cette opportunité a été limitée pendant plusieurs réunions précédentes. Ceci offre aux OSC la possibilité d'évaluer de manière critique et constructive les candidatures des EA et les demandes de financement. Les OSC peuvent profiter de cette occasion pour partager leurs points de vue sur les entités de leur propre pays ou région avant la prise de décision par le Conseil. Avant la réunion, elles peuvent également se renseigner auprès de leur AND ou leur PF sur les projets et les programmes ou sur les entités qui sollicitent une accréditation afin de les contacter directement. Les OSC peuvent faire part de toutes leurs préoccupations directement ou par le biais de lettres ouvertes, d'actions conjointes et coordonnées ou par l'intermédiaire des Observateurs actifs lors des réunions du Conseil.



## Les ressources utiles pour la société civile sur le FVC

Le site Internet du FVC	<a href="https://www.greenclimate.fund/home">https://www.greenclimate.fund/home</a>
L'Instrument de gouvernance du FVC	<a href="https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1246728/Governing_Instrument.pdf/caa6ce45-cd54-4ab0-9e37-fb637a9c6235">https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1246728/Governing_Instrument.pdf/caa6ce45-cd54-4ab0-9e37-fb637a9c6235</a>
Le Manuel de procédures du FVC	<a href="https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1246728/Rules_of_Procedure.pdf/9d55fae7-f4df-45fe-a3f3-754bc0d98e67">https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1246728/Rules_of_Procedure.pdf/9d55fae7-f4df-45fe-a3f3-754bc0d98e67</a>
Climate Funds Update: L'architecture du financement climatique mondial en 2018	<a href="https://climatefundsupdate.org/publications/the-global-climate-finance-architecture-2018/">https://climatefundsupdate.org/publications/the-global-climate-finance-architecture-2018/</a>
Les membres du Conseil d'administration du FVC et les membres suppléants	<a href="https://www.greenclimate.fund/boardroom/overview">https://www.greenclimate.fund/boardroom/overview</a>
Les documents du Conseil d'administration	<a href="https://www.greenclimate.fund/boardroom/board-meetings/documents">https://www.greenclimate.fund/boardroom/board-meetings/documents</a>
La Politique de divulgation de l'information	<a href="http://www.greenclimate.fund/disclosure/policy">www.greenclimate.fund/disclosure/policy</a>
Les Lignes directrices sur la participation des observateurs	<a href="https://www.greenclimate.fund/documents/20182/60328/Guidelines_for_Observer_Participation.pdf/88afd26d-1273-4428-aa88-4099d45fec2f">https://www.greenclimate.fund/documents/20182/60328/Guidelines_for_Observer_Participation.pdf/88afd26d-1273-4428-aa88-4099d45fec2f</a>
L'annuaire des organisations observatrices	<a href="http://www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/observer-directory/civil-society">www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/observer-directory/civil-society</a>
L'annuaire des AND et des points focaux	<a href="https://www.greenclimate.fund/countries">https://www.greenclimate.fund/countries</a>
L'annuaire des Entités accréditées	<a href="https://www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/entity-directory">https://www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/entity-directory</a>
Les informations supplémentaires sur les AND et les PF	<a href="https://www.greenclimate.fund/documents/20182/194568/GCF_ELEMENTS_01.pdf/542c1610-81b4-40df-be62-025cef3d26d8">https://www.greenclimate.fund/documents/20182/194568/GCF_ELEMENTS_01.pdf/542c1610-81b4-40df-be62-025cef3d26d8</a>
Les dialogues régionaux structures	<a href="https://www.greenclimate.fund/what-we-do/dialogues">https://www.greenclimate.fund/what-we-do/dialogues</a>
Le Cadre d'investissement du FVC	<a href="https://www.greenclimate.fund/documents/20182/24943/GCF_B.07_06_-_Investment_Framework.pdf">https://www.greenclimate.fund/documents/20182/24943/GCF_B.07_06_-_Investment_Framework.pdf</a>
Les Garanties environnementales et sociales (ESS)	<a href="https://www.greenclimate.fund/documents/20182/114264/1.7_-_Environmental_and_Social_Safeguards.pdf/e4419923-4c2d-450c-a714-0d4ad3cc77e6">https://www.greenclimate.fund/documents/20182/114264/1.7_-_Environmental_and_Social_Safeguards.pdf/e4419923-4c2d-450c-a714-0d4ad3cc77e6</a>
La Politique relative aux peuples autochtones	<a href="https://www.greenclimate.fund/documents/20182/953917/GCF_B.19_05_-_GCF_Indigenous_Peoples_Policy.pdf/ceb8ee3-c175-4f35-b847-e0a7cbf3e1dc">https://www.greenclimate.fund/documents/20182/953917/GCF_B.19_05_-_GCF_Indigenous_Peoples_Policy.pdf/ceb8ee3-c175-4f35-b847-e0a7cbf3e1dc</a>
Le Guide de préparation et de soutien préparatoire	<a href="https://www.greenclimate.fund/documents/20182/466886/Readiness_and_Preparatory_Support_Guide-book.pdf/9eea580f-a109-4d90-b281-c54695114772">https://www.greenclimate.fund/documents/20182/466886/Readiness_and_Preparatory_Support_Guide-book.pdf/9eea580f-a109-4d90-b281-c54695114772</a>
L'Unité indépendante d'évaluation (IEU)	<a href="https://ieu.greenclimate.fund/">https://ieu.greenclimate.fund/</a>
Le Mécanisme indépendant de recours (IRM)	<a href="http://www.greenclimate.fund/independent-redress-mechanism">www.greenclimate.fund/independent-redress-mechanism</a>
Guide 101 – Comment accéder au FVC?	<a href="https://www.greenclimate.fund/gcf101">https://www.greenclimate.fund/gcf101</a>
L'outil OSA pour la demande d'accréditation	<a href="https://www.greenclimate.fund/how-we-work/getting-accredited/self-assessment-tool">https://www.greenclimate.fund/how-we-work/getting-accredited/self-assessment-tool</a>
Le "GCF 101" sur l'accréditation au FVC	<a href="https://www.greenclimate.fund/gcf101/getting-accredited/accreditation-process#step-preparing-an-application">https://www.greenclimate.fund/gcf101/getting-accredited/accreditation-process#step-preparing-an-application</a>
L'amélioration de l'accès direct – FAQ	<a href="https://www.greenclimate.fund/documents/20182/466883/2016_EDA_FAQ.pdf/dd3000b6-3cc0-49c9-8cb7-72bb58651739">https://www.greenclimate.fund/documents/20182/466883/2016_EDA_FAQ.pdf/dd3000b6-3cc0-49c9-8cb7-72bb58651739</a>
Le portefeuille de projets et des programmes	<a href="https://www.greenclimate.fund/what-we-do/projects-programmes">https://www.greenclimate.fund/what-we-do/projects-programmes</a>
Le Cadre de suivi et de redevabilité pour les EA	<a href="https://www.greenclimate.fund/documents/20182/76153/DECISION_B.11_10_-_Initial_monitoring_and_accountability_framework_for_accredited_entities.pdf/b06dddfc-2d18-4675-9d2f-d3e81de6ba99">https://www.greenclimate.fund/documents/20182/76153/DECISION_B.11_10_-_Initial_monitoring_and_accountability_framework_for_accredited_entities.pdf/b06dddfc-2d18-4675-9d2f-d3e81de6ba99</a>
Readiness Programme of the GCF	<a href="https://germanwatch.org/sites/germanwatch.org/files/Factsheet_GCF_for_Civil_Society.pdf">https://germanwatch.org/sites/germanwatch.org/files/Factsheet_GCF_for_Civil_Society.pdf</a>
Le Programme de préparation et de soutien préparatoire du FVC	<a href="http://www.southernvoices.net/en/documents/key-documents/63-jpa-assessment-tool-nov-2015-draft/file.html">http://www.southernvoices.net/en/documents/key-documents/63-jpa-assessment-tool-nov-2015-draft/file.html</a>
L'Outil d'évaluation de la politique nationale d'adaptation	<a href="https://germanwatch.org/en/16305">https://germanwatch.org/en/16305</a>
La fiche d'information sur l'engagement des OSC dans le FVC	<a href="https://germanwatch.org/sites/germanwatch.org/files/Factsheet%20GCF%20for%20Civil%20Society.pdf">https://germanwatch.org/sites/germanwatch.org/files/Factsheet%20GCF%20for%20Civil%20Society.pdf</a>
La fiche d'information du Programme de préparation et de soutien préparatoire du FVC	<a href="http://www.gcfwatch.org">www.gcfwatch.org</a>
GCFWatch – un outil de suivi du FVC	<a href="https://www.bothends.org/uploaded_files/document/1CSO-guide_on_the_GCF_November_2016.pdf">https://www.bothends.org/uploaded_files/document/1CSO-guide_on_the_GCF_November_2016.pdf</a>
Le guide de l'engagement des OSC dans le FVC	<a href="https://groups.google.com/group/gcf-cso-list">https://groups.google.com/group/gcf-cso-list</a>
Contacts pour s'inscrire dans le Groupe international des OSC au sein du FVC	<a href="https://www.greenclimate.fund/about/partners/observers">https://www.greenclimate.fund/about/partners/observers</a>
Contacts pour s'inscrire dans le Groupe des OSC du Sud au sein du FVC	<a href="https://groups.google.com/group/south-south-on-gcf">https://groups.google.com/group/south-south-on-gcf</a>

# Liste des schémas, des encadrés et des tableaux

## Liste des schémas

	<b>Page</b>
Schéma 1: La structure et l'aperçu général de la boîte à outils	7
Schéma 2: Le portefeuille global du FVC (site Internet du FVC)	8
Schéma 3: La structure du FVC (propre illustration)	10
Schéma 4: La structure institutionnelle du Conseil et du Secrétariat du FVC (site Internet du FVC)	24
Schéma 5: Les rôles des AND ou des Points Focaux (propre illustration)	27
Schéma 6: Les Rôles et les fonctions clés des AND et des Points focaux (Site Internet du FVC)	28
Schéma 7: Le Programme de préparation et de soutien préparatoire (présentation du FVC)	32
Schéma 8: Les différentes étapes de l'accréditation (Le FVC: un guide des OSC pour l'engagement et l'accès local, novembre 2016)	41
Schéma 9: Les catégories des projets et des programmes (site Internet du FVC)	49
Schéma 10: Un aperçu du processus de traitement des demandes de financement et des différents acteurs impliqués (site Internet du FVC)	51

## Liste des encadrés

	<b>Page</b>
Encadré 1: Les modalités d'accès au financement du FVC	9
Encadré 2: Des exemples de réussite du Groupe international des OSC au sein du FVC	16
Encadré 3: Les membres du Conseil d'administration et les suppléants du FVC	20
Encadré 4: Les Directeurs exécutifs du FVC	23
Encadré 5: Un aperçu des stratégies et des plans nationaux	29
Encadré 6: La modalité d'accès direct du FVC	30
Encadré 7: Les Partenaires de prestation des activités financées par le FVC	33
Encadré 8: Les Spécialistes du dialogue pays du FVC et les Conseillers régionaux	33
Encadré 9: L'outil d'auto-évaluation pour l'accréditation du FVC	41
Encadré 10: Des exemples d'initiatives de contrôle et de suivi par les OSC	68

## Liste des tableaux

	<b>Page</b>
Tableau 1: La classification selon le niveau de risques (L'approche d'accréditation « adaptée aux objectifs » du FVC)	39
Tableau 2: La chaîne de résultats illustrée par une boîte à outils des projets du FVC	47
Tableau 3: Certains instruments de financement les plus utilisés dans le cadre du FVC	50
Tableau 4: La comparaison de la transparence dans le traitement des projets et programmes entre le FVC et le FA	55
Tableau 5: Les critères de principes communs pour le suivi de l'adaptation selon le programme Southern Voices	70
Tableau 6: Les « principes d'interaction » élaborés par le Réseau des ONG auprès du Fonds pour l'adaptation	71

## Crédits photos

Photo de couverture Zheng Hong Chua / Unsplash; page 2 Leonard von Bibra / Unsplash; page 7 Secrétariat du FVC/ site Internet du FVC; page 10 Mark Lv / Unsplash; page 11 Teemu Paananen / Unsplash; page 13 Ibra Seck Cassis / ENDA Energie; page 14 Antenna / Unsplash; page 17 Annie Spratt / Unsplash; page 20 Eileen Mairena Cunningham; page 24 Lawrence Kayku / Unsplash; page 28 Vijeshwar Datt / Unsplash; page 29 (haut et bas) Eileen Mairena Cunningham; page 31 Eileen Mairena Cunningham; page 32 Marine Pouget; page 34 v2osk / Unsplash; page 35 Alesah Villalon / Unsplash; page 38 Eileen Mairena Cunningham; page 41 Dikaseva / Unsplash; page 43 Lawrence Kayku / Unsplash; page 44 (gauche) MD Duran / Unsplash, (droite) Chris Knight / Unsplash; page 45 Austin Distel / Unsplash; page 46 Marine Pouget / Le représentant de l'AESVT lors d'une interview avec les médias au Maroc; page 50 Benny Jackson / Unsplash; page 51 Greg Jeanneau / Unsplash; page 52 Eileen Mairena Cunningham; page 55 HEKS / Évaluation de la vulnérabilité, des capacités et de la cartographie des aléas avec une communauté Adibashis dans la région de High Barind; page 56 Jean Wimmerlin / Unsplash; page 57 Ren Ran / Unsplash; page 59 Bailey Torres / Unsplash; page 60 (gauche) Jo Szczepanska / Unsplash, (droit) Lonely Planet / Unsplash; page 61 Annie Spratt / Unsplash; page 62 Annie Spratt / Unsplash; page 63 Bob Blob sur la grève du mouvement « FridaysForFuture » / Unsplash; page 64 Nigeria Info FM / Unsplash; page 65 HEKS / Des travailleurs de jour Adibashis dans une rizière dans la région de High Barind; page 66 HT Chong / Unsplash; page 70 Doug Linstedt / Unsplash; page 73 Tribesh Kayastha / Unsplash; page 74 Pankaj / Unsplash; page 76 Kevin Susanto / Unsplash; page 77 Annie Spratt / Unsplash; page 81 Katie Moum / Unsplash.



## Liste des abréviations

ADA	Agence pour le développement agricole du Maroc	HEKS-EPER	Swiss Church Aid (Entraide protestante Suisse)
ADB	Banque asiatique de développement	IAP	Comité d'appel sur l'information
AESVT	Association des enseignants des sciences de la vie et de la terre	ICI	Initiative internationale pour le climat
AFAI	Initiative pour la redevabilité en matière de financement de l'adaptation	iCSC	Institut du climat et du développement durable dans les villes
AFC	Africa Finance Corporation	IDP	Politique de divulgation de l'information
AFD	Agence française de développement	IEU	Unité indépendante de l'évaluation
AMA	Accord-cadre d'accréditation	IIU	Unité indépendante de l'intégrité
AND	Autorités nationales désignées	IRM	Mobilisation des ressources initiales
AP	Panel d'accréditation	IRM	Mécanisme indépendant de recours
APEM	Actions pour la promotion et la protection des peuples et espèces menacés	iTAP	Groupe technique consultatif indépendant
APR	Rapport annuel de performance	KDB	Banque coréenne de développement
AREI	Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables	KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
BAD	Banque africaine de développement	LEDS	Stratégies de développement à long terme et à faibles émissions de gaz à effet de serre
BMD	Banques multilatérales de développement	MIE	Entités multilatérales d'exécution
BMU	Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire	MSME	Micro, petites et moyennes entreprises
CAD	Comité d'aide au développement	NAMA	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	NEFIN	Fédération népalaise des nationalités autochtones
CdP	Conférence des Parties	NIE	Entité nationale d'exécution
CDN	Contributions déterminées au niveau national	OAS	Système d'accréditation en ligne
CEE	Centres d'éducation à l'environnement	OCB	Organisation communautaire de base
CI	Conservation International	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CIEL	Centre pour le droit international de l'environnement	ODD	Objectifs du développement durable
CISONECC	Réseau de la société civile sur le changement climatique	ODI	Institut de développement international
CSE	Centre de suivi écologique	ONG	Organisation non gouvernementale
CTC	Comité technique consultatif	ONU	Organisation des Nations unies
DBSA	Banque de développement de l'Afrique australe	OSS	Système de soumission en ligne
DCP	Division de la programmation au niveau des pays	OSC	Organisation de la société civile
DEEC	Direction de l'Environnement et des établissements classés du ministère de l'Environnement du Sénégal	PACJA	Alliance panafricaine pour la justice climatique
DG DEVCO	Direction générale du développement et de la coopération – EuropeAid de la Commission européenne	PAG	Groupe consultatif du projet
DMA	Division de l'atténuation et de l'adaptation	PAM	Programme alimentaire mondial
DPSF	Division de la Facilité pour le secteur privé	PEID	Petits États insulaires en développement
EA	Entités accréditées	PF	Point focal/Points focaux
ED	Directeur exécutif	PMA	Pays les moins avancés
EE	Entités d'exécution	PME	Petites et moyennes entreprises
EdM	Enfants du Monde	PMF	Cadre de mesure du rendement
ENDA	Action pour l'Environnement et le développement du Tiers-monde	PNA	Plans nationaux d'adaptation
EnR	Énergies renouvelables	PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
éqCO2	Équivalent en dioxyde de carbone	PPF	Facilité de préparation des projets
ESS	Garanties environnementales et sociales	PPRC	Comité d'examen des projets et des programmes
FA	Fonds pour l'adaptation	PSAG	Groupe consultatif sur le secteur privé
FAA	Accord de financement d'activité	PSF	Facilité pour le secteur privé
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	RDC	République démocratique du Congo
FPIC	Consentement libre, informé et préalable	REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
FVC	Fonds vert pour le climat	RPP	Rapports annuels sur la performance du portefeuille
GAGGA	Alliance mondiale pour l'action verte et le genre	SANBI	Institut sud-africain de la biodiversité nationale
GES	Gaz à effet de serre	SAP	Processus d'approbation simplifié
GIZ	Agence allemande de coopération internationale pour le développement	S&É	Suivi et évaluation
GNDR	Réseau mondial des organisations de la société civile pour la réduction des risques de catastrophes	S&ÉP	Suivi et évaluation participatif
GPS	Géo-positionnement par satellite (Système mondial de positionnement)	SGES	Système de gestion environnementale et sociale
		SGF	Programme de micro financement
		SIL	Prêt à l'investissement sectoriel
		UE	Union européenne
		VFL	Les Vues du Front
		WEDO	Organisation des femmes pour l'environnement et le développement
		WRI	Institut des ressources mondiales

EVERYONE IS

**WELCOME**



## À propos des acteurs responsables de la mise en œuvre du projet « La préparation des organisations de la société civile au Fonds vert pour le climat - focus sur l'Afrique »



### **Germanwatch**

Germanwatch est une organisation indépendante à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir activement l'équité Nord-Sud et la préservation des milieux de vie. En collaboration avec ses membres et ses sympathisants ainsi que d'autres acteurs de la société civile, Germanwatch mène le plaidoyer pour le développement durable. Elle met un accent particulier sur la politique et l'économie du Nord et leurs répercussions mondiales. Germanwatch œuvre pour des relations commerciales équitables, des marchés financiers responsables, le respect des droits de l'Homme et la prévention des changements climatiques dangereux. L'organisation dispose d'équipes d'experts qui travaillent sur la redevabilité des entreprises, l'éducation pour le développement durable, le financement du développement, les stratégies pour un développement à faibles émissions de l'Allemagne et de l'Union européenne (UE), la politique climatique internationale et la situation alimentaire mondiale, l'utilisation des terres et le commerce. À l'aide d'analyses scientifiques, Germanwatch informe le public, éduque, mène le plaidoyer auprès des décideurs et sensibilise les consommateurs sur la manière dont ils peuvent soutenir le développement durable par leurs actions.



### **CARE International**

CARE est un leader mondial au sein d'un mouvement mondial voué à la sauvegarde des vies et à l'éradication de la pauvreté. À travers sa vision, l'organisation recherche un monde d'espoir, de tolérance et de justice sociale, où la pauvreté a été surmontée et où tous les peuples vivent dans la dignité et la sécurité. La mission de CARE est de travailler dans le monde entier pour sauver des vies, vaincre la pauvreté et instaurer la justice sociale. Pour ce faire, son objectif principal est de placer les femmes et les filles au centre de ses activités, car il est impossible d'éradiquer la pauvreté tant que toutes les personnes ne jouissent pas d'une égalité en termes de droits et d'opportunités. En fournissant une assistance sur la base des besoins, sans distinction de race, de croyance ou de nationalité, et en respectant les droits des groupes vulnérables, en particulier des femmes et des filles, CARE suit un ensemble de principes de programmation dans ses actions d'urgence, de réhabilitation et de développement à long



### **PACJA**

PACJA est un consortium de plus de 1 000 organisations de 48 pays africains qui regroupe des membres issus de la base, des organisations communautaires, des organisations confessionnelles, des organisations non gouvernementales, des institutions de tiers (trusts), des fondations, des communautés autochtones, des groupes d'agriculteurs et des éleveurs autour d'une vision commune, notamment la promotion d'une approche juste, inclusive, fondée sur les droits et axée sur les citoyens afin de répondre aux défis climatiques et environnementaux auxquels l'humanité et la planète font face. La croissance considérable des membres et de la mission du réseau a amené à repenser sa gouvernance qui vise à donner un rôle plus important à sa base au niveau infranational ou national, à travers la mise en place de plateformes nationales qui serviront désormais de piliers d'actions au niveau national et infranational. Cette approche est cohérente avec l'Accord de Paris et l'Agenda 2030, qui soulignent le rôle des populations et des communautés locales dans la réalisation de leurs objectifs. PACJA croit en la capacité des citoyens à formuler leurs besoins particuliers et leurs aspirations spécifiques, mais aussi à œuvrer pour obtenir l'accès aux processus de prise de décision.



### **ENDA Energie**

ENDA Energie est une ONG internationale basée à Dakar, au Sénégal, et son objectif principal est la réduction de la pauvreté. ENDA Energie travaille sur trois thèmes prioritaires: la promotion de l'accès durable des groupes vulnérables aux services énergétiques modernes, le changement climatique et la désertification, le développement durable et l'économie verte. Les principales méthodes de travail sont l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de lobbying et de plaidoyer, la sensibilisation, le soutien aux mesures d'adaptation à base communautaire et la promotion d'un dialogue national sur la justice climatique, ainsi que le renforcement des capacités. ENDA contribue activement aux processus climatiques nationaux, régionaux et

internationaux en fournissant une expérience importante dans la coordination des réseaux d'OSC. ENDA dispose également d'une expérience de plusieurs années dans le regroupement de différents acteurs (du secteur privé, des institutions publiques, des universités et de la société civile). L'organisation se considère comme un espace dans lequel toutes les parties prenantes concernées, notamment les chercheurs, les décideurs, les développeurs de projets et les acteurs de la société civile, peuvent travailler pour trouver des solutions aux problèmes.



#### **CISONNECC**

CISONNECC est un consortium basé au Malawi. Il comprend des organisations non gouvernementales

locales, des ONG internationales, des organisations confessionnelles, des réseaux et des associations qui travaillent sur le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes. La mission de CISONNECC consiste à coordonner les organisations de la société civile afin de produire l'impact attendu sur les politiques, les pratiques et les attitudes liées au changement climatique et à la gestion des risques de catastrophes à travers la recherche, le plaidoyer, des projets-pilotes, le réseautage et le renforcement des capacités. CISONNECC fait pression et plaide pour des politiques et des programmes efficaces liés au changement climatique et à la gestion des risques de catastrophes en collaboration avec le gouvernement et d'autres agences et organismes nationaux et internationaux. Le réseau travaille par le biais d'alliances stratégiques avec d'autres OSC et réseaux pertinents aux niveaux national et international dans le but de mener des actions de plaidoyer efficaces en faveur des politiques liées au changement climatique et à la gestion des catastrophes. CISONNECC regroupe des membres qui ont des connaissances pertinentes sur la gestion durable de l'environnement, le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes.



#### **AESVT Maroc**

AESVT a été créée au Maroc en 1994 en tant que réseau d'enseignants des sciences de l'environnement avant de devenir une organisation de la société civile. Dans le but ultime de sensibiliser les communautés et les populations

locales sur les questions d'éducation environnementale et de développement durable, les principaux domaines d'intervention clés de l'organisation sont, entre autres, l'éducation environnementale, l'éducation à la transition durable et écologique, la protection des écosystèmes et des ressources naturelles, la gestion des déchets, l'accès à l'eau potable et à un coût abordable, la sécurité alimentaire et l'énergie. Plus de 2 000 membres, 10 000 bénévoles et 13 salariés permanents travaillent quotidiennement pour éduquer et responsabiliser les citoyens sur ces objectifs dans le cadre des activités des OSC. De plus, un réseau de plus de 40 représentations locales et 19 Centres d'éducation à l'environnement (CEE) est actif dans tout le pays. Les activités d'AESVT ont contribué à renforcer la sensibilisation de la société civile locale sur les questions liées au changement climatique.



#### **L'Initiative Kasa**

Le mot « Kasa » signifie « s'exprimer » dans une langue locale du Ghana. La vision de l'organisation est de bâtir une société où les citoyens réalisent leurs droits à travers la gestion

de l'environnement et de ses ressources naturelles. Kasa a commencé à mener ses activités en 2008 en tant que plateforme de la société civile créée par trois ONG internationales, dont CARE International. Kasa a été initialement conçue comme un projet qui vise à aider la société civile, les organisations de recherche et les médias à plaider, dans un effort concerté, pour un accès équitable, une gouvernance réactive, responsable et transparente dans le secteur des ressources naturelles et de l'environnement au Ghana. Kasa comprend désormais sept réseaux, une coalition et un Secrétariat fonctionnel qui coordonne ses activités. L'organisation a facilité la consultation et la collecte des contributions des OSC pour l'élaboration du Programme d'investissement forestier du Ghana, qui vise à lutter contre les moteurs de la déforestation et à promouvoir un changement par la transformation en fournissant des investissements initiaux pour soutenir la stratégie sur la REDD+. En outre, elle organise et coordonne la revue annuelle des performances des OSC du secteur des ressources naturelles et de l'environnement dans le pays depuis 2009.

Juillet 2020

**Germanwatch – Bureau de Bonn**

Kaiserstrasse 201, D-53113 Bonn, Allemagne

Téléphone +49 (0) 228 / 60492-0, Fax -19

[www.germanwatch.org](http://www.germanwatch.org)

La boîte à outils est un effort conjoint des organisations de la société civile (OSC) suivantes, qui mettent en œuvre le projet « La préparation des OSC au Fonds vert pour le climat - focus sur l'Afrique »



Soutenu par :



Ministère fédéral  
de l'Environnement, de la Protection de la Nature  
et de la Sécurité nucléaire

en vertu d'une décision du Parlement  
de la République fédérale d'Allemagne